Eigentum
von
Hans Wendland
Abt VII, 3. No. 20.

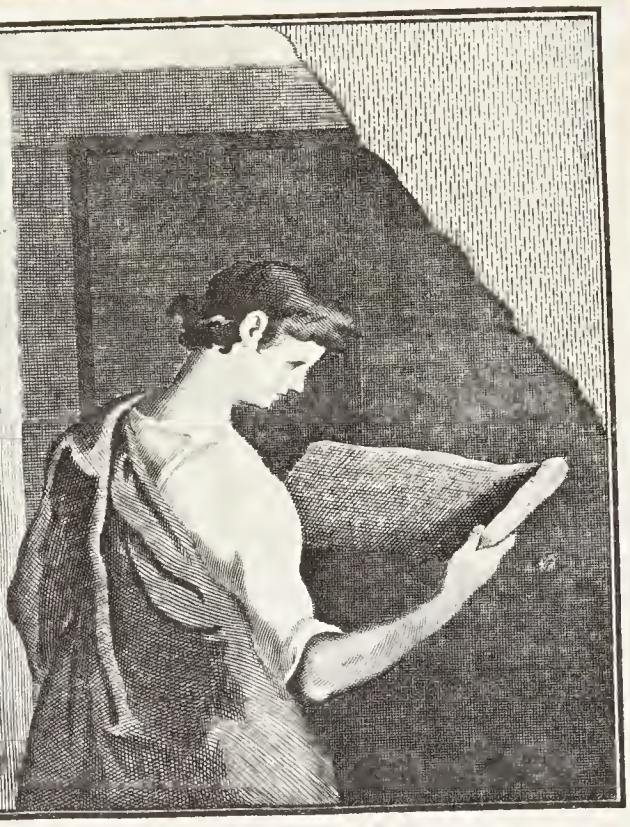

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

JOURNAL

DE

MENUISERIE

IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

JOURNAL

DE

MENUISERIE

SPÉCIALEMENT DESTINÉ

AUX ARCHITECTES, AUX MENUISIERS

ET

AUX ENTREPRENEURS

DIXIÈME ANNÉE

PARIS

Ve A. MOREL ET Cie, LIBRAIRES-EDITEURS

13, RUE BONAPARTE, 13

M DCCC LXXIII

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/journaldemenuise10unse

JOURNAL DE MENUISERIE

BANCS DES BAS COTÉS.

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTROUGE.

E. Vaudremer, architecte.
M. Painvert, entrepreneur de menuiserie.

—

Pl. 1. — Élévation.
Pl. 2. — Détails.

—

L'église Saint-Pierre de Montrouge, située au point de concours de l'avenue d'Orléans et de la chaussée du Maine, est la dernière construction importante que l'on rencontre en s'éloignant de Paris, du côté de Montrouge; elle est, en quelque sorte, la sentinelle la plus avancée des monuments de la capitale, car, en partant de ce point, il faut s'enfoncer assez loin dans la ville pour trouver d'un côté le Panthéon, le Val-de-Grâce et Saint-Sulpice, et de l'autre, et presque à la même distance, l'hôtel des Invalides, le palais de l'ancien Corps législatif, etc. L'architecte chargé de la construction de cette église paraît s'être inspiré du double caractère qu'elle devait emprunter à sa situation excentrique et à la physionomie de la localité qu'elle était destinée à décorer. C'est ce qui est visible par la forme qu'il lui a donné. On comprend, en effet, que ni le style du Panthéon, par exemple, ni celui de Saint-Sulpice, ni d'aucun autre édifice important du centre de la ville, n'aurait pu convenir pour une église à élever en cet endroit; tout bâtiment qui rappellerait l'un des grands monuments de Paris formerait ici un contraste des plus désagréables avec les constructions environnantes, la plupart irrégulières, très-pauvres et d'un aspect misérable. Le style, au contraire, dans lequel l'église Saint-Pierre de Montrouge a été conçue lui convient parfaitement. Par sa forme élancée et simple elle rappelle les églises de villages et de petites villes; mais en même temps ses qualités architecturales, les lignes si agréables à l'œil du clocher même et surtout des divers corps de bâtiment dont elle est composée, en font un monument digne de Paris.

Remplissant ces deux conditions essentielles, la construction de cette église au point le plus important de Montrouge, en même temps qu'elle satisfait à un besoin d'un autre ordre, répond aussi au besoin du beau, qu'on ne saurait se dispenser de satisfaire, autant que possible, dans l'architecture des édifices comme dans tous les ouvrages publics d'une localité habitée. Il serait banal de vouloir démontrer aujourd'hui la nécessité de développer le sentiment du beau dans les classes peu aisées. Disons cependant, puisque l'occasion s'en présente, quels en seraient les effets salutaires les plus immédiats: l'amour du beau fait naître en nous le désir de le retrouver dans tout ce qui nous entoure et d'abord dans nos habitations, nos vêtements, etc. Ce désir a pour première conséquence l'ordre, la propreté, la salubrité, qui sont inséparables du beau. Ce besoin, devenu impérieux chez l'ouvrier, lui ferait employer à le satisfaire les petites épargnes que lui permet son travail; et celles-ci se trouveraient ainsi heureusement distraites à l'apaisement de besoins d'une autre nature, créés uniquement par l'habitude, et qui ne procurent à l'homme autre chose que l'avilissement de l'esprit, du cœur et du corps. Ces seules conditions sont certes suffisantes pour montrer que ceux qui ont en main la direction supérieure du peuple ne doivent rien négliger pour développer chez lui des besoins qui ennoblissent l'homme et combattre ainsi ceux qui ne peuvent que les dégrader.

Les bancs de Saint-Pierre de Montrouge sont composés de quatre parties de $12^m,60$ de longueur qui sont divisées chacune en six travées. Notre planche 1 représente une de ces travées.

Ces bancs sont en chêne de Hollande assemblés d'onglets, collés et passés à la terre de Sienne brûlée (imitation vieux chêne). Polis et cirés. Bâtis en chêne $0^m,054$, quatre parements moulurés, panneaux chêne $0^m,034$ arasés, collés et cirés de $12^m,60 \times 0^m,45$, produit $5^m,87$ à 25 francs le mètre superficiel..... 146 fr. 75

Les lambris au-dessus des bancs profil riche bâtis chêne de Hollande, $0^m,034$, panneaux $0^m,027$ embrevés et moulurés de $12^m,60$ de longueur sur $0^m,66$ de hauteur, produit $8^m,31$, à 22 francs le mètre..... 182 80

La corniche chêne riche profil de $0^m,041 \times 0^m,17$ de $12^m,60$ embrevée et cirée, à 4 francs le mètre, produit..... 50 40

7 accotoires chêne $0^m,054$ découpés sculptés avec soin, estimé chaque 40 francs..... 280 »

7 pilastres chêne $0^m,065 \times 0^m,09$, 4 parements moulurés avec arêtes de $1^m,17$ chaque, développant ensemble $8^m,19$, à 4 francs le mètre, produit.... 32 75

A reporter..... 692 70

Report.....	692	70
7 têtes de pilastre $0^m,115 \times 0^m,09$ de chaque $0^m,45$ de hauteur sculptées entaillées avec soin, polies et cirées, à 40 francs l'une, produit.....	280	»
La moulure dessus la corniche $0^m,034 \times 0^m,10$ riche profil de $12^m,60$, à 3 fr. le mètre, produit.....	37	80
La moulure chêne cirée $0^m,034 \times 0^m,06$ dessus des bancs formant plinthe du lambris de $12^m,60$, à 1 fr. 20 le mètre, produit.....	15	10
Total.....	1,025 fr.	60

En prenant le sixième du total ci-dessus, on aura le prix de la travée figurée dans notre planche. C'est-à-dire 170 fr. 90.

La planche 2 représente les détails de ces bancs ; deux coupes verticales en montrent le profil ainsi que le mode d'assemblage de leurs diverses pièces.

TAMBOUR DES PORTES LATÉRALES.

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTROUGE.

E. Vaudremer, architecte.
M. Painvert, entrepreneur de menuiserie.

—

Pl. 3. — Élévation.
Pl. 4. — Coupe.
Pl. 5. — Détails.

—

On sait qu'un tambour est une petite enceinte en menuiserie placée aux portes des églises et autres édifices publics pour empêcher le vent de pénétrer dans leur intérieur.

La forme de ces enceintes, rentrante vers l'intérieur, est tantôt rectangulaire, tantôt à pans coupés, mais toujours elle présente deux faces latérales dans lesquelles sont pratiquées les portes. L'action du vent se trouve ainsi notablement affaiblie, son accès dans l'intérieur étant rendu beaucoup plus difficile par la direction oblique ou complétement perpendiculaire de l'entrée.

On pousse souvent la précaution plus loin, et les portes du tambour sont faites doubles et s'ouvrant en sens contraire, de telle sorte que l'une se ferme pendant que l'autre s'ouvre, ce qui fait qu'elles ne restent ouvertes simultanément que pendant très-peu de temps. Les faces de ces portes sont quelquefois couvertes de tapisseries, d'autres fois elles sont en bois nu. Tel est le tambour que nous représentons. Il est rectangulaire, comme on peut le voir par le plan figuré sur la planche 5. Les portes se trouvent en face de l'entrée et sont doubles. La planche 3 montre la face principale donnant dans l'intérieur de l'église; au-dessus des portes se trouve, ainsi que sur les faces latérales, des châssis garnis de verres retenus par des lames de plomb. La planche 4 donne les détails nécessaires pour la reproduction de ce tambour. Ces assemblages font connaître les épaisseurs des bois, nos dessins étant faits à l'échelle de $0^m,10$ pour mètre. Ces travaux sont en chêne poli.

MARQUISE.

—

Pl. 6. — Élévation et détails.
MM. C. Waaser et Bougleux, bois découpés.

—

Une marquise est une petite construction au-dessus d'une porte donnant sur un perron. Cette construction est généralement supportée par des consoles et vitrée. Nous donnons dans notre planche deux manières de la construire. La première, sans chéneau, coûterait 160 fr., compris les petits bois en fer, peinture et vitrerie; avec chéneau, et compris les mêmes accessoires, elle reviendrait a 180 fr. Ce travail a été exécuté dans la propriété de M. Fauvel à Enghien, par la maison C. Waaser et Bougleux, qui est certainement pour ce genre de construction la première maison de Paris et même de France. Il faut rappeler que c'est M. Waaser qui a le premier entrepris à Paris l'application du dessin au bois découpé mécaniquement, en vue de la décoration de l'intérieur des maisons et des constructions en général.

Il y a trente ans environ que M. Waaser, habile dessinateur, conçut cette idée de faire traduire par le bois ses riches motifs d'ornementation. Il ne tarda pas à la mettre à exécution, et depuis cette époque commencèrent à sortir de son atelier, très-petit d'abord et aujourd'hui un des plus vastes, des décorations en bois découpé pour les destinations les plus diverses. Il s'est fondé depuis, à Paris, un grand nombre d'autres maisons industrielles de ce genre; mais la maison Waaser a jusqu'à présent conservé la supériorité sur toutes ses rivales. Ce qui recommande encore cette maison c'est qu'à la grande distinction artistique qui caractérise tous ses produits elle joint une grande régularité et une grande exactitude dans ses affaires; qualités aussi précieuses que rares, que nous avons pu constater par notre propre expérience. Nous avons en effet, plus d'une fois, eu avec elle des relations d'entreprise et nous en avons toujours été, sous tous les rapports, on ne peut plus satisfait; et nous ne faisons que lui rendre justice si, en parlant d'un de ses ouvrages, nous en saisissons l'occasion pour lui rendre ici un public et spontané hommage. On comprendra qu'il ne s'agit pas ici d'une satisfaction purement personnelle, car la cause de la construction en général, et celle de la construction artistique en particulier, ne pourrait que gagner si, dans les diverses négociations qu'elles comportent, on rencontrait partout, comme dans la maison Waaser et Bougleux, cette facilité et cette exactitude qui en préviennent tout arrêt et toute perturbation.

CASIER ET TIROIR.

Pl. 7. — Élévation.
Pl. 8. — Coupe et détails.
M. Ronsin, entrepreneur de menuiserie.

Le casier et les tiroirs représentés dans la planche 7 sont deux exemples que nous prenons, très-simples, afin de pouvoir développer les assemblages qui nous ont été communiqués par M. Ronsin, menuisier. Ces assemblages s'emploient dans les travaux soignés, tels que magasins, meubles, etc.

La figure 1, planche 7, représente le casier vu en géométral; la figure 2 donne ce même casier en perspective cavalière, afin de faire comprendre plus facilement les proportions et les emmanchements. Dans la planche 8 fig. 1, sont représentés le montant et la traverse horizontale assemblés; les figures 3 et 4 donnent les projections géométrales des deux parties et les figures 9 et 10 ces mêmes morceaux présentés de façon à faire comprendre comment ils entrent l'un dans l'autre. Cet assemblage pourrait s'appeler à mi-bois et à double rainure. Il a ce grand avantage, que les casiers qui seraient faits ainsi ne se déformeraient pas, ce qui est très-important dans un travail semblable. La fig. 3 planche 7 donne la face géométrale d'une partie d'un meuble à tiroirs. Ce genre de tiroirs a été employé pour un meuble devant servir dans une pharmacie, où il peut tenir lieu de table pour la préparation des médicaments. Le problème consistait ici à faire un tiroir qui pût changer indistinctement de place. Pour cela, il fallut trouver des assemblages qui pussent s'exécuter très-régulièrement. La fig. 4 planche 7 représente les tiroirs placés sur leurs coulisseaux séparés par la traverse d'arrêt, pour qu'ils ne s'enfoncent que de la quantité voulue. On peut voir aussi les montants verticaux désassemblés. La fig. 5 fait voir la carcasse du meuble, c'est-à-dire les montants verticaux, horizontaux, les coulisseaux et le tasseau d'arrêt, le tout assemblé.

Dans la planche 8 on trouvera, comme pour le casier, les détails de chaque assemblage soit en géométral, soit en perspective cavalière. Ainsi la figure 2 donne la face intérieure du montant vertical de la traverse horizontale et du coulisseau, le tout ensemble. Les figures 5, 6, 7 et 8 montrent ces mêmes pièces désassemblées; et enfin les figures 11, 12 et 13 représentent ces mêmes assemblages en perspective cavalière. En étudiant un peu ces détails, il est facile de voir l'ingéniosité de ces assemblages et, par conséquent, la perfection que l'on peut obtenir dans un travail semblable et qui consiste principalement à y rendre impossible toute déformation.

RENSEIGNEMENTS ET PROCÉDÉS DIVERS.

MOYEN PRÉSERVATIF CONTRE LA POURRITURE DU BOIS.

Cinq années d'expérience recommandent l'enduit suivant pour préserver les poteaux, etc., de la pourriture et les rendre imperméables. On prend 50 parties de résine, 40 de craie bien pilée, 500 de sable blanc et dur, 4 d'huile de lin, 1 d'oxyde pur et rouge et 1 partie d'acide sulfurique. D'abord on chauffe la résine, la craie, le sable et l'huile de lin, dans une chaudière en fer; ensuite on y ajoute l'oxyde et (avec précaution) l'acide sulfurique; on mêle le tout avec soin et on enduit le bois de la masse encore chaude, au moyen d'un pinceau dur. Si l'on trouve que le mélange n'est pas assez fluide, on le délaye avec un peu d'huile de lin. Dès que cet enduit est refroidi et séché, il forme un vernis aussi dur que la pierre.

IMITATION DE MARQUETERIE SUR MEUBLES.

Lorsque le meuble qui doit être orné de marqueterie est terminé, on le vernit comme à l'ordinaire, en ayant soin que la couche ne soit pas trop grasse; ensuite on prend de la couleur à l'huile finement broyée et on peint les ornements légèrement, afin que le dessin ne fasse pas un trop fort relief. On laisse sécher pendant quelques jours, puis on vernit encore une fois le meuble.

Les meubles ainsi traités peuvent à peine être distingués de ceux garnis en vraie marqueterie, et sont, naturellement, beaucoup meilleur marché.

PROCÉDÉ POUR RENDRE LE BOIS INCOMBUSTIBLE.

Ce procédé, déjà en usage dans plusieurs grandes villes, consiste à enduire d'une couche de chlorure de calcium les toitures des bâtiments, les charpentes, les solives et tous les autres ouvrages en bois auxquels ce traitement peut être appliqué.

Le bois qui a subi cette préparation ne brûle que faiblement, se carbonise et oppose de la sorte une grande résistance à la propagation du feu.

Le moyen sera encore rendu plus efficace si la chaux employée dans les constructions est délayée avec une solution de

chlorure de calcium remplaçant l'eau. La chaux ainsi préparée a en outre l'avantage de s'opposer à l'installation des insectes nuisibles dans les murs.

La sécurité publique est donc très-intéressée à la généralisation d'un procédé dont l'application bien entendue devient un des meilleurs préservatifs contre l'incendie.

MORDANT BRUN

POUR LE BOIS.

On fait bouillir 30 grammes de cachou dans un demi-litre d'eau jusqu'à complète dissolution. On fait pareillement dissoudre, à part, 15 grammes de chromate de potasse dans 3 ou 4 décilitres d'eau. La première de ces solutions est appliquée encore chaude sur le bois à l'aide d'un pinceau, et lorsque la couche est à peu près sèche, on étend dessus le second liquide, également chaud. Au bout de quelques minutes il se forme une belle couleur rouge-brun, qui, frottée avec de la cire à laquelle il a été ajouté un peu d'essence de térébenthine, devient châtain brillant. Ce mordant a l'avantage de s'introduire dans les fibres ligneuses et de pénétrer à une profondeur d'environ deux millimètres. Le chromate de potasse, étant un poison violent, ne doit être employé qu'avec une extrême précaution. On évitera donc soigneusement de le porter à la bouche ou de le mettre en contact avec des blessures, telles que celles qui peuvent se trouver aux doigts.

PROCÉDÉ

POUR FAIRE SÉCHER PROMPTEMENT LE BOIS VERT.

On fait d'abord bouillir le bois dans de l'eau pendant quelques heures; on le laisse refroidir dans cette même eau, ce qui éloigne les substances solubles des cellules du bois. On soumet ensuite le bois à l'action de la chaleur dans de l'eau où l'on a fait dissoudre du borax; cette opération résout l'albumine du bois et l'éloigne des pores. Après ce traitement, on met le bois dans une étuve chauffée à la vapeur, et on l'y laisse trois jours, au bout desquels il est propre à être employé.

MOYEN DE CONSERVATION

DES ORNEMENTS EN RELIEF SUR BOIS.

Certains ornements en relief des ouvrages en bois s'obtiennent souvent à l'aide d'une pression exercée sur une sorte de moule ou pressoir; mais les formes ainsi produites s'altèrent facilement par l'humidité et les changements de température. M. J. B. Henry, de Bridgeport (États-Unis), a obvié à ces inconvénients en recouvrant les objets, après la pression, d'une dissolution de caoutchouc ou d'une substance analogue; il applique une ou plusieurs couches, suivant les circonstances; mais, dans tous les cas, le bois doit être imprégné jusqu'à une certaine profondeur. Lorsque le caoutchouc est sec, on le volcanise avec du chlorure de soufre, ou d'une autre manière. De la sorte, toutes les parties du bois se trouvent fortement pressées et liées ensemble de façon à fermer tout accès à l'humidité. La dissolution de caoutchouc peut aussi être introduite dans le bois avant la pression; on peut également répéter ce traitement après le travail de la formation des reliefs. L'objet a alors un aspect brillant que l'on peut faire disparaître au besoin, car cette sorte de vernis n'est nullement indispensable, le bois se trouvant, par suite de l'opération subie, suffisamment garanti contre l'humidité.

PARQUET.

M. Bigoulot, de Paris (breveté), est l'inventeur d'une nouvelle espèce de parquet. Il procède de la manière suivante: il pose dans de l'asphalte les planches préalablement pourvues en dessous de rainures en forme de queue d'aronde, dans lesquelles pénètre le bitume chaud. On obtient de la sorte une grande économie de temps.

VERNIS POUR PARQUETS.

M. Kansch (Autriche) a été breveté pour un vernis qui s'obtient de la manière suivante : on délaye rapidement 5 kilogrammes et demi de cire, finement coupée dans une solution bouillante de 3 kilogrammes de bonne potasse, dans de l'eau de rivière ou de pluie. Dès que l'écume diminue, on interrompt l'ébullition et on ajoute au mélange 3 kil. d'ocre jaune bien lavé; puis on met la masse obtenue dans des boîtes et on la laisse durcir. Pour s'en servir, on en délaye un demi-kilogramme dans 4 litres et demi d'eau bouillante; on remue suffisamment afin de rendre le tout bien homogène, et ensuite l'on applique ce vernis, encore chaud, sur le parquet. Lorsqu'il est complétement sec, on le polit avec la brosse et on le fait reluire à l'aide d'une étoffe de laine rude. Cet enduit a un bel éclat, ne se déteint pas et est à bon marché.

Le Directeur-Gérant : Ve A. Morel et Cie.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [2254]

ESCALIER.

(HÔTEL LAMBERT).

M. Ronsin, menuisier. — M. Authime Chapot, sculpteur.

—

Planche 11.

—

En donnant dans notre deuxième numéro de cette année un escalier qui a été construit pour l'hôtel Lambert, nous croyons devoir faire accompagner les planches représentant cet ouvrage, par une description du bâtiment dans lequel il a trouvé son emplacement.

Nous le faisons non-seulement pour ne pas déroger à l'habitude de ce journal, habitude que nous trouvons bonne, mais aussi parce que nous sommes convaincu que si, en général, il y a utilité pour le menuisier à connaître le caractère de l'endroit auquel est destiné l'ouvrage qu'on lui commande, cette connaissance lui devient presque indispensable lorsqu'il s'agit d'ouvrages d'une importance telle que celle d'un escalier; dans ce cas, la description de la construction qui doit contenir l'ouvrage menuisé ne saurait être négligée. Toutefois cette description, pour être utile, doit être faite à un point de vue qui intéresse la menuiserie et ne comporte d'autres détails que ceux qui peuvent servir à éclairer l'artisan sur le style que doit recevoir l'ouvrage qu'il est chargé d'exécuter. C'est dans ce sens qu'est conçue la description de l'hôtel Lambert qu'on va lire.

L'hôtel Lambert est l'un des hôtels les plus célèbres de Paris. Il est célèbre à double titre : par les richesses artistiques qu'il renferme et par quelques-uns des personnages qui l'ont habité. Il a été construit en 1640 par l'architecte Levau, pour Nicolas Lambert de Thorigny, maître des comptes suivant les uns, président de la deuxième chambre des requêtes au parlement de Paris suivant les autres, et dans tous les cas riche seigneur ayant bien mérité de la postérité pour avoir employé ses richesses à lui laisser d'admirables peintures sorties du pinceau des deux plus grands peintres français du XVIIe siècle, Lebrun et Lesueur. Lorsque les grandes fortunes sont employées de la sorte, elles sont une consolation pour ceux qui ne possèdent point, et l'injustice apparente que constitue l'inégalité sous le rapport de la richesse, à laquelle les hommes sont condamnés par leur nature même, cette injustice se trouve ainsi en partie réparée par ceux qui, ayant été mieux favorisés par le sort, se donnent, en quelque sorte, pour mission de faire servir les moyens qui sont en leur pouvoir, à occuper les grands talents et à faire surgir des œuvres d'art et de science qui sont l'admiration et l'enseignement des contemporains et des générations futures.

L'hôtel Lambert ne possède plus actuellement tous les tableaux qui s'y trouvaient à l'origine; un grand nombre en a été acheté en 1776, sur l'ordre du roi, pour être transportés au Louvre, où on les voit encore.

Mais ce qu'il a gardé de ses richesses, les tableaux et les décorations qui ornent encore les appartements de cet hôtel, méritent qu'on le fasse connaître. Aussi dans toutes les histoires de la ville de Paris, l'hôtel Lambert occupe-t-il une large place, et le lecteur nous saura gré de lui recommander l'ouvrage de M. Claude Sauvageot : *Palais et châteaux de France,* édité par la maison Ve A. Morel, dont le troisième volume contient, à côté d'une description très-détaillée de l'hôtel Lambert, des gravures d'une grande beauté qui donnent une idée suffisante de la magnificence artistique de cette demeure princière.

L'importance historique de l'hôtel Lambert est due à deux femmes célèbres, la marquise du Châtelet et madame Dupin, dont il a été successivement la propriété. La première jouissait d'une grande renommée pour sa beauté et sa vaste instruction; mais sa notoriété est due surtout à sa liaison avec Voltaire; le grand philosophe habita même pendant quelque temps l'hôtel Lambert, où il occupait une chambre qui porte encore le nom de chambre de Voltaire. Madame Dupin a, par son esprit, sa beauté et sa fortune considérable, exercé une grande et légitime influence sur la société d'élite de son temps; son hôtel était le rendez-vous de toutes les célébrités de l'époque; Rousseau en a laissé un portrait immortel dans ses *Confessions*. L'auteur de la *Nouvelle Héloïse* ne put ne pas être subjugué par tant de charmes et de distinction; il fut amoureux de Mme Dupin; mais il ne parvint pas à faire partager son amour par cette femme, qui était aussi inébranlable dans la vertu conjugale qu'incomparable par sa grâce et sa beauté.

Actuellement l'hôtel Lambert est la propriété de la famille des Czartoryski : famille auguste, exilée d'un pays héroïque et généreux, dont les destinées ont plus d'une fois été liées à celles de la France.

L'hôtel Lambert est situé au coin de la rue Saint-Louis et du quai d'Anjou. L'entrée principale est rue Saint-Louis; elle n'a rien de remarquable, le côté de l'hôtel dont elle fait partie étant entièrement destiné à la domesticité et aux divers services, cuisine, etc. La porte cependant est par ses dimensions et son aspect en harmonie avec l'importance de l'hôtel. La cour d'honneur est assez petite; elle est fermée de tous les côtés par des bâtiments : ce sont deux corps de logis latéraux, à droite et à gauche, à deux étages, qui contiennent les appartements; et, au fond, un corps de bâtiment central destiné à mettre en communication les deux ailes. Ce bâtiment central contient le grand escalier et les vestibules qui conduisent dans les appartements; le tout est d'un aspect agréable. Le bâtiment central est disposé en pavillon entièrement ouvert sur la cour; il est soutenu au rez-de-chaussée par deux colonnes de l'ordre dorique, et au premier étage par deux autres colonnes de l'ordre ionique, supportant un fronton sur lequel se trouvent gravés les noms de Le Vau, Le Brun et Le Sueur et le millésime de l'année dans laquelle l'hôtel a été construit.

Le grand escalier, qui est précédé d'un perron de huit marches, conduit aux appartements des deux étages.

C'est un très-bel escalier en pierre à double rampe ; il se termine par une galerie dont les appuis en pierre sont semblables à ceux de la rampe ; la galerie se trouve couronnée par une coupole octogonale décorée de peintures.

Nous aurions bien voulu décrire maintenant les appartements, mais nous sommes forcés d'y renoncer. Pour se faire une idée de l'effet éblouissant que produisent toutes les peintures artistiques, toutes les dorures et sculptures du plus haut goût dont ces salons sont remplis, il faut les voir ou au moins avoir devant soi de bonnes reproductions, telles, par exemple, que celles de M. Sauvageot.

De l'appartement du premier étage, on entre de plain-pied dans un jardin, dont les grands arbres entourent les murs de l'hôtel d'un feuillage touffu. De ce jardin, on jouit d'une vue qui est peut-être unique dans Paris : d'un côté le bras de la Seine qui entoure l'île Saint-Louis, vient rejoindre le fleuve et former en face de l'hôtel Lambert une sorte d'anse assez profonde que semble encore rétrécir un petit pont en bois qui relie les deux rives au point de jonction des deux bras du fleuve. De l'autre côté, on voit la Seine dans toute sa majesté poursuivre à perte de vue sa route large et droite.

Tel est l'hôtel Lambert. L'escalier construit pour lui et qui est représenté sur nos planches 9, 10 et 11, est destiné à établir une communication de la chambre à coucher de la princesse à la galerie des tableaux.

Les différentes coupes, représentées dans la planche 11, ont subi pendant l'exécution quelques modifications ; elles se trouvent indiquées par les figures E, F, G, qui suivent.

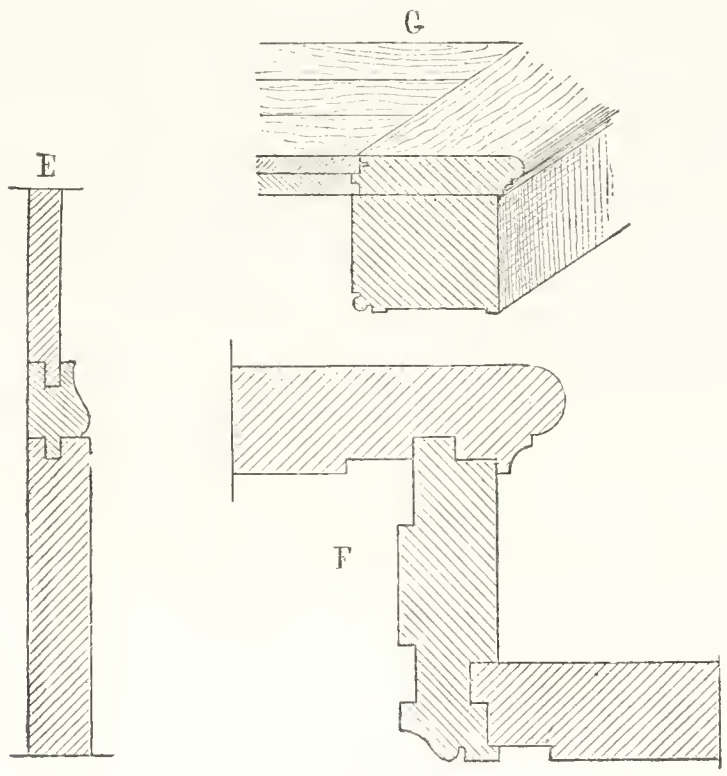

Fig. 1.

Montant de la dépense.

L'escalier est composé de trente-quatre marches, d'un palier de repos et du palier d'arrivée ; poteaux, limons, traverses de rampes et faux pilastres appliqués sur le mur au droit du dessous des marches palières, et bandeaux du couronnement par le haut, continuant la marche palière.

La rampe formée de balustres carrés, le tout en chêne de premier choix et poli, vaut. . . . . 3,000 fr.

Le lambris rampant à la demande de l'escalier chêne de $0^m,27$ avec cimaise et compris toutes plus-values. 500

La sculpture en plein des poteaux, limons, traverses de rampe avec rosaces, trophées, couronnes, bouquets, etc.

Cariatides sur le palier de repos, ainsi que le dessous des marches et les pilastres d'appliques. . 3,750

Total. . . 7,250 fr.

PORTE DE RÉSERVOIR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS (RÉSEAU CENTRAL).

M. Rougemont, architecte.

Planche 12.

La porte dont nous nous occupons donne accès à la partie basse d'un réservoir de chemin de fer. Nous n'avons pas ici à faire la description d'un réservoir. Nous dirons seulement que la partie du rez-de-chaussée, d'une construction semblable, doit être éclairée. C'est donc pour cette raison que l'auteur de ce travail a réservé une imposte vitrée. Notre planche 12 fait bien voir tous les assemblages ainsi que les épaisseurs des bois. Nous ajouterons seulement que les bâtis et l'imposte entière sont en chêne ; les remplissages de la porte sont en sapin et en frises moulurées de $0^m,11$.

FENÊTRE.

Pl. 13. — Élévation et détails.

Cette fenêtre, sans offrir rien de particulièrement remarquable, mérite cependant l'attention pour l'harmonie de ses dimensions. Disons aussi que l'architecte a eu soin de disposer le jet d'eau dormant de façon à ce que l'eau, fouettant sur l'appui en pierre, rencontre plus de difficulté pour remonter. Cette préoccupation de la part du constructeur est intéressante. Notre planche 13 donne l'ensemble, ainsi que tous les détails nécessaires pour la reproduction de cette fenêtre.

CONFESSIONNAL.

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTROUGE.

E. Vaudremer, architecte.

M. Moisy, entrepreneur de menuiserie.

Planche 14.

Un confessionnal est, par ses dimensions et les dispositions que réclame sa destination, un ouvrage de menuiserie relativement important ; cette importance semble le destiner à recevoir

des formes très-variées, et il serait naturel de croire que, changeant de style pour chaque église en raison du monument, les confessionnaux doivent offrir une très-grande diversité d'aspect. Or, il n'en est pas tout à fait ainsi. Les confessionnaux présentent dans les différentes églises une assez grande uniformité dans leur forme générale, ou, du moins, les modifications qu'ils y reçoivent sont très-peu significatives.

Cela tient-il à ce que déjà le style des églises elles-mêmes n'admet pas une très-grande variété, et que celle dont il est susceptible n'est pas de nature à être reproduite dans un ouvrage tel qu'un confessionnal? ou bien les architectes ne considèrent-ils pas ce meuble comme assez important pour exercer leur imagination? Nous ne savons; mais ce qui est certain, c'est que la construction des confessionnaux est assez négligée; ils sont un peu plus sculptés dans les églises riches, un peu moins ornementés dans les églises pauvres; mais quant au reste, ils sont presque identiques partout. Cependant, est-ce une affirmation hasardée que de dire que les confessionnaux pourraient être un motif très-fécond pour la décoration intérieure des églises? Nous ne le croyons pas.

Dans le confessionnal de l'église de Montrouge, que nous donnons (pl. 14), M. Vaudremer, l'architecte de cet édifice, n'encourt aucun reproche au point de vue dont il est question. L'église de Montrouge est d'une construction élégante, mais simple, et les ouvrages de menuiserie dont elle est pourvue dans son intérieur conservent la même simplicité; d'ailleurs, ce n'est pas ici où des innovations pouvaient être hasardées.

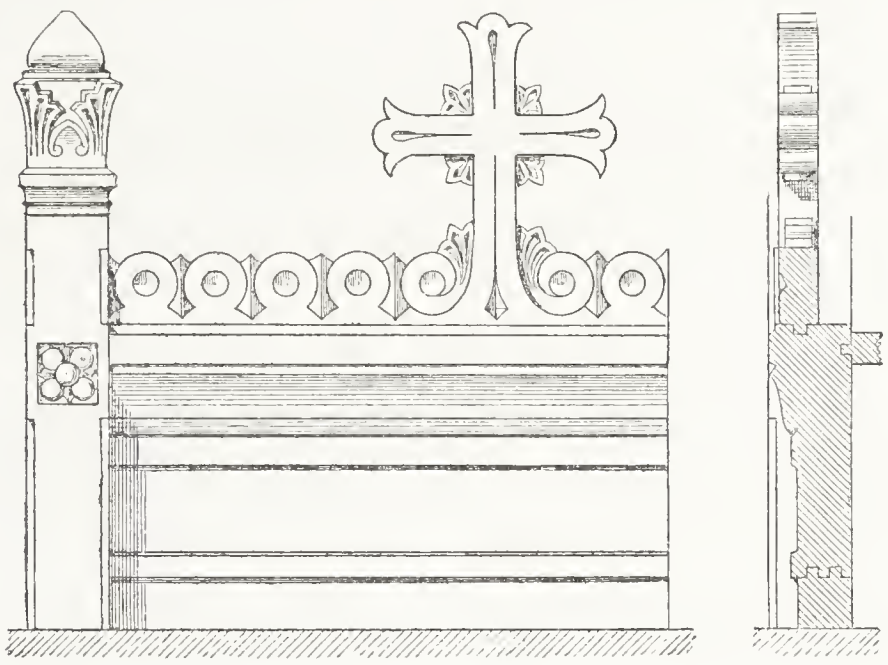

Fig. 2.

Cependant ne négligeons pas de dire qu'en regardant notre confessionnal on ne peut ne pas reconnaître qu'il a été mieux compris que ceux de beaucoup d'églises de Paris plus importantes que celles de Montrouge. Dans un grand nombre de ces églises, les confessionnaux ne sont ni plus ni moins que de simples armoires. La forme du confessionnal de M. Vaudremer lui donne une bien autre signification; elle lui imprime un caractère qui indique de suite qu'il est destiné à un usage de religion.

La simplicité de l'agencement des diverses parties de cet ouvrage et les coupes qu'en représente la planche 14 nous dispensent d'en donner une description plus détaillée.

Ce confessionnal a été exécuté par M. Moisy, entrepreneur de menuiserie, moyennant la somme de 1,170 francs. Le détail ci-joint montre une modification qui a été faite dans notre confessionnal après que nous en eûmes reçu le dessin. Cette modification n'a rapport qu'à l'emmanchement de la croix, comme l'indique la figure ci-contre.

COMPTOIR.

M. Ronsin, entrepreneur de menuiserie.

—

Planche 15.

—

Notre planche 15 représente un comptoir de magasin. Ce genre de meubles, en outre de la commodité qu'il doit offrir, doit répondre par sa construction à l'importance du magasin et être en rapport avec l'ensemble dont il doit faire partie.

Rien de plus contrastant qu'un comptoir richement ornementé dans un magasin où les autres objets ne présentent rien d'artistique; dans ce cas, le plus bel ornement pour ce meuble c'est de n'en avoir aucun; des panneaux simples, des dimensions bien étudiées, une exécution soignée, sont parfaitement suffisants; au contraire, dans certains magasins, dans ceux d'objets de luxe par exemple, où tout l'entourage présente une certaine recherche, un comptoir d'une construction trop simple déparerait et le reste du mobilier et tout l'ensemble du magasin. Le comptoir que nous donnons est conçu dans un genre milieu; sans être trop simple d'ornementation, il n'en est cependant pas complétement dépourvu, comme on peut le voir dans notre figure. Celle-ci met à nu les divers assemblages et le mode d'agencement du meuble.

Sous ce rapport, nous n'avons voulu représenter que ce qui peut intéresser particulièrement dans la construction de cette sorte d'ouvrages.

KIOSQUE.

MM. Waaser et Bougleux, entrepreneurs.

—

Planche 16.

—

Notre planche représente un kiosque pour jardin; le plan montre qu'il est octogone. Les montants chanfreinés aux angles sont reliés supérieurement par un lambris en bois découpé formant des arcs surbaissés et couronné par un lambrequin également en biais découpé. Le toit, en forme de pyramide, dont les huit pans viennent aboutir à un poinçon qui le surmonte, est couvert en ardoise. Toute cette petite construction est spacieuse et commode; elle a été conçue dans

un goût parfait et exécutée avec beaucoup d'habileté et de fini. Elle s'offre naturellement comme modèle pour le menuisier qui serait chargé de construire un kiosque.

C'est à ce titre qu'elle a trouvé place dans notre journal, où nous l'avons accueillie avec la conviction qu'elle pourra rendre service.

Quant à la manière de la construire, il a été moins besoin de l'indiquer avec plus de détail, celle-ci n'offrant presque aucune difficulté; notre plan donne d'ailleurs, sous ce rapport, les renseignements les plus indispensables; ajoutons que, pour diminuer l'influence de l'humidité du sol, le kiosque est surélevé sur un parpaing en pierre.

Nous avons dit que ce kiosque est destiné pour un jardin. On trouvera peut-être cette qualification insuffisante, car on fait pour les jardins des kiosques très-différents, suivant le jardin d'abord, qui peut être privé ou public, et ensuite suivant l'usage auquel le kiosque est destiné. Disons donc que notre kiosque a été fait pour un jardin privé où il doit servir comme kiosque d'agrément, c'est-à-dire, permettre par exemple de prendre des repas au jardin, et offrir ainsi à la fois les agréments du jardin et de l'appartement. Il rentre donc dans la catégorie de ces kiosques dont nous avons vu de si jolis spécimens à l'exposition universelle de 1867, où nous estimons qu'il n'aurait pas été déplacé.

TAPISSERIES EN BOIS.

Une industrie nouvelle a vu le jour à Schaffhouse (Suisse) : c'est la fabrication de la tapisserie en bois. Des machines détaillent des blocs de bois en tranches aussi fines que du papier, et qui conservent tous les dessins du bois lui-même. Les plus beaux dessins sont sans contredit ceux du noyer, châtaignier, bouleau, cerisier et poirier.

BOISERIES INCOMBUSTIBLES.

Toute peinture minérale diminue la combustibilité du bois, tandis que l'huile qui sert à étendre cette peinture rend le bois beaucoup plus combustible.

On a proposé successivement un certain nombre de préparations chimiques; les plus efficaces paraissent être le chlorure de zinc et le verre soluble. Ces corps remplissent bien le but, mais leur emploi n'est pas sans présente. quelques inconvénients.

Le chlorure de zinc est volatil à une haute température, et ses vapeurs sont si dangereuses, qu'il est impossible d'entrer dans une chambre dont les boiseries ont été protégées au moyen de ce sel, après que les boiseries ont été soumises à la température où le bois ordinaire prend feu. Il serait donc impossible, en cas d'incendie, d'opérer le sauvetage des personnes ou des objets placés das un semblable appartement. Le verre soluble ne présente pas cet inconvénient et peut être employé avec succès pour les boiseries intérieures. Mais, à l'extérieur, la pluie le dissout peu à peu et laisse, au bout d'un certain temps, le bois sans aucune protection contre l'incendie.

En vue d'obvier à ces difficultés, Sieburger propose de faire subir aux boiseries le traitement suivant :

On applique sur le bois une solution saturée à chaud de trois parties d'alun et d'une partie de sulfate de fer; on laisse sécher et on applique une seconde couche. On peint ensuite la boiserie avec une solution étendue de sulfate de fer, dans laquelle on a versé de l'argile blanche de poterie en quantité suffisante pour que le mélange ait la consistance de la peinture à l'eau ordinaire. Une ou deux couches de cet enduit, suivant la porosité du bois, amènent un bon résultat. L'alun et les solutions ferrugineuses s'unissent avec certaines parties du bois pour former des composés insolubles que la pluie ne peut pas enlever aussi facilement que le verre soluble. L'argile empêche l'humidité de pénétrer dans le bois. On peut de temps en temps renouveler cette couche.

Une autre méthode qui a donné également de bons résultats consiste à appliquer à chaud une solution de colle, et à continuer cette opération tant que l'absorption continue. Lorsqu'une légère membrane de colle reste à la surface, on applique une couche d'une solution plus épaisse et on projette pardessus une poudre formée d'une partie de soufre, d'une partie d'ocre et d'argile et de six parties de sulfate de fer, le tout bien broyé et bien mélangé.

IMITATION D'UN POLI

POUR LES OUVRAGES EN BOIS.

Certaines fabriques américaines donnent à leurs ouvrages en bois, notamment aux boîtes de pendules, renommées pour leur bon marché, un vernis qui leur prête l'apparence d'un bois poli. Pour obtenir ce vernis, on ajoute à 1 kilogramme de laque de copal légèrement liquide 15 grammes de vernis pur d'huile de lin, et ce mélange, opéré à chaud, est remué jusqu'à complète combinaison des deux substances. Le bois que l'on veut vernir est, d'abord, enduit d'eau de colle; on le sèche lentement et on le frotte ensuite de manière qu'il revête un poli des plus fins. Pour le bois d'une nuance claire, on mêle avec la colle de la craie parfaitement lavée et de l'ocre rouge, également très-épurée. Enfin, les ouvrages sont recouverts du mélange indiqué, puis frottés avec de la cire dissoute dans de l'éther, c'est alors qu'ils prennent un poli imitant le poli du bois.

Une autre manière d'opérer consiste à recouvrir les objets d'une bonne laque, à les frotter après les avoir laissés sécher, et à les traiter ensuite à l'aide d'un bon vernis par les procédés ordinaires.

Le Directeur-Gérant : Ve A. Morel et Cie.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [633]

ESCALIER.

MM. Waaser et Bougleux, entrepreneurs.

—

Planches 17-18.

—

La planche 17 représente un escalier rampant d'une maison de campagne. Cet escalier est construit à l'extérieur et sur une face latérale du bâtiment; il conduit au premier étage, unique d'ailleurs, et s'y termine par un palier dont les dimensions sont en harmonie avec celles de la baie qui donne accès dans l'appartement.

La disposition extérieure de l'escalier a pour motif une économie d'espace. Les maisons de campagne étant généralement fort exiguës, un escalier placé à l'intérieur y exigerait le sacrifice d'une partie trop considérable du bâtiment, tandis qu'en lui donnant un emplacement au dehors, l'espace qu'en aurait occupé la cage peut être employé à augmenter la surface et peut-être même le nombre des chambres, ce qui est énorme pour ces constructions.

Mais si, dans les maisons de campagne, on est un peu parcimonieux d'espace, sous le rapport de la forme elles sont, au contraire, faites avec recherche et élégance; c'est que généralement elles ne sont pas construites pour être louées, c'est-à-dire pour la spéculation, qui regarde trop à la dépense et ne se soucie pas beaucoup du côté artistique, mais pour le propre usage de ceux qui les font bâtir, et ceux-ci ne manquent pas d'ajouter aux plaisirs de villégiature, que doit leur permettre leur habitation, celui que procure incontestablement l'aspect agréable d'un joli chalet.

Il résulte de là pour le constructeur de ces petites maisons un double problème : il ne doit surcharger le bâtiment d'aucun accessoire dans le seul but de l'orner, et, d'un autre côté, il doit être attentif à ne laisser passer aucune disposition justifiée ou commandée par la nécessité, sans la faire contribuer à la décoration de son œuvre. La solution de ce problème ne saurait surtout être négligée dans le cas d'un accessoire important tel qu'un escalier. Celui-ci devant affecter l'extérieur de la maison, le constructeur doit songer aussitôt à le convertir en un motif de décoration auquel son usage paraisse même servir de prétexte, bien qu'en réalité ce soit l'inverse qui a lieu. Cette nécessité est évidente lorsque l'escalier rampant est appliqué sur la façade de la maison; mais elle n'est pas moins vraie quand il s'agit d'un escalier latéral. On remarque, en effet, que les maisons de campagne, différentes en cela de celles des villes qui, alignées en une suite non interrompue, se cachent mutuellement les flancs, que les maisons de campagne, disons-nous, sont isolées et découvertes de toutes parts, que rien ne masque leurs faces latérales; celles-ci deviennent donc, au point de vue décoratif, aussi importantes que la façade elle-même, et leur ornementation réclame autant de recherche et de soin.

Dans le cas de l'escalier, la solution de ce problème présente des difficultés particulières. S'il s'agissait, en effet, d'un accessoire qui permît l'emploi de lignes horizontales ou d'arcs de cercle, leur application décorative ne serait pas difficile; mais un escalier comme celui que représente notre planche forme nécessairement, sur toute la longueur de la muraille, une saillie en ligne oblique, direction qui n'a aucun correspondant dans les autres lignes de la construction qui toutes sont horizontales, verticales ou légèrement arquées. De plus, en outre que par lui-même il contraste si fort avec le reste de l'ensemble, l'escalier laisse au-dessous de lui un espace angulaire dont l'effet est loin d'être agréable. Ce vide angulaire est encore, dans le cas de notre escalier, découpé en travées à terminaison aiguë par des montants dont l'emploi est motivé par la nécessité de donner des points d'appui aux marches de l'escalier de leur côté libre, et de soutenir la marquise qui abrite l'escalier.

Tous ces inconvénients de l'escalier rampant extérieur, pour ne pas être nuisibles à l'aspect de la construction, ont besoin d'être rachetés par une étude soignée de ses dimensions et par une décoration d'un effet sûr; il faut, en un mot, faire de l'escalier un motif d'architecture qui distraye agréablement l'œil et ne lui permette pas d'embrasser simultanément toute cette face de la construction et de découvrir le contraste de la direction de ce détail avec celle des autres lignes de l'ensemble.

En jetant un regard sur notre planche, on verra que le constructeur s'est préoccupé en véritable artiste de toutes ces difficultés et qu'il y a paré de la manière la plus heureuse.

Cet escalier est d'une construction vraiment élégante et originale. On remarquera le goût avec lequel ont été dessinés les panneaux de la rampe et le couronnement du palier. Il faut réellement féliciter le constructeur de cet ouvrage.

La marquise qui abrite l'escalier a ici une raison d'être spéciale et une utilité particulière. C'est que le bâtiment ne présente de ce côté aucune baie importante qui permette commodément de jouir du paysage qui se déroule dans cette direction. Le pavillon et l'escalier étant abrités, on peut de ce point contempler les environs, même par un temps pluvieux, temps où l'aspect d'un paysage n'est pas le moins agréable.

Pour masquer, autant que possible, l'espace vide que l'escalier laisse au-dessous de lui, le constructeur a employé des cintres, des traverses horizontales et inclinées qu'il a placés entre les montants. Il a cherché à effacer ainsi les angles disgracieux provenant de la direction oblique de l'escalier. Il y a presque réussi. Comme on peut le voir sur notre dessin, il a été fait après coup un remplissage en briques, le tout reposant sur un parpaing en pierre.

Dans cette même planche, nous avons donné la projection de l'entrée de cet escalier.

Dans la planche 18, sont représentés deux détails à une plus grande échelle : l'un montrant le poteau qui reçoit partie rampante et la balustrade du palier; l'autre donnant la partie supérieure du même poteau faisant voir le couronnement du palier. Ce couronnement seul est une planche décou-

pée, le restant est assemblé. Cet escalier a été construit dans la propriété de M. Goupil, à Bougival (Seine-et-Oise).

PORTE COCHÈRE.

M. Ronsin, entrepreneur de menuiserie.

—

Planches 19, 20, 21, 22.

—

En raison de l'importance de ce travail, nous donnons quatre planches. La première planche, n° 19, montre cette porte en élévation sur laquelle se trouvent les différentes indications des sections données dans la planche n° 22. Les planches n°s 20 et 21 représentent à une plus grande échelle certains détails importants de cette porte.

Cette porte cochère n'a point d'imposte dormante, elle s'ouvre toute entière; mais la construction décorative des deux vantaux est telle que lorsqu'ils sont fermés, leur portée supérieure semble former une imposte dormant et fait croire que la porte en est pourvue. Cette partie supérieure porte des ouvertures pour éclairer le vestibule; chaque vantail est composé de cinq pilastres reliés entre eux par des pleins cintres. Le reste des panneaux est lisse et sans ornementation, si ce n'est dans la partie basse.

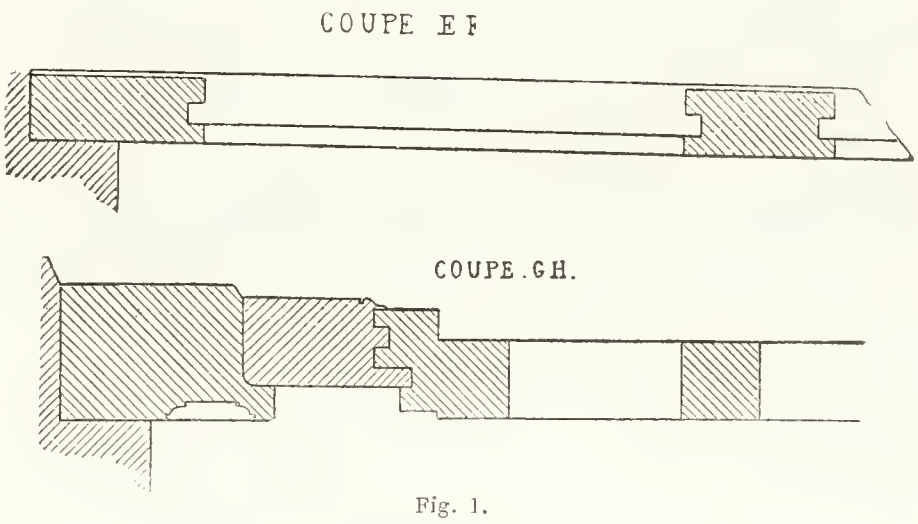

Fig. 1.

L'ensemble cependant n'est pas sans mérite. Le couronnement de la porte est bien arrangé. N'ayant pu donner tous les détails de cette porte dans notre planche n° 22, nous donnons ci-dessus les détails EF et GH.

JARDINIÈRE.

MM. Waaser et Bougleux, entrepreneurs.

—

Planche 23.

—

La jardinière que nous donnons est un ouvrage de menuiserie décorative fort bien fait, notre planche en donne le plan et l'élévation. Le plan fait voir que cette jardinière épouse la forme de la baie et, comme elle est plus grande que l'ébrasement de la baie, les raccords sont de formes arrondies. Cette disposition a permis d'augmenter, sans que cela soit trop apparent, les dimensions de la jardinière, qui peut ainsi donner l'hospitalité à un plus grand nombre de fleurs. La partie visible dans la pièce et qui se voit dans l'élévation, est d'abord construite comme une caisse ordinaire, et la décoration est obtenue au moyen de buis découpés, cloués sur la caisse qui contient la terre. Généralement ces jardinières sont peintes à deux tons afin de faire valoir la découpure. Notre jardinière acquiert une importance beaucoup plus grande qu'elle n'a d'ordinaire, par la boiserie qui l'accompagne et qui décore les murs de la même pièce; notre planche la fait voir en partie. On remarquera ce treillage; quoique simple, il est assez original, et son mérite est d'autant plus grand qu'on n'y a employé que des lignes simples, de sorte que tout l'effet de la composition réside uniquement dans les différents intervalles qu'elle a laissés entre des lignes droites parallèles à deux directions constantes.

Ce mode de décoration intérieure peut être employé pour des salles de billard dans les établissements situés dans un jardin; mais en dehors de ce cas et de quelques autres fort rares, il ne saurait vraiment convenir que pour des habitations de campagne.

Il n'est pas de même de la jardinière; son usage n'est justifié que dans les maisons des grandes villes où les jardins sont rares, et si on aime les fleurs et qu'on veuille les cultiver, on ne peut le faire que dans son appartement. On n'a évidemment que faire d'une jardinière à la campagne, où les parterres fleuris abondent. C'est pourquoi en construisant une jardinière, on doit la considérer comme devant seule former dans une chambre un objet décoratif en même temps qu'utile et ne point compter sur l'effet d'autres boiseries parmi lesquelles elle ne se trouvera presque jamais.

Qu'on nous permette maintenant de donner, à propos d'une jardinière, un renseignement spécial qui peut être utile dans ce cas. Certes, ceux qui commandent des jardinières le savent généralement, mais ce n'est pas une raison pour que le menuisier l'ignore. Étant donné qu'on commande à un menuisier des jardinières pour les fenêtres d'un appartement sans préciser quelles sont les chambres qui en doivent être pourvues, il faut qu'il sache par lui-même que la chambre à coucher de l'appartement en doit être exempte. La raison en est dans ce qu'il est dangereux de passer la nuit dans une chambre fermée où il y a des fleurs.

Celles-ci, lorsqu'elles ne sont pas éclairées par le soleil, exhalent un gaz qu'on appelle acide carbonique. Ce gaz est dangereux, moins parce qu'il est toxique que parce qu'étant plus lourd que l'air, il chasse celui-ci des enceintes fermées et amène l'asphyxie.

L'exhalation d'acide carbonique par les fleurs est due à la manière dont les fleurs respirent, car elles respirent tout comme les animaux, seulement d'une manière différente. Ceux-ci empruntent à l'air un gaz, l'oxygène, qui en brûle cer-

taines parties liquides ou solides, devenues inutiles dans l'économie et les transforme en un fluide gazeux, l'acide carbonique aussi, qui peut être exhalé par l'expiration. Chez les plantes, c'est le contraire, elles fixent le carbone de l'acide carbonique de l'air et en mettent l'oxygène en liberté. Mais pour que cette fonction s'accomplisse dans leur organisme, elles ont besoin de la lumière solaire. Dans l'obscurité l'acide carbonique qu'elle renferme à l'état gazeux ne peut être décomposé, et se répand dans l'atmosphère, où il s'abaisse vers le sol, à cause de sa densité. Il est la cause d'accidents qui arrivent quelquefois aux personnes qui, la nuit en été, restent longtemps sous les arbres. Ces accidents sont les mêmes que ceux de l'asphyxie par le charbon, et ils ne manqueraient pas de se produire si dans une chambre à coucher fermée on laissait des fleurs pendant la nuit.

Cette note ne paraîtra, nous l'espérons, pas étrangère à notre sujet. Nous pensons, au contraire, qu'on ne saurait assez renseigner l'artisan sur son métier, en lui faisant connaître ce que la science enseigne à ce sujet. L'ouvrier absorbé par son travail n'a pas le temps de se vouer à l'étude des sciences; c'est donc à ceux auxquels le loisir ou la vocation permet d'y puiser, à lui venir en aide, en lui fournissant au moins la partie la plus indispensable pour son métier et dont l'ignorance pourrait lui nuire, ne serait-ce qu'en permettant à ses rivaux d'autres pays de l'emporter sur lui.

Nous terminerons en donnant le prix de 90 francs pour la jardinière, et de 16 francs le mètre superficiel pour le treillage.

ARMOIRE.

SACRISTIE DE SAINT-PIERRE DE MONTROUGE.

E. Vaudremer, architecte.

Planche 24.

La principale raison pour laquelle nous donnons cette armoire, c'est qu'elle fait partie du mobilier de l'église de Saint-Pierre de Montrouge. Ayant reproduit dans nos précédents numéros les bancs des bas côtés, le tambour d'une porte latérale et un des confessionaux de cette église, nous n'avons pas cru inutile de faire suite à la monographie de ces meubles par la reproduction de l'armoire de la sacristie. Ce mobilier a été exécuté par MM. Moisy et Painvert, entrepreneurs de menuiserie; il pouvait y avoir intérêt à se renseigner sur la manière de faire, dans le cas d'une armoire.

Nous n'avons pas besoin de dire que toutes les parties d'un même mobilier doivent avoir un caractère commun sous le rapport de la forme comme sous celui des proportions, et que cette règle a été observée à l'égard de l'armoire qui nous occupe et du reste du mobilier dont elle fait partie. Un regard jeté sur notre planche n° 24 qui représente cette armoire en élévation, permet de reconnaître la parenté avec les autres meubles de l'église. Elle est faite avec le même bois, elle a la même couleur et le même poli; les différents panneaux qui la composent présentent les mêmes proportions et le même arrangement que ceux que nous avons déjà vus dans les autres meubles; et même les montants y sont terminés de la même manière que dans le confessional que nous avons donné.

Mais ce qu'il ne fallait pas plus omettre, c'est de montrer les assemblages des diverses parties. Pour en faire voir les plus importants, on a représenté sur notre planche n° 24 plusieurs coupes horizontales et verticales, qui reproduisent d'une manière très-nette tous les détails de l'exécution.

Bien que nous ayons déjà eu plus d'une fois l'occasion de rendre justice à la bonne exécution des entrepreneurs, nous ne pouvons négliger de dire encore, à propos de l'armoire de la sacristie, que dans cet ouvrage elle n'a pas été inférieure à ce qu'elle est d'ordinaire; ils ont, en effet, apporté le même soin minutieux pour le faire de tous les détails que l'on rencontre dans toutes leurs productions. Notons qu'en réalité l'exécution d'une armoire destinée à la sacristie exigeait, à cause de cet emplacement, une application beaucoup plus attentive que les meubles de l'église elle-même, qui, considérés en eux-mêmes, peuvent être plus importants qu'elle. C'est que ces derniers, placés dans la vaste enceinte de l'église, y disparaissent presque par leurs dimensions relativement petites et n'attirent pas autant l'attention.

Il en est tout autrement pour l'armoire, qui est un meuble de la sacristie, enceinte beaucoup plus petite; l'armoire y devient beaucoup plus apparente et doit par conséquent se montrer digne d'une situation qui la met si en évidence. Si nous insistons sur tous ces détails qui, au premier abord, peuvent paraître superflus, c'est que nous tenons à rappeler au menuisier, à chaque occasion, combien il est nécessaire pour lui de se préoccuper de l'emplacement qui doit recevoir son ouvrage, du caractère de l'enceinte qu'il doit meubler et de celui de l'ensemble dont il doit faire partie. Il faut qu'il comprenne bien qu'un meuble qui peut avoir beaucoup de qualités tant qu'il est dans l'atelier, peut en perdre beaucoup dès qu'il est introduit dans un ensemble avec lequel on n'a pas songé à le mettre suffisamment en harmonie; dans ce cas, il doit arriver souvent qu'on se trouve dans la nécessité de le remplacer.

Il est vrai que, dans un certain nombre de cas, le menuisier est exempt de toute préoccupation concernant la forme et le caractère des ouvrages dont il est chargé, et qu'il n'a qu'à suivre les dessins qui lui sont remis ordinairement par un architecte. Mais souvent on s'en remet à lui et on l'en laisse complétement maître. Il importe donc, dans ce cas, de songer non-seulement au meuble comme objet isolé, mais à ce qu'il doit être par rapport aux objets qui doivent l'entourer, et ne pas commettre, à cet égard, des inconséquences qui peuvent compromettre la renommée d'une maison.

BULLETIN COMMERCIAL.

Bois. — Les affaires en bois d'industrie sont toujours très-calmes. Les prix se maintiennent néanmoins; il y a même une légère augmentation sur les cours des bois du Nord.

Depuis quelque temps le commerce de Paris reçoit des offres de service pour une nouvelle essence de bois, le pitchpin, importé de la Floride. Les circulaires en disent merveilles. Le pitchpin serait à tous les points de vue égal ou même supérieur au chêne. Il faudra le voir à l'usage avant de se prononcer à son égard.

PRÉSERVATION

DES BOIS DE CONSTRUCTION,

Par Ricard Buell.

Les principales causes de l'altération des bois de construction sont : la pourriture humide, la pourriture sèche et les attaques des insectes.

La pourriture humide commence à l'extérieur; elle est causée par les changements de température et les passages alternatifs de la sécheresse à l'humidité. La partie d'un pilotis entre le niveau des hautes eaux et celui des basses eaux est susceptible d'être attaquée par la pourriture. Un revêtement hydrofuge suffirait par mettre le bois à l'abri de cette cause d'altération.

La pourriture sèche a été l'objet d'études nombreuses dans le siècle actuel. Un auteur ancien, Pline, en parle dans ses œuvres. Le traité de Pline sur la conservation des bois montre que l'auteur a fait beaucoup d'observations et de recherches. Il est dit dans cet ouvrage que l'altération du bois est due aux liquides qu'il renferme ; que, pour rendre ces bois durables, il faut enlever ces liquides. L'auteur recommande de faire une incision circulaire au bas de l'arbre ; cette incision doit faire tout le tour et s'enfoncer jusqu'au cœur du bois ; on ne doit faire tomber l'arbre que lorsque tout le liquide s'est écoulé. Pline fait aussi la remarque que les matières résineuses et oléagineuses conservent le bois ; que les essences de bois odoriférants se conservent mieux que les autres et que la durée du bois dépend beaucoup de sa contexture plus ou moins serrée.

La pourriture sèche commence ordinairement à l'intérieur du bois où l'air ne circule pas librement ; son effet est de réduire les fibres en poudre, de sorte que l'extérieur étant intact, l'examen montre qu'il n'y a plus qu'une enveloppe solide et que tout l'intérieur est détruit. Ce fait démontre qu'un enduit imperméable peut bien prévenir la pourriture humide ou extérieure, mais n'empêche en aucune façon la pourriture sèche, qui est au contraire rendue plus rapide par la suppression complète de la circulation de l'air à l'intérieur.

La plus ancienne description de la pourriture sèche que l'on connaisse, est celle de Thomas Wade, qui écrivait en 1815. « Le bois se gonfle d'abord, puis il change de couleur et émet des gaz qui ont une odeur de moisi. Enfin, à la dernière période, la masse se fendille transversalement et devient peu à peu pulvérulente. On reconnaît généralement dans ce cas, dans le bois, l'existence de différentes espèces de fungus. »

Une autre description que nous trouvons dans la chimie de Stækhart, peut aussi présenter un certain intérêt. La racès : « Mettez, pendant l'été, un peu de sciure de bois humectée d'eau dans un vase fermé, et laissez reposer quelques mois ; le bois perdra graduellement sa cohésion, et se changera peu à peu en une substance blanche et friable. Une allumette introduite dans l'air du vase s'éteindra aussitôt ; l'oxygène s'est transformé en acide carbonique. L'eau a disparu également ; elle s'est combinée chimiquement avec le tissu ligneux. »

La cause de la pourriture sèche est la putréfaction ou la la fermentation des liquides du bois ; et comme les différentes parties communiquent entre elles par les vaisseaux et le tissu cellulaire, les ravages se répandent dans toute la masse. Il n'est pas certain qu'il existe toujours des fungus dans ces occasions; mais c'est la règle générale. On croit que ces végétations sont dues à la présence de semences très-ténues de ce parasite qui peuvent pénétrer au travers des pores de l'écorce pendant la croissance de l'arbre et être absorbées par la séve dans les feuilles, mais qui, dans tous les cas, peuvent pénétrer facilement lorsque l'arbre est abattu. L'expérience démontre que la séve en fermentation ou en putréfaction constitue une excellente nourriture pour le fungus. Que ce dernier soit ou non présent, l'analyse montre clairement l'action déterminante de la matière soluble : le bois sain contient de 5 à 7 pour 100 de matière soluble, n'en contient le plus souvent que 1 pour 100 après son altération ; la séve en fermentation s'est combinée avec l'eau dans le bois, et a formé un liquide corrosif qui a la propriété de désagréger et de détruire la fibre rigueuse.

Pline, le plus ancien auteur qui ait traité cette matière, recommande d'entailler les arbres circulairement afin de permettre à la séve de s'écouler et de ne les faire tomber que lorsqu'ils sont morts. Cette recommandation amène l'examen d'une question importante : quelle est la meilleure saison pour couper le bois ? Les opinions semblent partagées sur ce sujet ; mais les meilleures autorités, à notre avis, penchent pour le printemps ou l'automne plutôt que pour l'hiver. Bien que Pline ne désigne spécialement aucune saison pour faire l'incision circulaire dont il parle dans son ouvrage, il n'est guère possible qu'il ait voulu recommander l'hiver, puisque en faisant cette opération dans cette saison on ne ferait qu'inciser, ce que font les pionniers dans un pays où ils s'établissent, quand ils veulent faire pourrir les arbres pour éclaircir une forêt. On a très-peu de documents sur la durée comparative des bois coupés aux différentes saisons ; mais un article de M. Pinchas Rainay, dans le *Sillimansts Journal,* vient nous donner un renseignement intéressant.

(*La suite prochainement.*)

Le Directeur-Gérant : Ve A. Morel et Cie.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [960]

VÉRANDA.

MM. C. Waaser et Bougleux, constructeurs.

—

Pl. 25. — Élévation.
Pl. 26. — Détails.

—

Nous présentons dans les deux planches 25 et 26 un exemple des plus complets de menuiserie décorative. La planche 25 est l'élévation à l'échelle de 0m,025 pour mètre d'une véranda construite par MM. Waaser et Bougleux au château de M. Loffray. Les détails, à l'échelle de 0m,10 pour mètre, sont donnés par la planche 26. L'entrée placée au milieu est fermée par une porte vitrée à deux vantaux, d'une décoration très-simple. Deux fenêtres sont placées, l'une à gauche, l'autre à droite de la porte, et séparées de celle-ci par des parties dormantes vitrées qui se répètent à chacun des angles.

Les montants sont ornés de pilastres que surmontent des consoles d'un profil élégant destinées à supporter le chéneau. C'est surtout dans la partie supérieure de ce travail que les constructeurs ont judicieusement déployé toutes les ressources de décoration que permet le bois découpé. Ainsi les chapiteaux des pilastres sont reliés par des amortissements en forme de consoles avec la traverse formant la partie inférieure de la frise. La frise elle-même est toute en bois découpé présentant une sorte de treillis au-dessus des baies avec rosaces dans les axes, et enroulements au-dessus des parties dormantes; l'ensemble s'harmonisant très-bien. Le chéneau est décoré d'un lambrequin à jour. Le soubassement est orné aussi de bois découpé d'un dessin plus sévère, contrastant bien avec le soubassement de la porte, mais ne nuisant pas à l'ornementation du couronnement de la véranda.

Remarquons que pour garantir l'intérieur de l'humidité du sol, cette construction est surélevée sur un parpaing en pierre de 0m,45 de hauteur; trois marches sont posées devant la porte.

La valeur de la véranda, y compris la couverture qui est en zinc, la peinture faite en vert à deux tons, la serrurerie et la vitrerie, est de 3,000 francs.

PORTE.

Chemin de fer d'Orléans (Réseau central).

M. Rougemont, architecte.

—

Planche 27.

—

Nous avons choisi dans les salles d'attente du chemin de fer d'Orléans l'exemple de porte que donne notre planche n° 27, et qui a été construite sous la direction de M. Rougemont, architecte. Cette porte est toute en chêne; nous en présentons à l'échelle de 0m,05 pour mètre une demi-élévation de chaque face; la partie gauche est la face extérieure; l'autre, la face intérieure. La hauteur totale de la porte est de 3m,20 ; elle est divisée en deux parties, l'une dormante, une imposte vitrée, et l'autre ouvrante, la porte proprement dite formée de deux vantaux composés eux-mêmes d'une partie vitrée et d'un soubassement plein. Chaque vantail est un châssis à deux montants verticaux réunis par des traverses assemblées à tenon et mortaise. Le soubassement a deux panneaux à table saillante, celle-ci étant plus large sur une face que sur l'autre; le montant milieu est profilé d'un côté et de l'autre chanfreiné (voir le détail indiqué par la coupe UV). La moulure qui existe sur la traverse du milieu et sur une face seulement, est rapportée. Les détails à 0m,25 pour mètre que donne la planche 27 indiquent suffisamment les différents assemblages et agencements des pièces qui composent cette porte. Le plan, présenté à l'échelle de 0m,05 pour mètre, offre deux dispositions différentes de la baie; dans l'une la porte est à fleur du mur, dans l'autre elle est en feuillure avec ébrasement.

BANC.

Crypte de Saint-Pierre de Montrouge.

E. Vaudremer, architecte.

M. Painvert, entrepreneur de menuiserie.

—

Planches 28 et 29.

—

L'usage, dans les églises, de bancs formant siége d'un côté et de l'autre prie-Dieu, a le double avantage d'économiser la place et de se prêter fort bien à la décoration. Nos planches 28 et 29 offrent un exemple de cette sorte de bancs exécutés par M. Painvert, sous la direction de M. Vaudremer, architecte. Nous avons tenu à donner une étude complète de ce travail de menuiserie, remarquable par son élégante simplicité en harmonie avec l'ameublement de l'édifice. Les faces latérale et longitudinale sont données par la planche n° 28, à l'échelle de 0m,20 pour mètre.

On voit que ces bancs sont composés de montants et de traverses en chêne. Deux planches du même bois forment, l'une le siége, l'autre le prie-Dieu.

Le dossier est également une planche qui s'assemble par ses extrémités dans les montants principaux, ainsi que le montrent l'élévation longitudinale (pl. 28) et la partie pointillée du détail E (pl. 29). Ces montants forment console à leur extrémité supérieure pour supporter la planche évidée du prie-Dieu sur laquelle on s'accoude. Les plans, faits à l'échelle de 0m,10 pour mètre sont des coupes horizontales, l'une suivant

AB, l'autre suivant CD. Le premier de ces plans présente les deux traverses longitudinales qui réunissent la partie milieu des montants, et laisse voir la planche qui sert à s'agenouiller et la traverse qui relie les deux traverses latérales inférieures. Le plan suivant CD donne l'ensemble des quatre traverses longitudinales inférieures. On remarque par l'ensemble et les détails de la planche 29, que ces différentes pièces s'assemblent à tenon et mortaise.

TABLE.

M. Trélat, architecte.

M. Godin, ébéniste.

—

Planches 30 et 31.

—

Nos planches 30 et 31 représentent une table à dessin remarquable, au premier abord, par l'agencement des deux surfaces planes qui en font, en quelque sorte, une double table. La partie supérieure, ainsi que le montre la vue perspective donnée par la planche 30, est recouverte d'un cuir laissant comme cadre un rebord assez large. Ce cadre est orné d'un profil formant en dessus rainure afin d'empêcher la chute d'objets tels que crayons, plumes, etc. Le rebord de la table a une saillie suffisante pour que la hauteur du tiroir placé en dessous ne gêne pas une personne assise, et cet avantage est encore obtenu pour l'inclinaison des faces moulurées de ce tiroir (voir la coupe transversale, pl. 31, et le détail B à l'échelle de $0^m,25$ pour mètre). La planchette fixée au-dessous du tiroir, et formant seconde table, est très-utile pour y déposer des objets tels que rouleaux de papier, etc., qui embarrassent la partie supérieure et qu'on désire avoir sous la main. Cette planchette, qui a $0^m,50$ de large, est supportée par deux pièces : une traverse A longitudinale (voir pl. 31) qui s'assemble à tenon apparent et clavette dans les croisillons formant les pieds de la table, et une pièce de bois à double chantournement, faisant angle droit avec la traverse A.

La planche 31 donne, à l'échelle de $0^m,10$ pour mètre dans la coupe transversale et l'élévation latérale et à l'échelle de $0^m,25$ pour mètre dans les détails, l'agencement de ces diverses pièces avec leurs assemblages. Les deux traverses inclinées qu'on remarque sur la perspective (pl.30) sont destinées à fixer la planchette dans le sens de la hauteur et dans le sens latéral.

PIGEONNIER.

MM. Waaser et Bougleux, constructeurs.

—

Planche 32.

—

Un pigeonnier n'est autre chose qu'une grande cage dont les parois sont pleines et ne présentent que deux ou quatre ouvertures qui sont à la fois les fenêtres et les portes de cette petite habitation. Les dimensions d'un pigeonnier sont relativement considérables, souvent elles doivent permettre à un homme d'y entrer ; de plus les pigeons étant un objet de luxe, leur propriétaire ne consentirait pas à leur faire une habitation grossière, et demandera toujours que la maison qu'il leur destine soit construite avec soin et recherche.

Il en résulte qu'un pigeonnier est un ouvrage de menuiserie important et qu'on ne saurait trop en multiplier les exemples bien faits, pour en montrer les formes les plus convenables, ainsi que la disposition et l'exécution.

A l'intérieur, un pigeonnier est divisé en plusieurs compartiments dont chacun est destiné à n'être habité que par un seul couple. Ces compartiments doivent être assez spacieux et facilement accessibles, surtout de l'intérieur. Ils se ferment au moyen de portes à coulisses.

L'emplacement d'un pigeonnier se choisit ordinairement à une certaine élévation au-dessus du sol ; mais, pour le reste, cet emplacement est complétement arbitraire.

On l'établit souvent sur les toits des maisons; mais on peut aussi le fixer sur un pied isolé ; c'est ce dernier cas qui est celui de l'exemple que nous donnons aujourd'hui. Si, par cette disposition, l'accès du pigeonnier est rendu plus difficile au propriétaire en nécessitant l'emploi d'une échelle, elle a, en revanche, l'avantage de mieux protéger les pigeons contre les rats. Cependant, sous ce rapport, l'isolement et l'élévation du pigeonnier ne sont pas un moyen suffisant, et il serait imprudent de s'en contenter ; car les rats, on le sait, grimpent parfaitement sur toutes les surfaces qui donnent prise à leurs ongles et atteignent ainsi à toutes les hauteurs. Pour protéger les pigeons contre ces animaux, il est nécessaire de recouvrir le bois, du pied jusqu'à une certaine hauteur, d'une bande métallique, d'une bande de zinc par exemple.

On conseille en outre de répandre sur le sol une couche d'environ $0^m,30$ d'épaisseur de mâchefer fin recouverte de sable. Ces deux moyens combinés sont parfaitement efficaces.

Le pigeonnier que nous donnons ici, et que représente la planche 32, satisfait aux conditions d'utilité et d'élégance que comporte une construction semblable, considérée comme objet de luxe. Fixée sur un pied unique qui la traverse dans toute la hauteur, la cage est divisée en deux parties formant deux étages.

Chacune de ces portions est partagée elle-même en quatre cases ayant leur ouverture spéciale, ainsi que l'indique le

plan fait suivant la ligne CD, à l'échelle de 0m,02 pour mètre. Au devant de chaque petite porte de l'étage supérieur, est fixée une planchette qui facilite l'accès à l'intérieur. La planchette de l'étage inférieur règne tout autour du petit édifice. Des montants en bois découpé accusent nettement la division du plan en quatre compartiments et séparent très-bien les couples de pigeons. La partie supérieure de ces montants forme console et supporte la saillie avancée du toit. Celui-ci est couvert en bardeaux.

Notre planche donne aussi le plan de la partie placée dans le sol et sur laquelle sont fixés le poteau central et les quatre pieds du pigeonnier.

PRÉSERVATION

DES BOIS DE CONSTRUCTION,

Par Ricard Buell.

(Suite [1].)

En 1810, M. Rainey commença à construire un vaisseau. Voulant qu'il fût aussi durable que possible, il fit couper le bois qui devait entrer dans la construction vers la fin du mois de décembre. Les essences qu'il avait choisies étaient le chêne blanc et le châtaignier. Vers la fin de la construction, le bois vint à manquer. M. Rainey fit donc couper trois arbres en avril 1811, puis encore deux chênes blancs au mois de mai, pour terminer l'arrière du navire. Celui-ci fut terminé au mois de juin. Or, au printemps de 1815, il fallut refaire tout l'avant, dont le bois commençait à pourrir. Le bois coupé au printemps était parfaitement sain, ce qui était très-visible à l'arrière du vaisseau; bien qu'entouré de bois pourri, il s'était maintenu dans d'excellentes conditions.

Ces faits amenèrent M. Rainey à supposer que la théorie mise en avant par les botanistes, théorie généralement rapportée du reste, à savoir que la séve réside dans les racines en hiver, pouvait être erronée, et il résolut de faire des essais à ce sujet. Il coupa de grosses branches de chêne en été et en fit du feu. Il remarqua alors qu'un anneau humide se formait à l'extérieur du bois, dans la partie occupée par l'aubier, et que de la vapeur en sortait, tandis qu'on en voyait peu ou point sortir du cœur du bois. Une expérience semblable avec des branches de chêne coupées en décembre donna des résultats exactement contraires : le cercle humide se formait au cœur, et il ne sortait aucune vapeur de l'aubier. M. Rainey conclut de là que la séve, au lieu de séjourner dans les racines en hiver, se trouve dans le cœur du bois et que, par suite, en coupant les arbres pendant cette saison, on expose la partie la plus précieuse du bois à s'altérer rapidement.

Un autre fait qui tend à confirmer cette théorie, c'est que si l'on pratique des fentes en hiver dans la canne à sucre, on est forcé, pour en faire découler la séve, de traverser l'aubier et de pénétrer jusqu'au cœur de la tige.

Le docteur français Boucherie, dont les recherches sur la préservation des bois sont bien connues, recommande de couper les bois en été ou en automne ou, dans tous les cas, dans une autre saison que l'hiver, par la raison que lorsque la séve est en circulation, il est plus facile de la faire sortir ou de la sécher.

Le navire anglais *Sovereign of the seas,* qui, démoli après quarante-sept ans de service, fut trouvé dans un état de conservation tel qu'il était impossible d'introduire un coin dans le bois dont il était fait, sert quelquefois d'exemple aux partisans des bois coupés en hiver ; mais, d'après les rapports de ceux qui l'ont construit, on a presque acquis la certitude que le bois qui est entré dans sa construction a été coupé au printemps ou en été.

Nous avons vu que la pourriture sèche du bois a pour cause les matières solubles contenues dans le bois qui, en se combinant avec l'eau, agissent sur la cellulose ou sur le tissu fibreux, et que la chaleur jointe à une circulation insuffisante de l'air, sont des conditions favorables à son développement. On peut conclure de là qu'en faisant disparaître du bois la matière soluble et l'eau, par la dessication ou autrement, la préservation serait assurée. Le bois vert contient de 38 à 40 pour 100 d'eau et l'expérience démontre qu'en le faisant sécher à l'air, on n'enlève qu'une partie de l'humidité qu'il renferme. Le comte Rumfort a trouvé qu'une pièce de chêne qui avait séché pendant cent ans perdit encore 9 pour 100 d'eau par l'application de la chaleur. Si l'on réduit du bois en poudre fine et qu'on le chauffe à 100 degrés centigrades, toute l'eau peut en être enlevée, mais par l'exposition à l'air, le bois absorbera de nouveau 10 pour 100 d'humidité. La chaleur a pour effet de coaguler l'albumine qui se trouve dans le bois et de le rendre ainsi moins altérable. L'effet de l'application de la vapeur paraît être le même. On a souvent recommandé ce procédé, mais cette méthode, bien qu'en retardant dans une certaine mesure l'altération du bois, ne peut pas être considérée comme complétement efficace.

Les procédés de dessiccation du bois ont d'abord été compris et appliqués d'une manière très-imparfaite. D'énormes quantités de bois en grume ont été perdues pour avoir été placées à terre et en masse compacte les unes sur les autres, tandis qu'on doit placer le bois sur des supports en fer ou en pierre et le disposer de manière que l'air puisse circuler à l'intérieur. Il faut en outre qu'un hangar protége le bois contre la pluie. En même temps, s'il est possible, il est bon de le mettre à l'abri des changements de température. Le bois traité de cette manière pendant deux, trois ou quatre ans, durera beaucoup plus longtemps; mais toutefois il s'en faut de beaucoup que cette méthode constitue un préservatif suffisant.

---

1. Voir le numéro précédent.

BULLETIN COMMERCIAL [1].

—

Bois du Nord (*Norvége, Suède, Russie*). — La hausse sur es bois de sapin semble enfin être arrivée dans le Nord à son naximum.

Elle peut être estimée, depuis l'année dernière, de :

25 à 60 pour 100 sur les madriers de Norvége, suivant qualité ;

30 à 75 pour 100 sur les madriers de Suède, suivant qualité;

35 à 40 pour 100 sur les madriers de Russie, suivant qualité.

Et en proportion pour les autres échantillons de bois sciés.

Les frets, de leur côté, comparés à ceux de pareille époque n 1872, ont éprouvé une plus-value d'environ 10 pour 100, vec probabilité de taux bien supérieurs pour les voyages l'été et d'arrière-saison.

Nous n'aurions jamais pensé qu'une augmentation aussi onsidérable se produirait en quelques mois.

Les producteurs du Nord demandaient avec raison qu'il leur ût tenu compte pour leurs envois de 1873 du renchérissement les bois en forêt et des frais d'exploitation, transport aux cieries, fabrication ; mais leurs exigences, parfaitement justifiées, n'allaient pas au delà au commencement de l'automne lernier, et n'auraient eu pour conséquence qu'une élévation le cours très-modérée, relativement, et qui n'aurait pas pporté d'entraves sérieuses à la consommation ordinaire de notre pays.

Malheureusement les achats prématurés et sur une immense chelle des maisons anglaises et belges, traitant sans marchander de toutes les productions, grandes ou petites, dont elles parvenaient à s'assurer, surtout en Suède, sont venus modifier profondément la situation, et ont conduit avec une inroyable rapidité aux résultats que nous signalons aujourd'hui.

Les importateurs français ont vainement essayé de lutter ontre les prétentions toujours croissantes des détenteurs, et e n'est même qu'avec beaucoup de peine qu'ils ont réussi à btenir dans le Nord, et à pleins prix, un nombre de chargements inférieurs au moins d'un tiers à celui de la dernière ampagne, mais qui représentera néanmoins une valeur totale gale, sinon supérieure, à celle des importations de 1872.

Pour ne pas frapper à l'improviste la consommation de 'augmentation imposée par les circonstances, les négociants le nos ports ont, dès le début de la hausse, élevé peu à peu es prix de leurs marchandises en chantier, de manière à tteindre ainsi, sans secousse, les cours nouveaux, applicables ux arrivages de cette année, arrivages qui maintenant ont ieu journellement.

Par suite du manque d'hiver dans le Nord, la production sera, en 1873, fortement réduite, et il ne faut pas compter, à beaucoup près, sur une diminution de prix, au moins pour cette saison.

Le commerce de Paris, dit la *Revue des Eaux et Forêts*, se tient plus que jamais sur la réserve; la stagnation des affaires est presque complète.

Des bois d'œuvre, il n'en faut parler que pour mémoire. Là tout est arrêté et il est à craindre que cette triste situation ne se prolonge. Depuis les quelques lots de charpente et de sciages vendus pour la reconstruction prochaine des monuments détruits par les incendiaires de la Commune, les transactions n'ont aucune importance.

1. La *Gazette des Architectes* publie, dans chacun de ses numéros, un ulletin commercial donnant le cours du jour des métaux et des bois. Nous ui empruntons ces renseignements et l'article qui suit sur le *bois de Pitchpin*, comme intéressant directement nos lecteurs.

Note de la direction.)

UNE NOUVELLE ESSENCE DE BOIS.

LE PITCHPIN.

Il est intéressant pour les entrepreneurs de charpente et de menuiserie de connaître les nouvelles essences de bois susceptibles de remplacer les anciennes, dont la rareté et le prix trop élevé jettent la perturbation dans leurs affaires. Nous parlions dans un de nos derniers numéros d'une nouvelle essence importée sur la place de Paris, le bois de *Pitchpin*. Le bois de Pitchpin est résineux, sain, sans nœuds, au moins aussi résistant que le chêne. La résine qu'il renferme le préserve de toute atteinte des vers, de toute pourriture, en même temps que du retrait qu'éprouve le chêne en séchant, ce qui permet d'employer le Pitchpin presque instantanément, sans être obligé de le laisser sécher plusieurs années. En un mot, il a toutes les propriétés du teack et du chêne, et il coûte beaucoup moins cher. Le prix actuel est 100 francs le stère, franco sur wagon au Havre.

Au débitage, il donne moins de déchet que le teak et le chêne, attendu que les poutres sont parfaitement droites, équarries ou sciées des quatre faces et à arêtes vives. Comme ton et veine, il est très-joli, brillant et vif.

MM. Hollande et Warenhost nous font savoir qu'ils importent régulièrement de Pensacote (Floride) au Havre de grandes quantités de ce *Pitchpin* en poutres sciées et taillées, depuis 26 sur 26 jusqu'à 56 sur 56 centimètres d'équarrissage. Les longueurs varient de 10 à 20 mètres.

D'un autre côté, un journal du Hâvre nous apprend que le 26 juin dernier il s'est vendu par adjudication publique en cette ville, un chargement complet de bois de cette essence, comprenant 335 poutres de 12 à 24 mètres, 67 poutres sciées, 394 bordages, le tout d'un bon choix. Les enchères ont été assez animées. Les prix, pour les poutres, ont varié entre 70 et 139 fr. le stère.

Le Directeur-Gérant : Ve A. Morel et Cie.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1198]

ORGUE.

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTROUGE.

M. E. VAUDREMER, architecte.

—

Planche 33.

—

La planche 33 donne l'ensemble et les détails d'un des petits orgues du chœur de l'église de Saint-Pierre de Montrouge; cet ouvrage de menuiserie a été exécuté par M. Moisy, entrepreneur, sous la direction de M. Vaudremer, architecte.

La carcasse ou le bâti de cet orgue est composé de montants et de traverses, ainsi que l'indique l'élévation faite sur l'angle à l'échelle de 0m,025 pour mètre.

Les montants embrassent trois faces qui présentent en plan trois côtés d'un octogone régulier et dans lesquelles sont placés les tuyaux en métal. Les remplissages du soubassement sont des panneaux de menuiserie moulurés. Des consoles supportent le pied des montants supérieurs, qui se terminent en haut par des amortissements en fleurons. L'entablement est composé d'une architrave, d'une frise percée à jour et d'une corniche surmontée d'un couronnement. Les angles qui forment les montants avec la traverse qui sert d'architrave sont amortis par des consoles en bois découpé. Le plafond est en forme de pyramide; le sommet est terminé par un fleuron. Notre planche donne à l'échelle de 0m,25 pour mètre la coupe de cet orgue, et le détail à 0m,10 pour mètre des consoles de la partie basse.

PORTE.

MAISON A MAURECOURT (SEINE-INFÉRIEURE).

M. SIMONET, architecte.

—

Planche 34.

—

La porte que représente la planche 34 est la porte d'entrée d'une maison à Maurecourt (Seine-Inférieure), construite sous les ordres de M. Simonet, architecte. Cette porte est à deux vantaux; nous en présentons l'élévation à l'échelle de 0m,05 pour mètre; sa hauteur est de 2m,80 et sa largeur de 1m,40; elle est surmontée d'une imposte vitrée dont la partie supérieure est cintrée. Chaque vantail est composé d'un bâti en chêne formé de montants et de traverses intermédiaires. Les panneaux, en planches de 0m,025 d'épaisseur, ont sur leur axe une moulure rapportée en forme de baguette, ainsi que le montre le détail fait à l'échelle de 0m,25 pour mètre. La décoration des panneaux supérieur et inférieur est représentée par les détails E et F (fig. 1 et 2, ci-contre.)

La traverse d'imposte est moulurée suivant la coupe GH, planche 34. Le battement de la porte et la traverse inférieure des vantaux sont représentés suivant les coupes AB et CD, à l'échelle de 0m,25 pour mètre.

Nous donnons également, comme exemple de décoration simple, deux portes appartenant à la même construction :

1° La porte de la cuisine représentée par la fig. 3, ci-après.

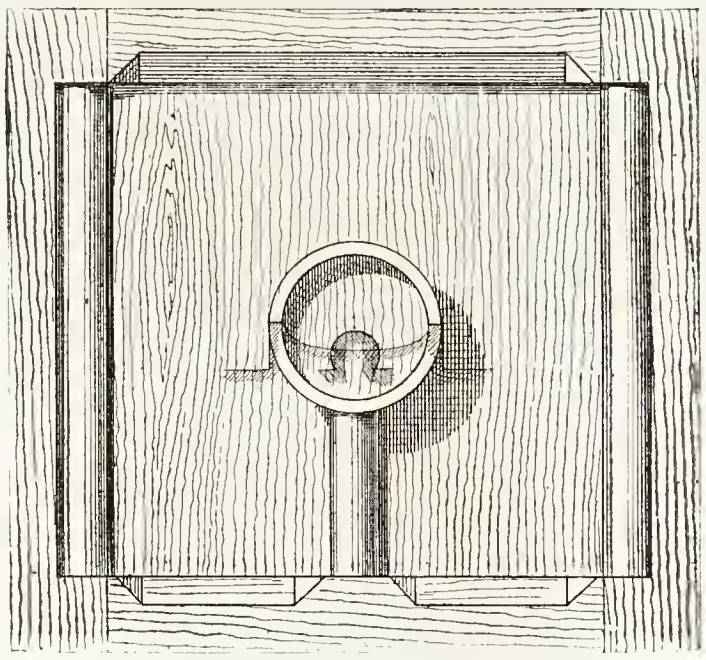

Fig. 1.

Cette porte est à un seul vantail; elle est vitrée et surmontée d'une imposte également vitrée et pouvant s'ouvrir. Le profil (fig. 4) donne l'assemblage des panneaux dans les montants du soubassement;

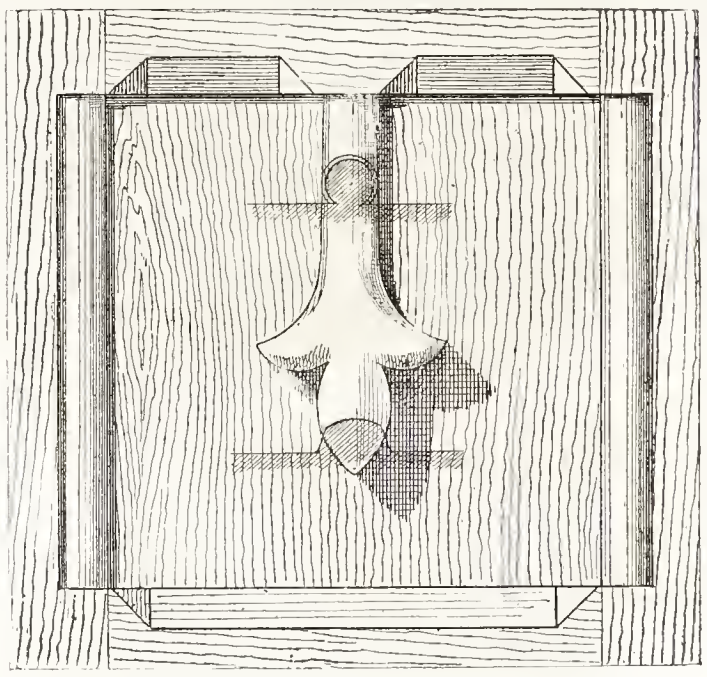

Fig. 2.

2° La porte de la cave, figure 5, est formée d'un bâti composé de trois montants et de trois traverses; la partie supérieure forme imposte, et la traverse du haut est cintrée. La partie pleine est formée de pièces assemblées à rainures avec chanfreins sur les rives. La coupe (fig. 7) est faite sur la traverse milieu, et la coupe (fig. 6) est faite sur le montant à droite, fai-

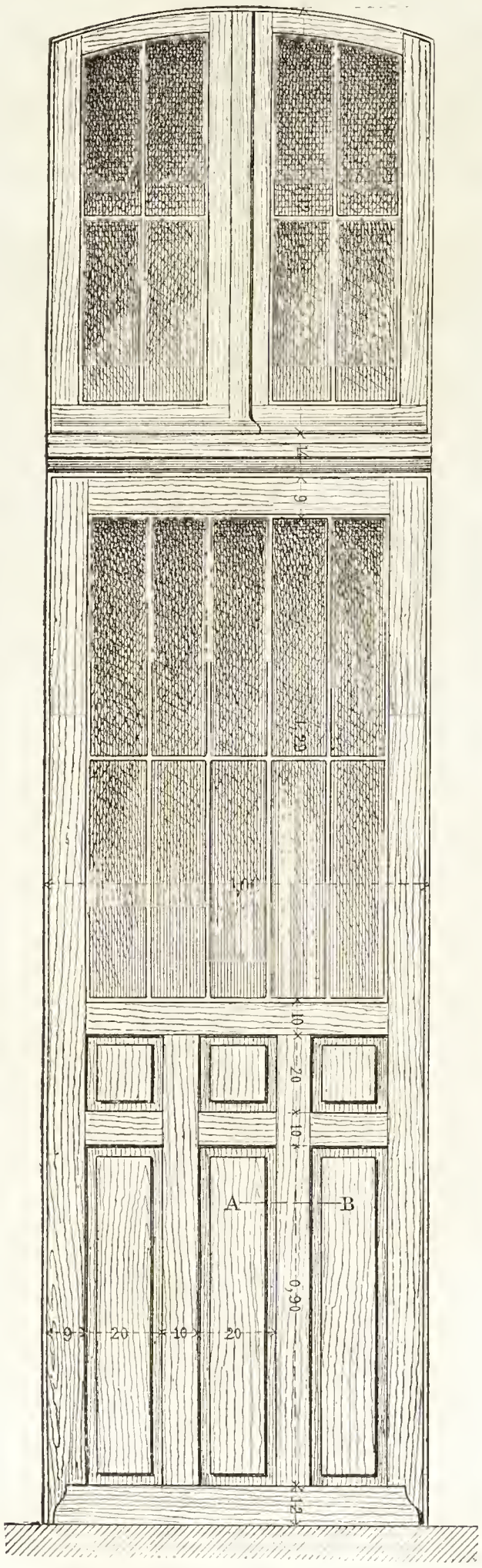

Fig. 3.

Fig. 4.

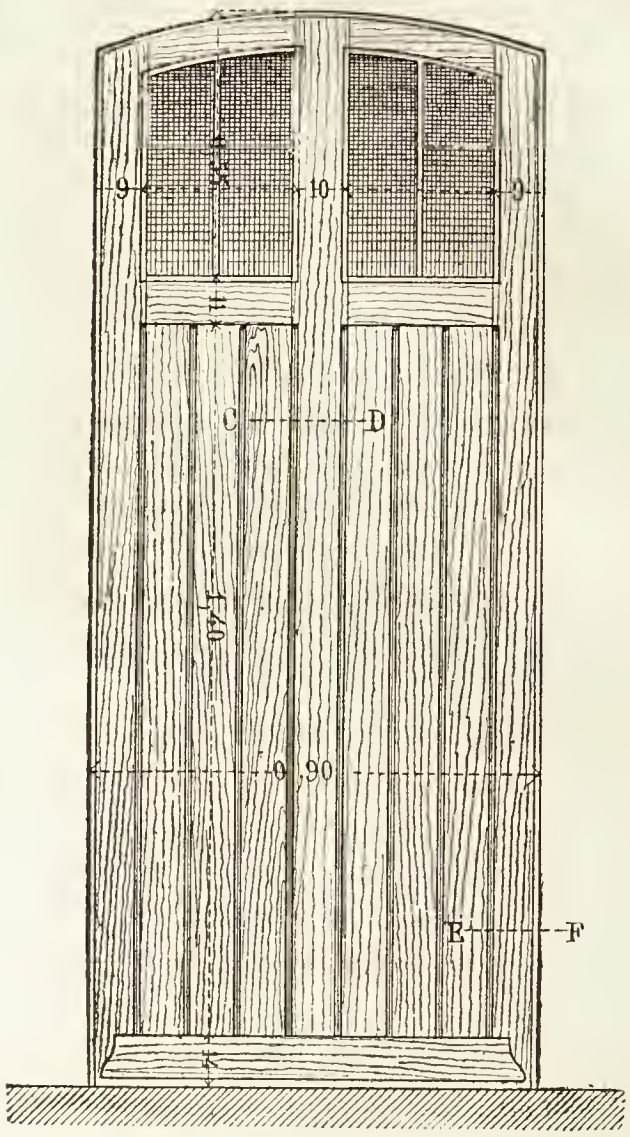

Fig. 5.

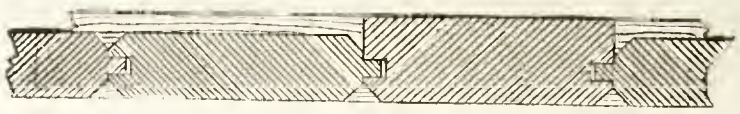

Fig. 6.

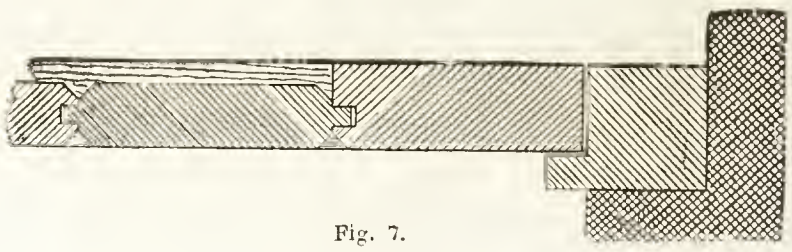

Fig. 7.

sant voir le bâti dormant. Les ensembles de ces deux portes sont à l'échelle de $0^m,05$ pour mètre, et les détails (fig. 4, 6 et 7) à $0^m,25$ pour mètre.

SELLERIE.

M. Tétard, entrepreneur.

—

Planche 35.

—

Dans l'établissement d'une sellerie, il est bon de revêtir les murs de lambris qui empêchent le cuir de se gâter par le contact avec les parois. Notre planche 35 représente une sel-

lerie exécutée par M. Tétard, entrepreneur, pour M. Maurice Richard, et dans laquelle cette nécessité est bien satisfaite. Le lambris est composé d'une suite de panneaux compris entre des montants que réunissent deux traverses horizontales, l'une formant plinthe et l'autre corniche. Les montants sont à section carrée et font saillie sur le fond du revêtement. Leur partie supérieure est contournée par les moulures qui forment la corniche. Les panneaux de remplissage sont formés d'un bâti qui se compose de montants reliés par des traverses. Leur hauteur est divisée en deux parties séparées par une traverse en planche de $0^m,22$, qui est ornée d'une moulure rapportée formant cymaise. Dans les montants à la partie haute, à $2^m,30$ du sol, se trouve des porte-brides; au-dessous, c'est-à-dire à $1^m,40$ de hauteur du sol, sont établis les porte-harnais; leur espacement d'axe en axe est de $0^m.63$.

PORTE-FOUETS.

M. Tétard, entrepreneur

Planche 36.

Le porte-fouets que représente la planche 36 est placé dans la sellerie de M. Maurice Richard, que nous avons décrite ci-dessus. Cet objet a été exécuté aussi par M. Tétard, entrepreneur. Il est composé d'une vitrine octogonale portée par huit pieds en bois découpé et d'un montant unique à section octogone. La vitrine est divisée en huit compartiments séparés entre eux par des cloisons rayonnantes; les couvercles sont vitrés : c'est là que l'on renferme les mors, gourmettes de rechange, anneaux et autres objets nécessaires à l'ormentation des harnais. A la partie inférieure du montant est fixée une planchette soutenue par huit consoles; elle sert à porter le pied des fouets. La tablette qui entoure le sommet est divisée, comme l'indique le plan, en compartiments qui correspondent aux divisions inférieures et reçoivent le haut des fouets. Un amortissement termine ce petit meuble.

PUPITRE ET BUREAU.

Planche 37.

Nous avons réuni sur notre planche 37 deux ouvrages de menuiserie que nous représentons à la même échelle $0^m,10$ pour mètre : un pupitre et un bureau. Le pupitre est un coffre reposant sur un châssis, soutenu lui-même par des consoles. La partie supérieure de ce coffre couvre un tiroir muni sur sa face d'un bouton de tirage; le dossier du pupitre est décoré à sa partie supérieure par une découpure chanfreinée sur les arêtes. Ce pupitre fait partie de l'ameublement de l'hôtel des Ingénieurs civils, construit sous les ordres de M. Demimuid, architecte.

Le bureau est un coffre compris entre deux montants extrêmes et divisé en quatre compartiments par trois montants intermédiaires; ces derniers ne dépassent pas la traverse haute qui forme la table du bureau. Les compartiments sont pourvus chacun de deux rayons; celui du haut est fermé par un abattant à charnière qui fait glisser dans une coulisse, ainsi que le montre la coupe, afin de laisser le coffre ouvert. A cet effet, le bouton qui sert à lever cette tablette affleure seulement le bâti qui forme la carcasse. Les montants extrêmes et celui du milieu se terminent en consoles à la partie supérieure; leurs pieds sont maintenus par la traverse basse qui sert à mettre des livres. Ce bureau a été exécuté par M. Ronsin, d'après nos dessins.

TREILLAGE.

MM. Waaser et Bougleux, entrepreneurs.

Planche 38.

Comme exemple de décoration en treillage appliquée sur un mur, nous donnons, sur notre planche 38, l'élévation et la coupe d'un travail de ce genre exécuté à Saint-Quentin, sous la direction de M. Chérier, architecte. Ce treillage se compose d'un soubassement et de pilastres qui supportent un entablement; les chapiteaux sont reliés par des parties cintrées. Les pilastres descendent jusqu'à la plinthe, qui est une planche de $0^m,22$. Le toit repose sur une sorte d'auvent soutenu par des consoles en bois découpé; au droit de ces consoles sont des montants à section carrée qui se terminent haut et bas par des amortissements. La moulure qui forme le couronnement et celle qui décore les parties cintrées reliant les montants sont des parties rapportées. Les remplissages sont en bois découpés. La valeur de ce travail est de 250 francs.

CRÉDENCE.

Planche 39.

Le meuble que représente notre planche 39 est une crédence destinée à être garnie d'objets d'orfévrerie ou de vaisselle précieuse. Nous en donnons les élévations principale et latérale à l'échelle de $0^m,15$ pour mètre. Le meuble est formé de deux montants réunis par un dossier; ce coffre est fixé au lambris à l'aide de serrures se retournant d'équerre et maintenues par des vis. L'intérieur est divisé en trois compartiments par des planches dont les deux supérieures sont maintenues par des tasseaux moulurés.

Les montants ont leurs angles abattus et se terminent par le haut en forme de consoles; la décoration a été ménagée

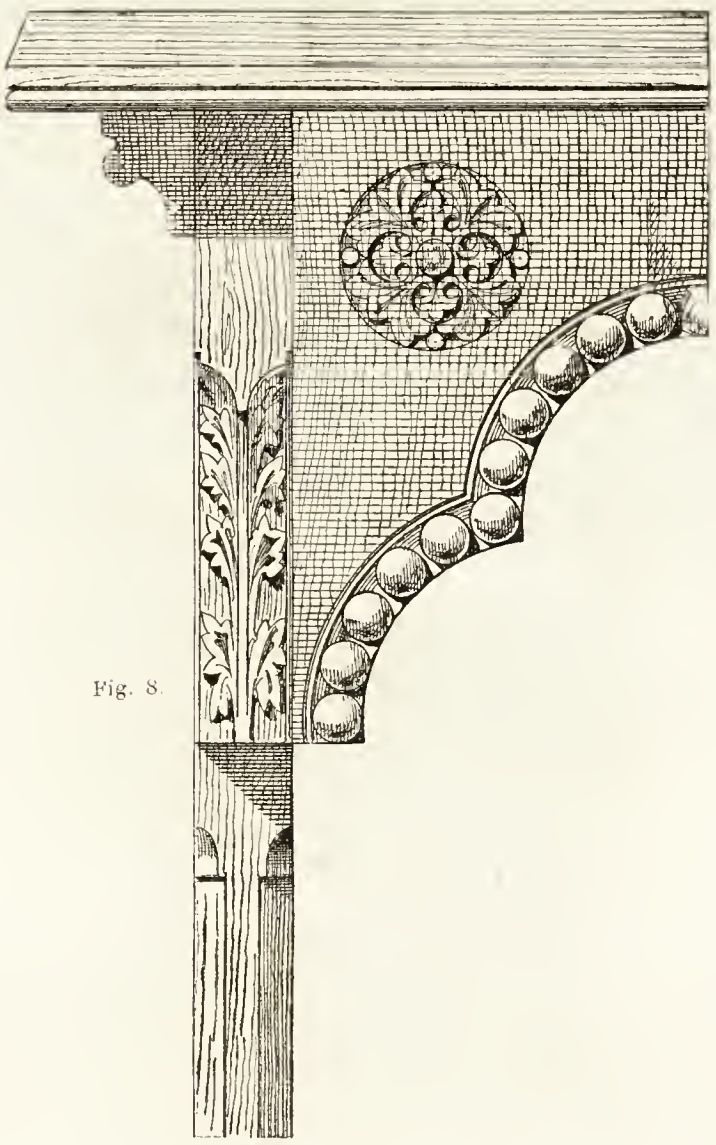

Fig. 8.

pour le couronnement de cette crédence. Les consoles sont chanfreinées et décorées de feuilles sculptées ainsi que le

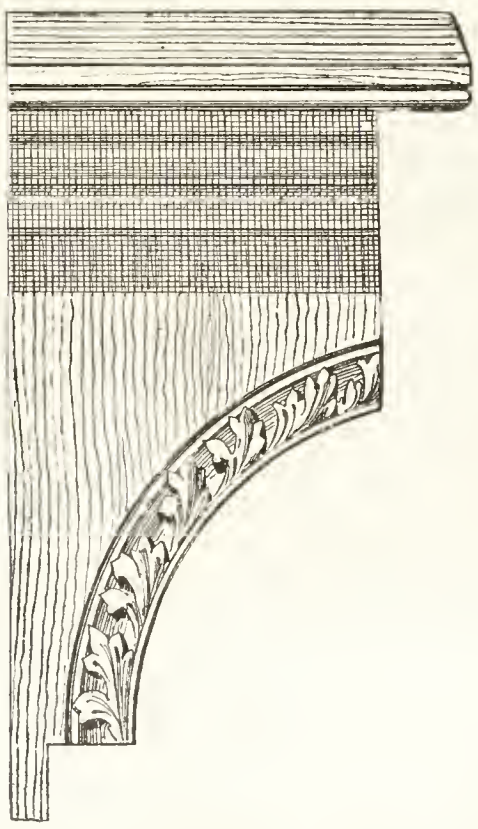

Fig. 9.

montrent les détails A et B (fig. 8 et 9) et à l'échelle de 0m,30 pour mètre; l'axe qui les relie est trilobé et orné de perles, et surmonté de deux rosaces également sculptées. Une moulure rapportée amortit l'angle des montants avec le plafond qui lui-même est profilé sur son pourtour. Le détail C (fig. 10) repré-

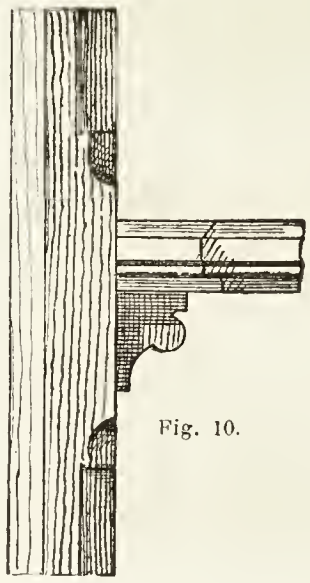

Fig. 10.

Fig. 11.

sente une tablette avec son tasseau. La figure D (fig. 11) donne la coupe de la tablette inférieure avec la plinthe de ce petit meuble.

PORTE CHARRETIÈRE.

MM. Waaser et Bougleux, constructeurs.

Planche 40.

Comme modèle de porte charretière à claire-voie bien conçue et bien exécutée, nous donnons, planche 40, cette porte construite par MM. Waaser et Bougleux. Elle est à deux vantaux. Chaque vantail est composé d'un bâti en chêne formé par des montants à section carrée, que réunissent deux traverses horizontales et une traverse cintrée. Une écharpe complète la charpente de cet ouvrage au point de vue de la solidité. Les panneaux de remplissage, faits en peuplier, sont des bois découpés. Le soubassement est orné de deux moulures rapportées dont l'une forme plinthe et l'autre cymaise.

BOIS.

Les adjudications publiques amènent naturellement à cette époque des réunions d'exploitants et d'acheteurs, et presque toujours la vente de quelques lots de bois fabriqués. Nous croyons savoir que ces jours derniers il s'est vendu plus de 200,000 mètres de sciages sur nos ports. L'échantillon s'est raisonné de 185 à 200 fr., et l'entrevous de 150 à 160 fr., suivant la qualité et l'assortiment; un beau lot d'entrevous a même dépassé de beaucoup ce dernier prix. Il ne reste presque plus rien de disponible sur les ports de Saint-Dizier et de Valcourt.

Le Directeur-Gérant : Ve A. Morel et Cie.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1494]

VACHERIE.

CHATEAU DE VILLENNES.

M. Tetard, charpentier.

Pl. 41. — Élévation.
Pl. 42. — Plan et coupe.

Il faut qu'une vacherie soit bien aérée, bien éclairée, qu'on y fasse régner une température constante et assez basse; que le plancher supérieur soit élevé de 5 mètres au-dessus du sol; que chaque vache ait une place d'environ 1m,33 de large; que la crèche soit en pierre dure et non en planches, qui prennent à la longue une mauvaise odeur; que le ratelier soit assez bas pour que les bêtes qui ont le cou court ne fatiguent pas en mangeant, et qu'enfin les eaux et les urines puissent circuler au dehors sans obstacle.

Le plan que nous donnons, planche 42, fait voir une disposition pour quatre vaches. La disposition de ce plan est bien comprise; il existe comme on peut le voir un couloir de service qui permet de donner la nourriture sans déranger les animaux.

MEUBLE EN CHÊNE.

M. P. Chabat, architecte. — M. Ronsin, constructeur.

Pl. 43. — Élévation et face latérale.
Pl. 44. — Coupe et détails.

Nous donnons sur les planches 43 et 44 les élévations et les détails d'un meuble en chêne, exécuté par M. Ronsin, entrepreneur, sous la direction de M. P. Chabat, architecte.

Ce meuble est divisé en deux parties, l'une inférieure munie de tiroirs destinés à renfermer des planches d'ouvrages en cours de publication, l'autre supérieure composée de casiers où l'on peut déposer des dossiers, par exemple. Deux montants principaux, comme le montre la planche 43, forment les faces latérales; ce sont des châssis avec panneaux et montants intermédiaires. Le haut du meuble, réservé aux casiers, est également divisé en deux parties, les planchettes ont sur leurs faces de petits champs sur lesquels on peut placer des inscriptions.

Les tiroirs sont séparés les uns des autres par des traverses et munis de poignées en cuivre; le détail de l'élévation latérale, donnée à l'échelle de 0m20 pour mètre par la planche 44, indique leur disposition. La partie supérieure du meuble étant moins large que le bas, des amortissements en bois découpé relient les montants des casiers à la partie inférieure.

TRONC.

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTROUGE.

M. E. Vaudremer, architecte.

Pl. 45. — Élévation, coupe et face latérale.

Les premiers troncs placés dans les églises pour recevoir les aumônes des fidèles étaient, comme leur nom l'indique, des billes de bois évidées et pourvues de ferrures qui en assuraient la solidité. On les a remplacés par des coffres en bois et cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours. Nous donnons, planche 45, les élévations et la coupe d'un tronc que M. Vaudremer, architecte, a installé dans l'église de Saint-Pierre de Montrouge, à Paris. C'est une caisse en chêne fermée par une porte à un vantail. La partie supérieure est percée d'une ouverture étroite qui permet l'introduction des offrandes; le fond est incliné comme le montre la coupe. Huit équerres boulonnées consolident les angles; la porte est munie de deux pentures avec gonds apparents. La serrure est au milieu du vantail. Le coffre est fixé à la muraille au moyen de quatre pattes à scellement qui se boulonnent sur les faces latérales.

INTÉRIEUR DE MAGASIN.

M. Ronsin, entrepreneur.

Pl. 46. — Élévation sur le fond avec détails.
Pl. 47. — Élévation latérale.

L'ornementation intérieure des magasins à l'aide de boiseries devenant d'un usage fréquent, nous croyons devoir présenter à nos lecteurs sur nos planches 46 et 47 une élévation de ce genre, exécutée par M. Ronsin, entrepreneur.

La planche 46 donne l'élévation sur le fond de ce magasin. Une glace forme motif milieu, à gauche et à droite de cette glace se trouve une porte à un vantail. Sur cette même planche sont représentés les détails des corniches de la partie supérieure, et de la partie inférieure, de la plinthe et le détail d'un angle de la partie saillante. Ces détails servent aussi pour l'élévation latérale représentée dans notre planche 47, où sont figurées les lignes indiquant les coupes des profils donnés par la planche 46. La division des vitrines est facile à comprendre par le plan figuré au-dessous de l'élévation. Ces vitrines forment trois motifs dont deux sont en saillie. Chaque motif est composé de deux vantaux à la partie supérieure comme à la partie inférieure, mais ces derniers forment des panneaux pleins, tandis que les autres sont vitrés. Cette décoration est exécutée en chêne ciré.

BANC.

SALLE D'ATTENTE

(Hôtel des Ingénieurs civils, à Paris).

M. Demimuid, architecte.

—

Pl. 48. — Ensemble et détails.

—

Notre planche 48 présente l'ensemble et les détails d'un banc en chêne à dossier incliné, que M. Demimuid, architecte, a installé dans la salle servant de vestiaire à l'hôtel de la Société des Ingénieurs civils, cité Rougemont, Paris. L'ensemble, à l'échelle de $0^m,05$ pour mètre, montre que ce banc est formé d'une planche de $0^m,05$ d'épaisseur, reposant à ses extrémités sur des montants et soutenue dans l'intervalle par des pieds intermédiaires chantournés sur leurs faces. Les premiers de ces supports sont composés de deux montants et de trois traverses chanfreinées qui encadrent des panneaux ornés de tables moulurées. De ces montants l'un est arrondi à sa partie haute et profilé sur sa face, l'autre est coudé à la hauteur du siége pour recevoir l'assemblage du dossier incliné; la traverse supérieure est creusée et chanfreinée sur les rives pour servir d'accoudoir. Le dossier est de même formé par un châssis avec panneaux et montants intermédiaires.

PRÉSERVATION

DES BOIS DE CONSTRUCTION,

Par Richard Buell.

—

(Suite [1].)

La dessiccation rapide d'après le système Davidson, qui a été essayée en 1835, en Angleterre, consiste à faire passer un courant d'air chaud dans des cylindres contenant le bois. Ce courant d'air est animé d'une vitesse de 30 mètres par seconde, et le tuyau qui l'introduit est de dimensions suffisantes pour que l'air du cylindre soit renouvelé complétement toutes les trois minutes. La température que l'air doit avoir dépend de l'essence de bois : pour les bois durs et les pièces de grande épaisseur, de 27 à 35 degrés; pour les bois tendres et les pièces minces, 49 degrés. On estime ainsi qu'il suit le temps nécessaire pour que l'opération soit terminée, en supposant que le courant d'air traverse le cylindre pendant douze heures par jour : planches de 4 pouces ($0^m,102$), quatre semaines; planches de 6 pouces ($0^m,152$), sept semaines; planches de 8 pouces ($0^m,203$), dix semaines et ainsi de suite. L'opération doit être conduite avec beaucoup de soin, autrement le bois se déjetterait et se fendrait ; mais en prenant les précautions voulues, le bois, s'il n'est pas préservé indéfiniment, est du moins, dit l'inventeur du procédé, devenu beaucoup plus durable.

Les fentes dans le bois doivent être évitées par-dessus tout, car c'est à elles qu'on doit assurément le plus souvent le développement de la pourriture sèche; en effet, l'air, la lumière et l'humidité paraissent favoriser beaucoup le développement du fungus. On peut démontrer ce fait d'une manière frappante en perçant un trou de $0^m,05$ de diamètre dans une pièce de bois parfaitement saine. En vingt-quatre heures, une végétation considérable de fungus aura complétement rempli le trou, et, si on l'enlève, elle se tiendra rigide comme un bâton.

L'albumine végétale, dont la présence dans le bois est la principale cause de la pourriture, peut être enlevée par un simple lavage à l'eau froide; cette méthode de préservation est fréquemment employée. Il est évident, du reste, que si l'on peut réussir, en immergeant le bois dans l'eau fraîche, à entraîner toute l'albumine, on obtiendra ensuite, en faisant sécher le bois, une matière inaltérable dans les conditions ordinaires d'exposition à l'air et d'humidité. Il est cependant probable que ce procédé ne lave bien que les couches extérieures du bois, et encore faut-il pour cela des années s'il s'agit de pièces de dimensions considérables.

Le procédé Beer, pour lequel l'inventeur, M. Sigismond Beer, vient de prendre un brevet, a pour but de préserver le bois en dissolvant l'albumine contenue dans ses pores. Pour cela on emploie une solution de borax qui, à ce qu'il paraît, dissout entièrement cette matière organique. Le borax jouissant à un haut degré de propriétés antiseptiques, on peut sans inconvénient laisser la solution dans l'intérieur du bois; mais si sa couleur foncée devait être un inconvénient, il est toujours facile de l'expulser par un lavage à grande eau.

Ce procédé nous paraît mériter une sérieuse attention, car il est évident que, s'il est aussi efficace que le prétend l'inventeur, il permet de réaliser en quelques heures ce que la dessiccation à l'air ou l'immersion dans l'eau n'accomplit qu'imparfaitement, c'est-à-dire l'enlèvement complet de tous les éléments qui déterminent l'altération du bois.

Après avoir décrit les principales méthodes employées pour chasser ou pour dessécher la séve, nous arrivons naturellement à la seconde partie de notre sujet, qui comprend tous les moyens de préservation basés sur l'introduction de substances antiseptiques ou capables de former dans l'intérieur du bois un composé insoluble.

On sait que tous les sels métalliques sont antiseptiques de leur nature : ils agissent en coagulant l'albumine du bois. En 1792, on proposa d'immerger le bois dans une solution d'un sel de cuivre. Thomas Wadere commanda, en 1815, les sels de cuivre, de zinc et de fer; il mit en lumière l'ancienne pratique des Suédois, qui consistait à faire bouillir le bois dans le vitriol vert. En 1821, Humphry Davy fit connaître les propriétés du sublimé corrosif, qui furent plus tard mises en application par Robert H. Kyan.

Il faut bien reconnaître que les composés formés par les

1. Voir les numéros précédents, colonnes 23 et 29.

sels métalliques et les agents antiseptiques, tels que le sel marin, la chaux, la créosote, etc., ne sont pas des préservatifs parfaits, dans le sens absolu du mot, puisqu'ils sont plus susceptibles d'altération par l'exposition à l'air et à l'humidité que la fibre ligneuse elle-même. On les cite néanmoins généralement comme préservatifs, parce qu'ils se combinent à la matière végétale et forment des composés qui ne s'altèrent pas facilement. Il résulte de là que les méthodes que nous allons décrire ci-après ne sont pas aussi parfaitement efficaces qu'un procédé qui enlève toutes les parties altérables du bois.

Si nous examinons les brevets pris par différents inventeurs, nous trouvons une nombreuse liste de matières préservatrices dont chacune a peut-être son mérite; mais ces inventeurs paraissent en général connaître très-peu la nature des bois et les réactions chimiques qu'ils veulent produire. Nous donnons ci-dessus la liste des matières principalement en usage :

Sulfate de cuivre.
— de chaux.
— d'alumine.
— de soude.
Carbonate de soude.
— de potasse.
— de baryte.
Goudron.
Fumée.
Sulfate de baryte.
Acide sulfurique.
Chaux.
Azotate de potasse.
Acide arsénieux.
Sublimé corrosif.
Huile.
Pyrolignite de fer.
Eau provenant de la fabrication du chlore.
Chlorure de sodium.
— de zinc.
Sulfate de magnésie.
Eaux mères de marais salants.
Sulfures métalliques, avec décomposition par un acide ou un sel métallique.

(*La suite prochainement.*)

BOIS DU NORD.

SUÈDE. — NORVÉGE. — RUSSIE.

Au moment où tout le bâtiment se préoccupe de l'élévation du prix des bois, nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant, que publie le journal *le Havre :*

« Depuis 1840 surtout, le commerce de bois de construction a pris en Europe une importance immense.

« Par suite des besoins d'une consommation toujours croissante, l'exploitation des forêts en Suède, en Norvége et en Russie, limitée, pendant bien des années, à quelques districts, s'est étendue très-rapidement.

« Maintenant des quantités énormes, et cependant à peine suffisantes pour satisfaire aux demandes de plus en plus considérables, sont expédiées chaque saison pour toutes les contrées du monde.

« L'accroissement inouï des débouchés a eu pour conséquence de doubler, et au delà, la valeur des bois, et d'amener en même temps dans le sciage des améliorations devenues indispensables.

« De nombreuses scieries hydrauliques ont d'abord remplacé presque partout le sciage à la main, dit de paysan, puis sont venues les scieries à vapeur, pourvues d'un outillage perfectionné, offrant les avantages d'une régularité parfaite, d'un travail soigné et d'une fabrication beaucoup plus prompte.

« L'élévation successive des prix a en outre engagé les producteurs du Nord à tirer parti des déchets autrefois négligés et de bois de petits échantillons d'une faible valeur intrinsèque.

« Cette tentative, secondée par des circonstances favorables, a obtenu tant de succès, que les pays scandinaves ont cherché à joindre les bénéfices de l'industrie à ceux de la production.

« Des raboteries mécaniques ont été et sont chaque jour créées. Or, comme elles n'ont pas à supporter les pertes et les frais des établissements similaires fondés par les importateurs, elles se trouvent dans une position privilégiée et concourent pour une large part à la prospérité commerciale de nos voisins.

« Il faut ajouter que de puissantes sociétés, dirigées par des hommes de progrès et d'une capacité remarquable, ont beaucoup contribué aux résultats obtenus, et prouvé une fois de plus combien les efforts collectifs, habilement utilisés, offrent de supériorité réelle sur les efforts isolés, quelque sérieux qu'ils puissent être.

« Toutefois, il serait à craindre qu'une destruction anticipée ou immodérée des richesses forestières des États producteurs de bois n'amenât pour ces pays, avant la fin du siècle, une crise dont les effets seraient incalculables; mais il faut compter sur l'efficacité des mesures conservatrices prises depuis plusieurs années par les gouvernements intéressés pour éviter un pareil désastre et la ruine qui en serait la suite.

« D'ailleurs, en présence de prix avantageux, les propriétaires de forêts sont intéressés les premiers à ménager leurs exploitations et à prendre eux-mêmes l'initiative des moyens de préservation.

« Pour tous ceux qui, sans parti pris et en dehors de tout intérêt personnel, se sont occupés depuis vingt-cinq ans du commerce des bois de construction venant de l'étranger, qui ont pu se rendre un compte exact et raisonné de son développement constant, il est de la dernière évidence que les prix des bois du nord et d'Amérique s'élèveront forcément avec le temps, et qu'il ne faut pas s'attendre à un retour aux anciens cours.

« Il est peu probable qu'en 1874 on voie se reproduire la hausse énorme qui s'est manifestée sur les bois, cette année, dans l'espace de quelques mois, hausse provoquée par des causes multiples, connues de tout le monde, et dont l'effet a été d'entraver notablement les affaires en France.

« Mais il faudra nécessairement compter non-seulement sur le maintien des prix exigés cet été par les pays d'exportation, mais peut-être aussi sur une nouvelle augmentation, dont l'importance dépendra des circonstances, et par conséquent

des demandes plus ou moins considérables qui seront adressées aux producteurs pour la prochaine campagne.

« En attendant, il est incontestable que les importateurs français vont se trouver forcés d'augmenter leurs prix de vente, qui, en présence du taux élevé des frais d'arrière-saison, sont devenus inférieurs aux prix de revient actuels du Nord, ainsi qu'il serait facile de l'établir.

« Pour donner un aperçu du développement permanent du commerce des bois de construction de provenance étrangère, développement qui en fait à présent une des principales branches du commerce général, nous avons jugé nécessaire de dresser quelques tableaux statistiques qui permettent de se rendre compte, à première vue, de l'extension annuelle des débouchés des pays de production.

« La Suède est de toutes les contrées européennes celle qui, jusqu'à présent, a su le mieux tirer parti de ses richesses naturelles. Ses forêts ne forment pas moins de 8, 13 pour 100 de la superficie forestière de tous les États de l'Europe pris ensemble; elles occupent environ 1,537 lieues carrées suédoises (3,190 lieues géographiques) ou 175,690 kilomètres carrés, soit environ 42, 8 pour 100 de la surface entière de son territoire. Mais il faut ajouter que le tiers des forêts seulement est d'une exploitation facile et productive.

« Voici, d'après des renseignements authentiques, les chiffres des exportations suédoises pendant ces dernières années :

EXPORTATIONS SUÉDOISES.

Poutres et poutrelles, en 1864, 10,964,171 pieds cubes anglais; — en 1865, 13,342,388; — en 1866, 12,255,527; — en 1867, 10,097,382; — en 1868, 15,724,437; — en 1869, 14,153,611; — en 1870, 15,203,053; — en 1871, 14,463,705.

Madriers, bastins et planches, en 1864, 46,043,190 pieds cubes anglais; — en 1865, 58,173,227; — en 1866, 56,208,694; — en 1867, 63,708,329; — en 1868, 71,157,836; — en 1869, 71,943,219; — en 1870, 77,378,423; — en 1871, 80,798,066.

« Les forêts qui existent en Norvége sont de beaucoup moins étendues qu'en Suède; néanmoins, leur exploitation donne des résultats relativement aussi importants, soit :

EXPORTATIONS NORVÉGIENNES.

Bois sciés et bois équarris, en 1864, 377,455 com. lasts; — en 1865, 381,466; — en 1866, 378,350; — en 1867, 374,147; — en 1868, 380,080; — en 1869, 398,713; — en 1870, 378,711; — en 1871, 408,625.

« Les documents que nous avons consultés s'arrêtent à 1871; mais des renseignements particuliers nous permettent d'affirmer qu'en 1872 les expéditions de Suède et de Norvége se sont accrues de 10 à 12 pour 100.

« Les forêts de la Russie sont les plus vastes de l'Europe et entrent pour 71,25 pour 100 dans la superficie totale des forêts du vieux monde; mais, en considérant la superficie totale de cet empire, elles couvrent environ 30,90/100 pour 100 de sa surface.

« Les hauts prix actuels devront aider puissamment à l'accroissement de la production de ce pays, dont les exploitations n'ont pas été jusqu'à présent à la hauteur de ses immenses ressources, et il y a lieu de croire qu'avant peu d'années la Russie occupera sur tous les marchés la place qui lui appartient.

« L'exportation des bois de Russie a été :

SCIÉS, ÉQUARRIS ET RONDS SAPIN ET CHÊNE.	en 1867	de 10,651000	roubles.
	1868	12,521,000	—
	1869	11,600,000	—
	1870	13,145,000	—
	1871	14,026,284	—

« Nos observations, quant aux expéditions suédoises et norvégiennes en 1872, peuvent également s'appliquer aux bois de provenance russe.

« Il ressort des données ci-dessus que de 1867 à 1872 la production a augmenté dans le Nord, comme suit :

« En Suède, de 21,456,060 pieds cubes anglais représentant environ 607,748 stères.

« En Norvége de 4,266,735 pieds cubes anglais, soit environ 124497 stères.

« En Russie, pendant le même laps de temps, l'accroissement a été environ 32 pour 100.

« En résumé, la valeur totale des bois expédiés en 1871 peut être évaluée :

Pour la Suède, à	82,625,529 fr.
Pour la Norvége, à.....	45,313,960
Pour la Russie, à	49,091,994
Exportation totale des trois pays...	177,031,483 fr.

« L'Angleterre est le principal marché pour les bois du Nord; les besoins de sa consommation s'accroissent tous les jours et absorbent plus de la moitié de toutes les productions réunies. En moins de dix ans, ses importations ont doublé, et au delà.

« La France vient ensuite, avec une consommation de deux tiers à trois quarts inférieure à celle de nos voisins; mais il faut dire que les forêts françaises apportent chaque année un contingent considérable et précieux dont il importe de tenir grand compte.

« Les autres pays consommateurs de bois en Europe sont notamment l'Allemagne, dont les demandes deviennent très-importantes et se chiffrent déjà par millions; le Danemark, la Hollande, la Belgique, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, et dans les autres parties du monde, la Chine, le Japon, le Brésil, l'Australie, etc.

« Avec tous ces éléments, il n'est donc pas douteux que les provenances du Nord trouveront toujours l'emploi de leurs produits forestiers, et qu'à moins d'une crise générale, que rien ne fait prévoir quant à présent, les prix des bois sont forcément appelés à progresser plus ou moins rapidement. »

L...

Le Directeur-Gérant : Ve A. MOREL ET Cie.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1891]

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU DIXIÈME VOLUME.

ARMOIRE.

Pages.

ARMOIRE de la sacristie de Saint-Pierre de Montrouge.
Élévation, coupe et détails. — Planche 24..... 21

BANCS.

BANCS DES BAS-CÔTÉS. — Église Saint-Pierre de Montrouge.
Élévation. — Planche 1..... 1
Détails. — Planche 2..... 1

BANC, crypte de Saint-Pierre de Montrouge.
Élévation et face latérale. — Planche 28..... 26
Plan et détails. — Planche 29..... 26

BANC de salle d'attente.
Ensemble et détails. — Planche 48..... 43

BIBLIOTHÈQUE.

MEUBLE-BIBLIOTHÈQUE en chêne.
Élévation et face latérale. — Planche 43..... 41
Coupe et détails. — Planche 44..... 41

BUREAU.

BUREAU et PUPITRE.
Élévation et coupes. — Planche 37..... 37

CASIER.

CASIER et TIROIR.
Élévation. — Planche 7..... 5
Coupe et détails. — Planche 8..... 5

COMPTOIR.

Pages.

COMPTOIR de magasin.
Élévation. — Planche 15..... 14

CONFESSIONAL.

CONFESSIONAL. — Église Saint-Pierre de Montrouge.
Plan, élévation, détails. — Planche 14..... 12
Détails de la croix (fig. 2)..... 13

CRÉDENCE.

CRÉDENCE pour appartements.
Élévation et coupes. — Planche 39..... 38
Détails (fig. 8 à 11)..... 39 et 40

ESCALIERS.

ESCALIER. — Hôtel Lambert, à Paris.
Élévation et détails. — Planche 9..... 9
Coupe. — Planche 10..... 9
Plans et détails. — Planche 11..... 9
Détails d'assemblage (fig. 1)..... 11

ESCALIER de maison de campagne.
Élévation. — Planche 17..... 17
Détails. — Planche 18..... 17

FENÊTRE.

FENÊTRE.
Élévation et détails. — Planche 13..... 12

JARDINIÈRE.

Pages.

JARDINIÈRE pour fenêtre.
Élévation et plan. — Planche 23 19

KIOSQUE.

KIOSQUE pour jardin.
Plan et élévation. — Planche 16 14

MAGASIN.

INTÉRIEUR de magasin.
Élévation sur le fond avec détails. — Planche 46 42
Élévation latérale. — Planche 47 42

MARQUISE.

MARQUISE à Enghien.
Élévation et détails. — Planche 6 4

ORGUE.

ORGUE de chœur. — Église Saint-Pierre de Montrouge.
Élévation, coupe et détails. — Planche 33 33

PIGEONNIER.

PIGEONNIER en bois découpé.
Plan et détails. — Planche 32 28

PORTES.

PORTE de réservoir. — Chemin de fer d'Orléans.
Élévation, plan et détails. — Planche 12 12

PORTE COCHÈRE.
Élévation. — Planche 19 19
Détails à grande échelle. — Planche 20 19
— Planche 21 19
Coupes diverses. — Planche 22 19
Coupes et détails (fig. 1) 19

PORTE de salle d'attente. — Chemin de fer d'Orléans.
Plan, coupes et détails. — Planche 27 25

PORTE d'entrée, à Maurecourt.
Élévation et coupe. — Planche 34 33
Détails des panneaux (fig. 1 et 2) 34

PORTE de cuisine.
Élévation et profil (fig. 3 et 4) 35

PORTE de cave.
Élévation et coupes (fig. 5, 6 et 7) 36

PORTE CHARRETIÈRE à claire-voie.
Élévation et coupe (fig. 40) 40

PORTE-FOUETS.

Pages.

PORTE-FOUETS.
Plan et élévation. — Planche 36 37

PUPITRE.

PUPITRE et BUREAU.
Élévation et coupes. — Planche 37 37

SELLERIE.

ENSEMBLE DE SELLERIE.
Élévation. — Planche 35 36

TABLE.

TABLE en chêne.
Perspective cavalière. — Planche 30 27
Élévation, coupe et détails. — Planche 31 27

TAMBOURS.

TAMBOURS des portes latérales. — Église de Saint-Pierre de Montrouge.
Élévation. — Planche 3 3
Coupe. — Planche 4 3
Détails. — Planche 5 3

TIROIR.

TIROIR et CASIER.
Élévation. — Planche 7 5
Coupe et détails. — Planche 8 5

TREILLAGE.

TREILLAGE appliqué sur un mur.
Élévation et coupe. — Planche 38 38

TRONC.

TRONC. — Église Saint-Pierre de Montrouge.
Élévation, coupe et face latérale. — Planche 45 42

VACHERIE.

VACHERIE au château de Villennes.
Élévation. — Planche 41 41
Plan et coupe. — Planche 42 41

VÉRANDA.

VÉRANDA au château de M. Loffray.
Élévation. — Planche 25 25
Détails. — Planche 26 25

RENSEIGNEMENTS ET PROCÉDÉS DIVERS.

Pages.

Bois du nord : Suède, Norvége, Russie..... 45
Boiseries incombustibles..... 15
Bulletin commercial..... 23, 31, 40
Conservation des ornements en relief sur bois..... 7
Imitation de marqueterie sur meubles..... 6
Imitation d'un poli pour les ouvrages en bois..... 16
Mordant brun pour le bois..... 7
Moyen préservatif contre la pourriture du bois..... 6
Parquet (système Bigoulot)..... 8
Le pitchpin, nouvelle essence de bois..... 32
Préservation des bois de construction, par Ricard Buell. 23 à 24, 29 à 30 et 43 à 45
Procédé pour faire sécher promptement le bois vert..... 7
Procédé pour rendre le bois incombustible..... 6
Tapisseries en bois..... 15
Vernis pour parquets..... 8

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [2077]

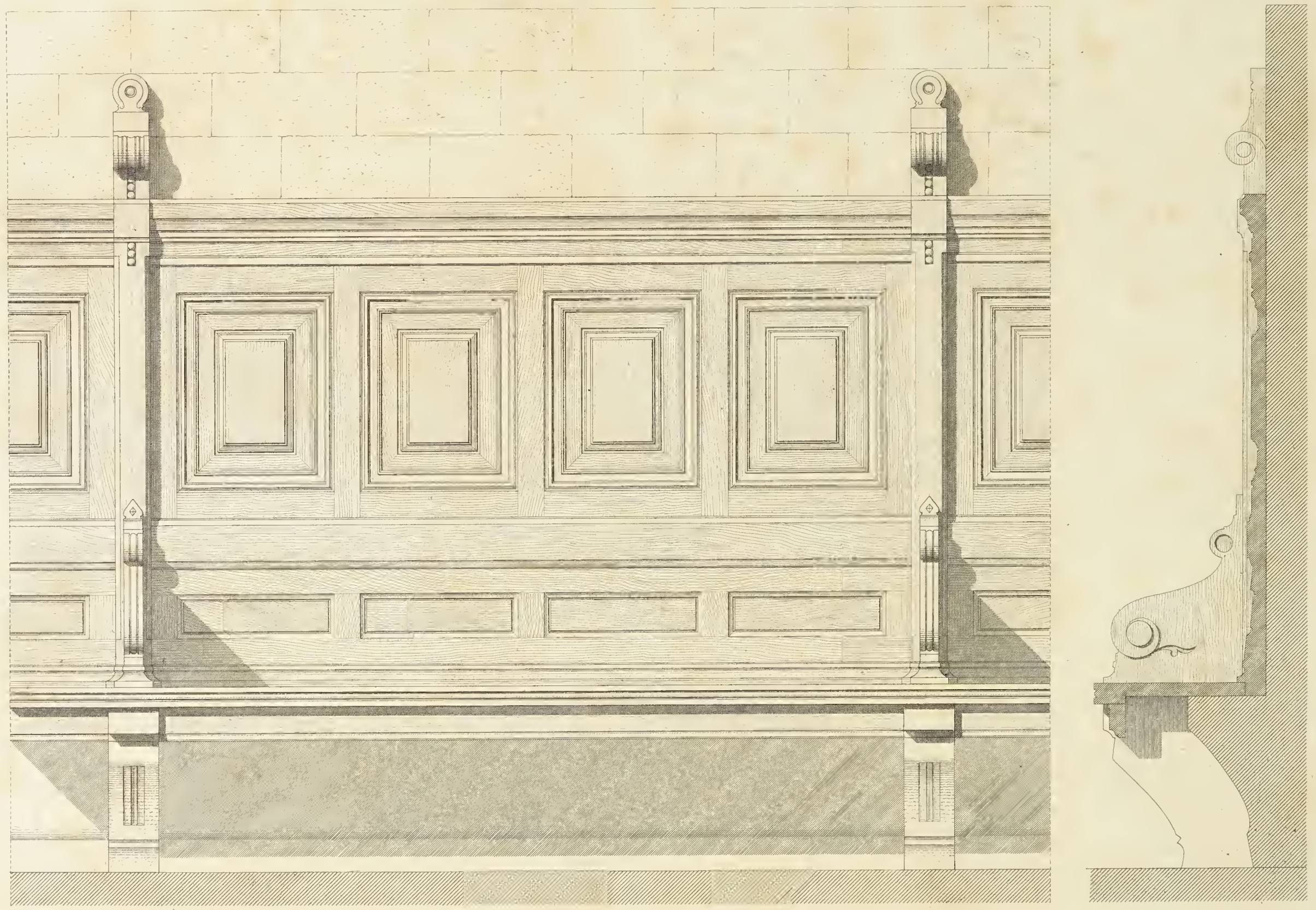

Echelle de 0.07 p. m.

P. Chabat, arch. dir.t — Huguet j.ne sc.

BANC DES BAS-COTÉS

Eglise St. Pierre de Montrouge

Mr. E. Vaudremer, arch.

Vve A. MOREL et Cie Editeurs — Imp. Lemercier et Cie Paris

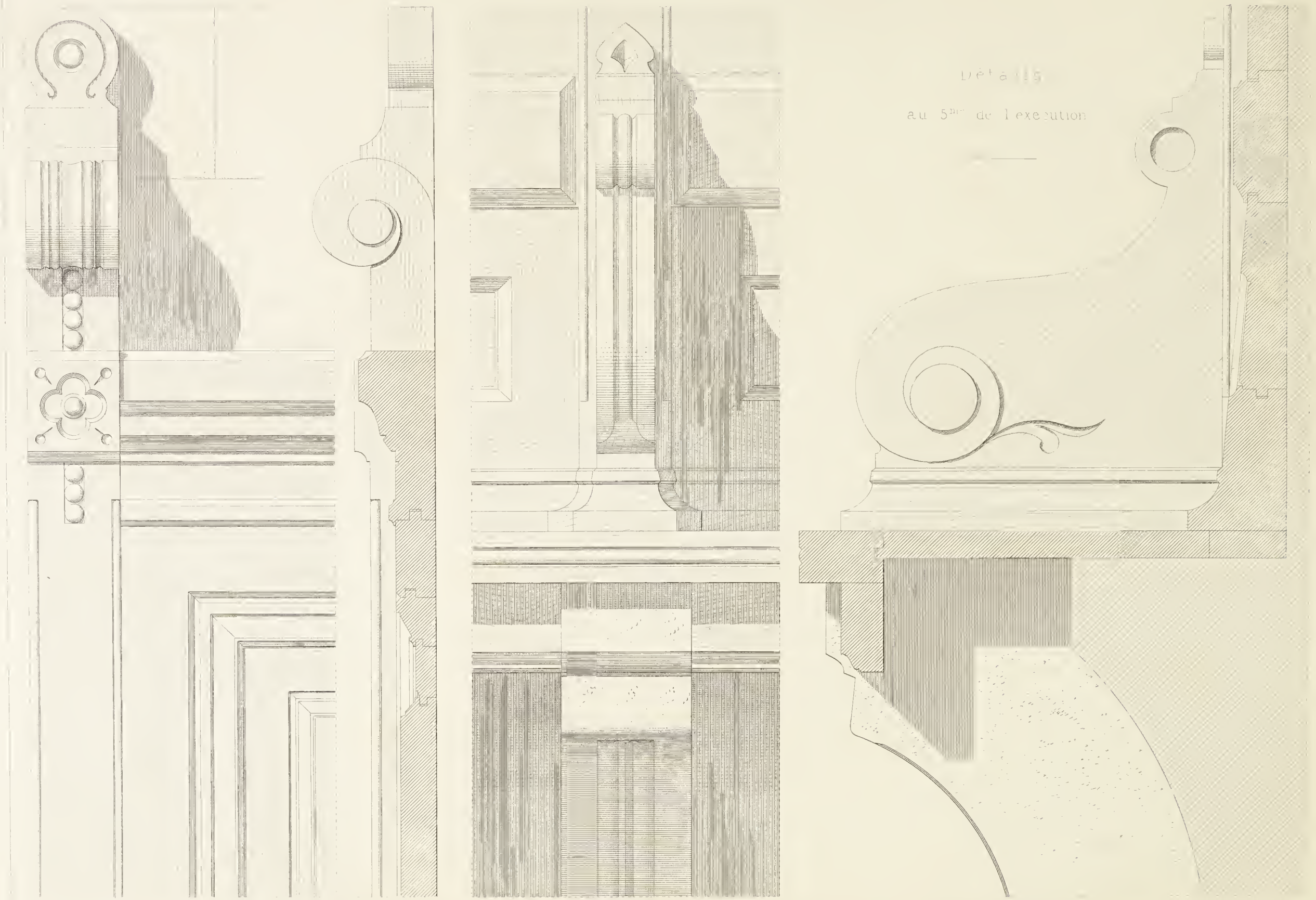

BANC DES BAS-COTÉS

Église St Pierre de Montrouge

Mr E. Vaudremer architecte

Elévation

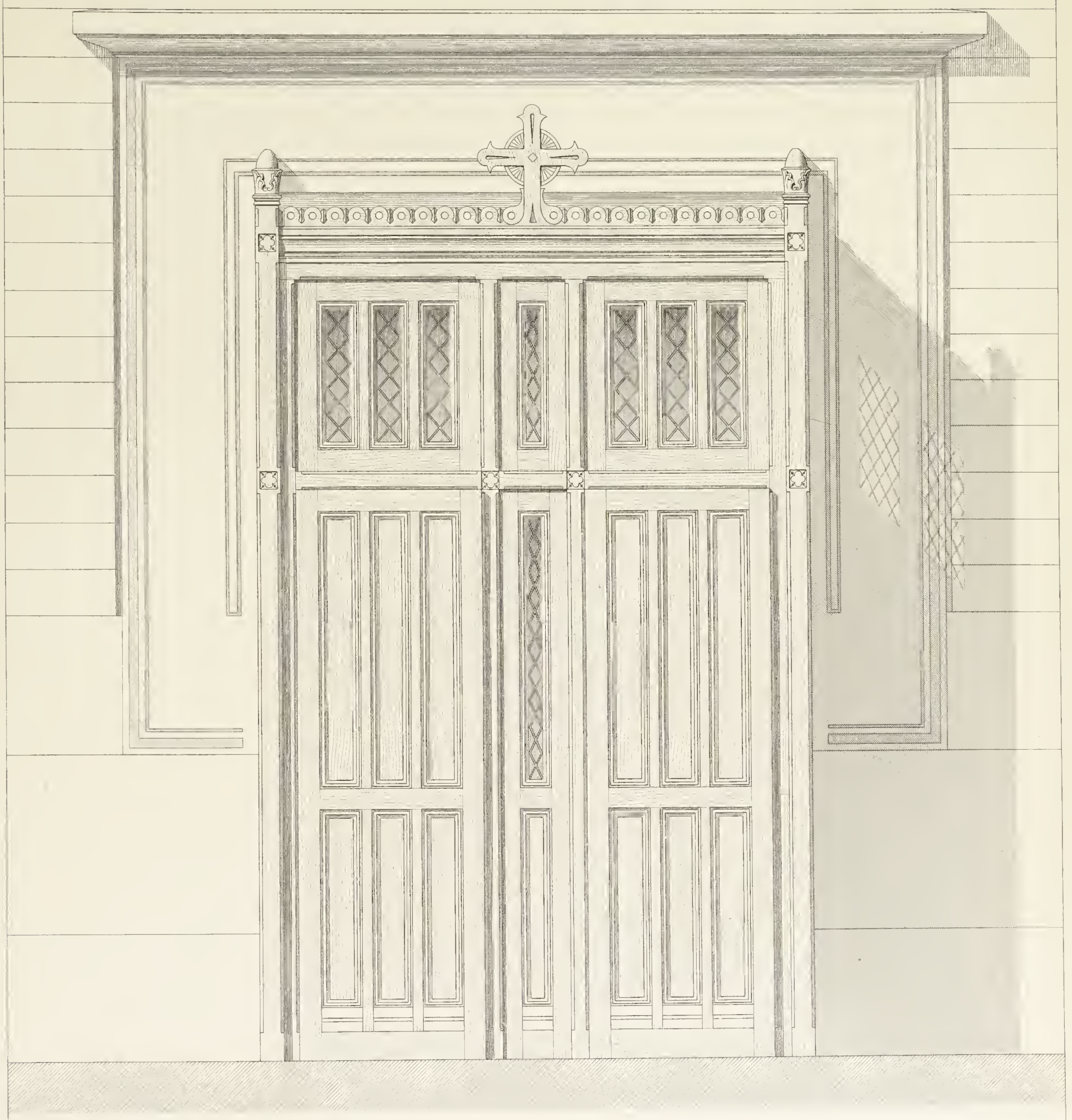

Echelle de 0m05 p. m.

TAMBOUR DES PORTES LATERALES

Eglise St Pierre de Montrouge

Mr E Vaudremer, arch.

Ve A MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

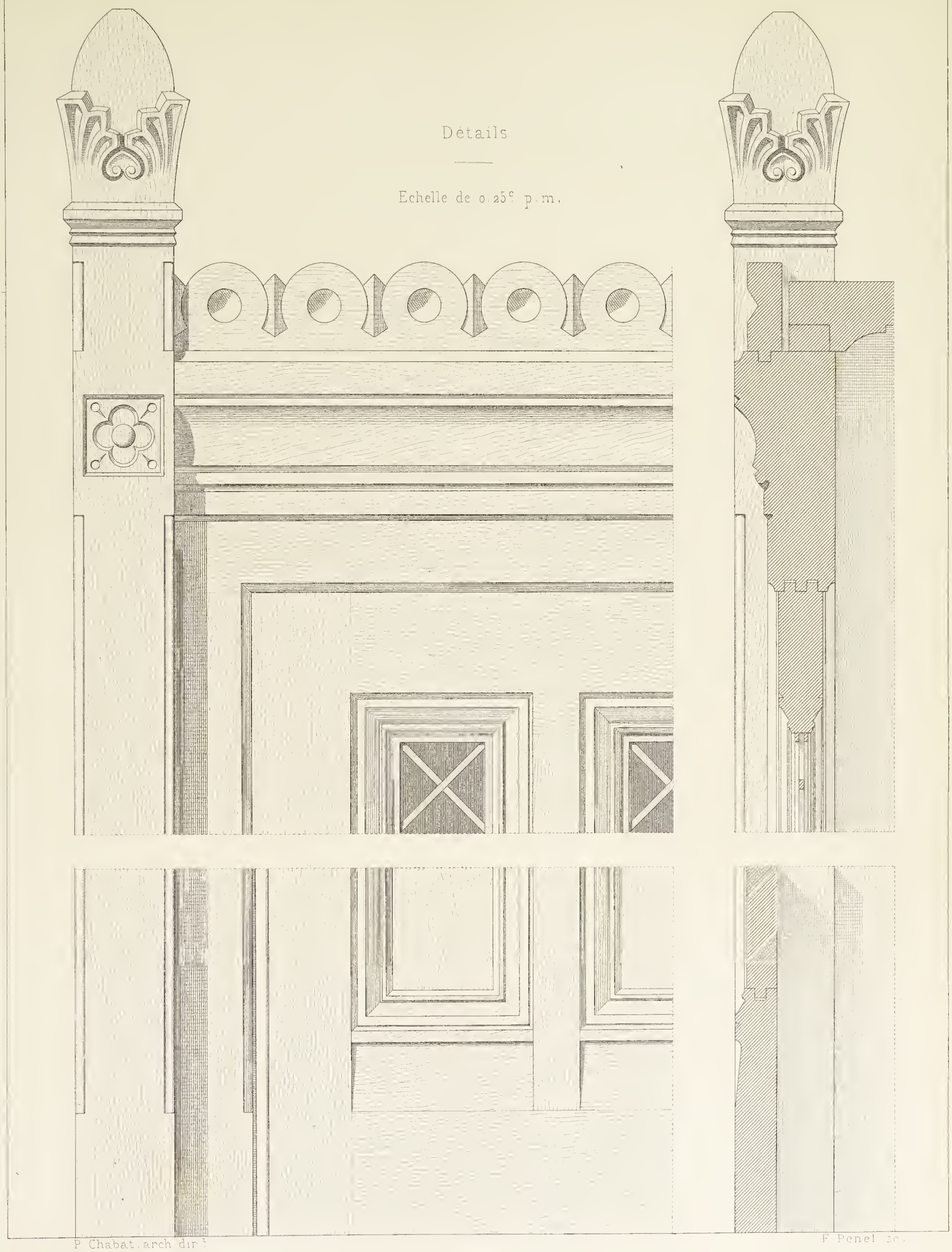

TAMBOUR DES PORTES LATERALES

Eglise St Pierre de Montrouge

Mr E. Vaudremer, arch.

Vve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

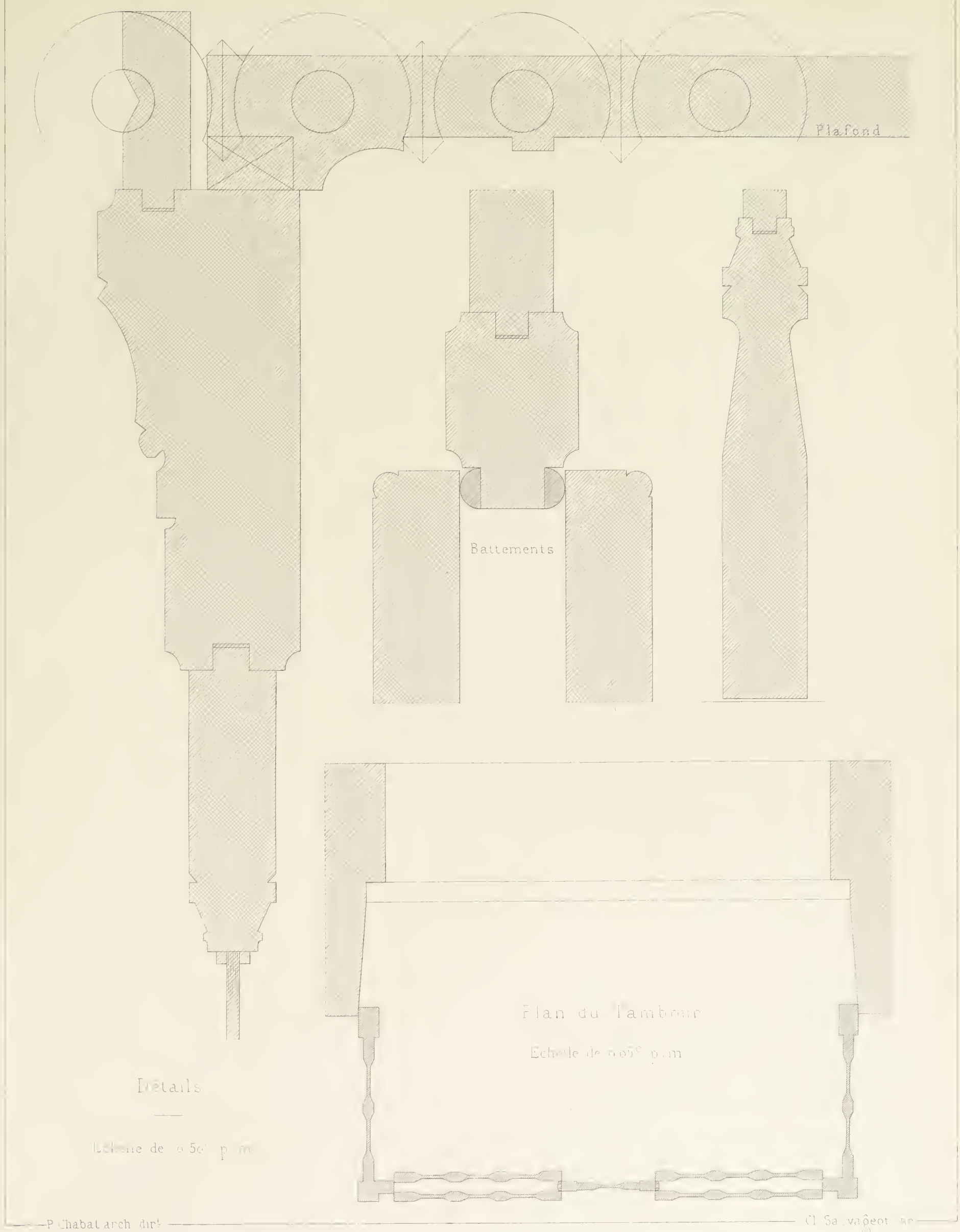

P. Chabat arch. dirt — Cl. Sauvageot sc.

TAMBOUR DES PORTES LATERALES

Eglise St Pierre de Montrouge

Mr E. Vaudremer arch.

Vve A. MOREL et Cie Editeurs — Imp. Lemercier et Cie Paris

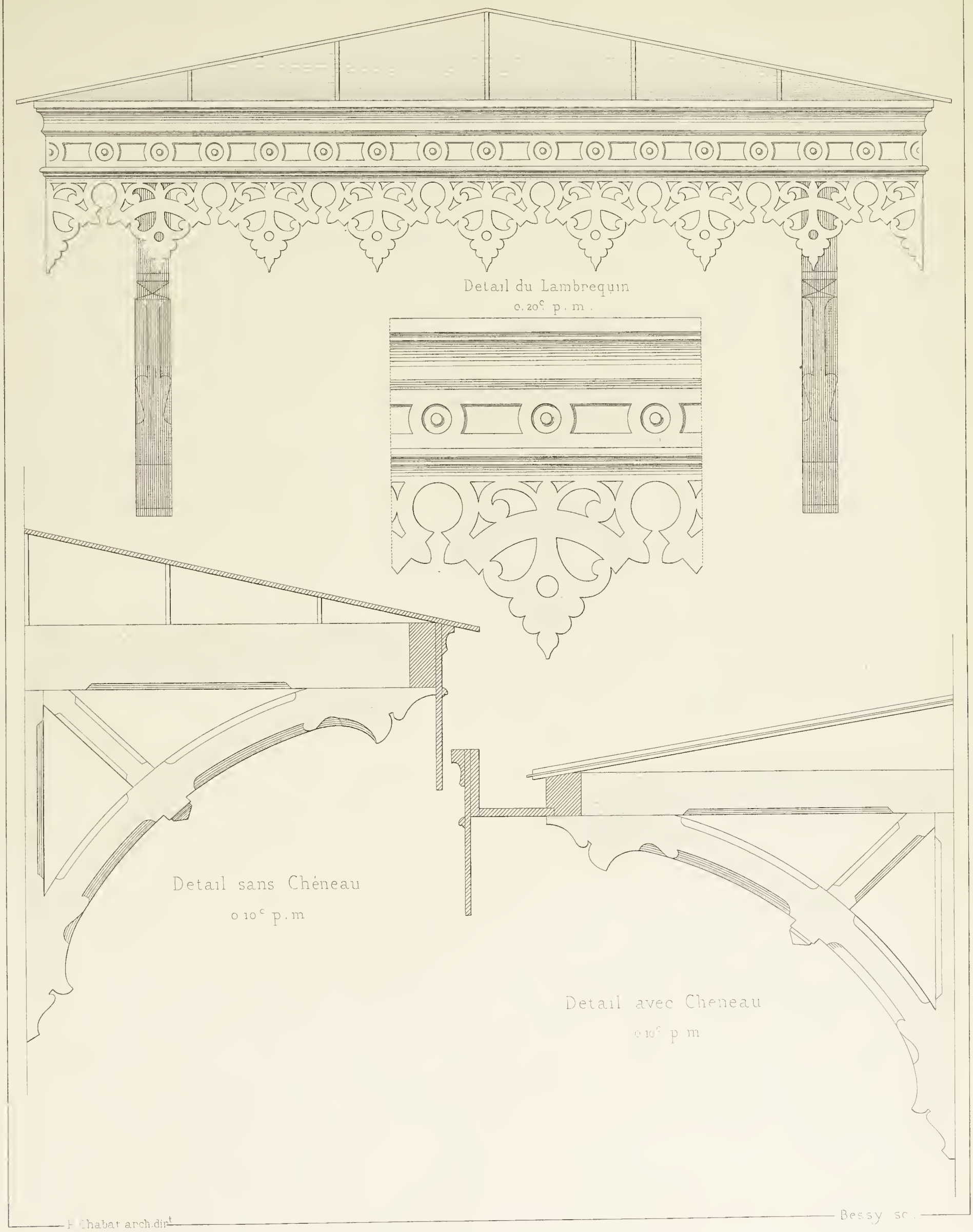

MARQUISE

MM Wasser et Bongleux

Ve A. MOREL et Cie Éditeurs

Imp. Lemercier et Cie

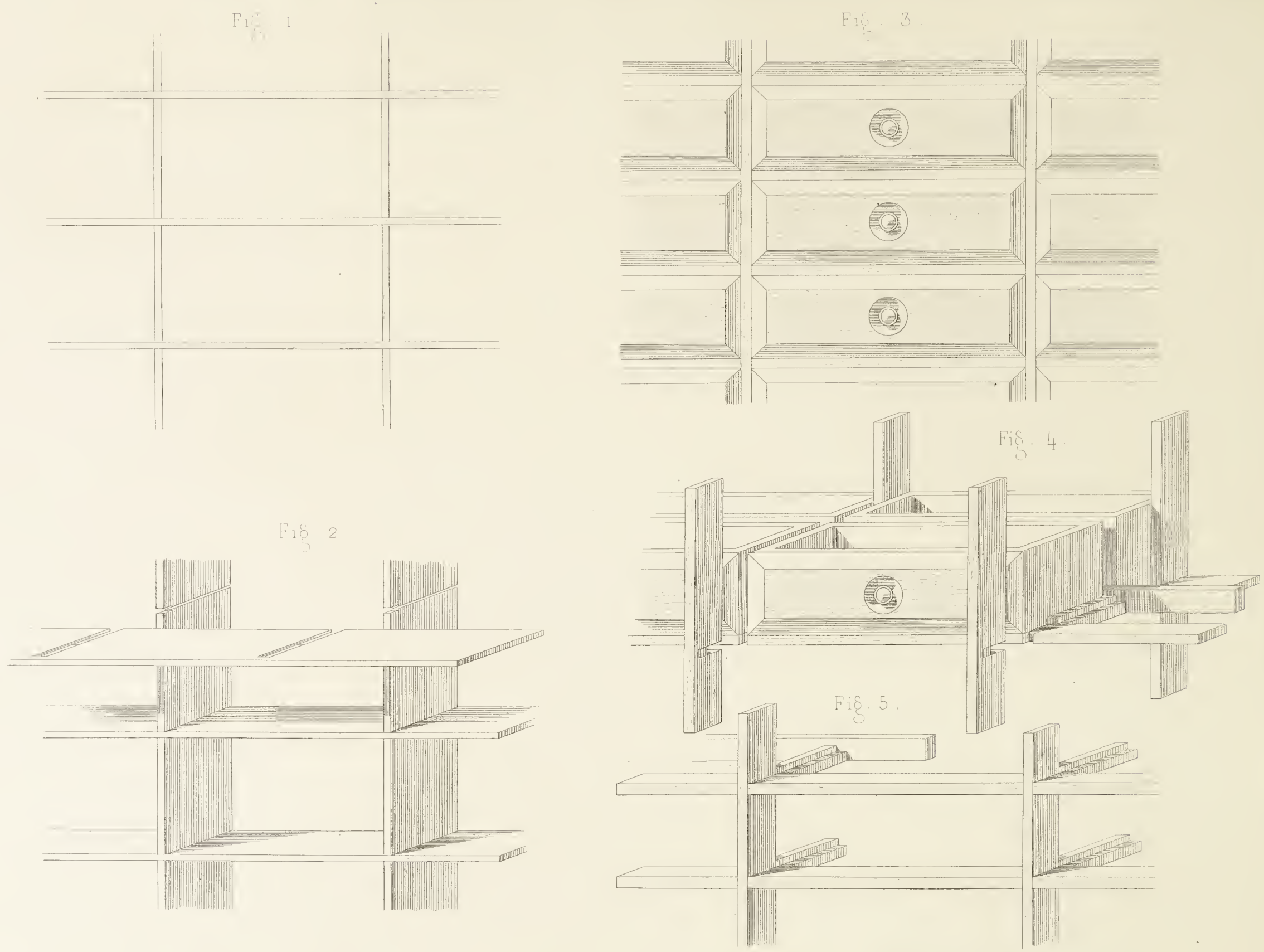

Echelle de 0.10c p m.

F. Chabat arch. dit — Cl. Sauvageot sc.

CASIER ET TIROIR

Vve A. Morel et Cie Editeurs

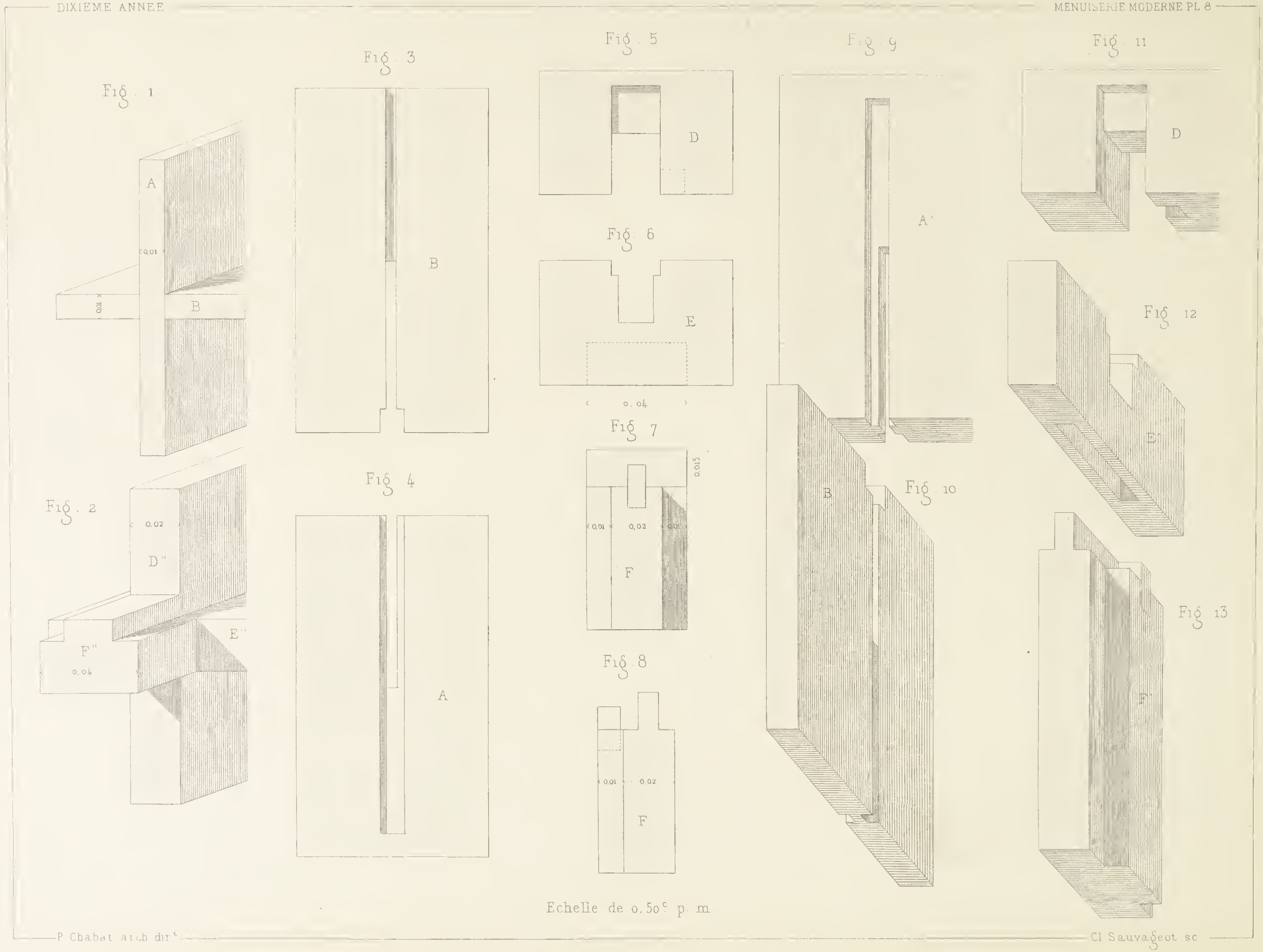

P Chabat arch dir.t

Cl Sauvageot sc

CASIER ET TIROIR

Détails

Vve A MOREL et Cie Editeurs

Imp Lemercier et Cie Paris

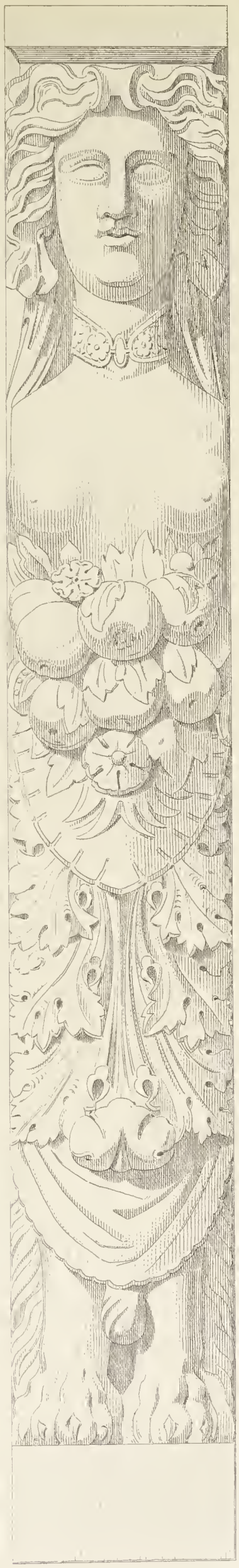

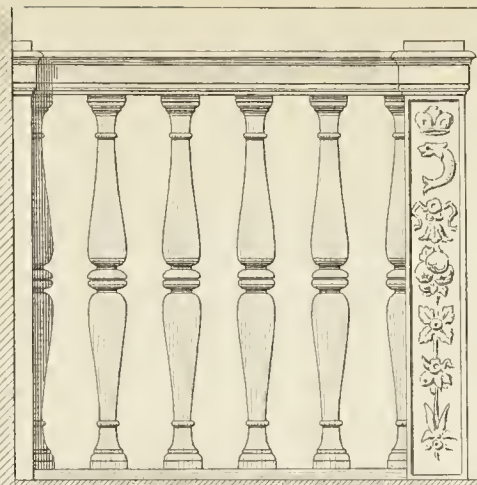

Elévation
suivant la ligne A B
0,04c p m.

Détails 0,20c p.m

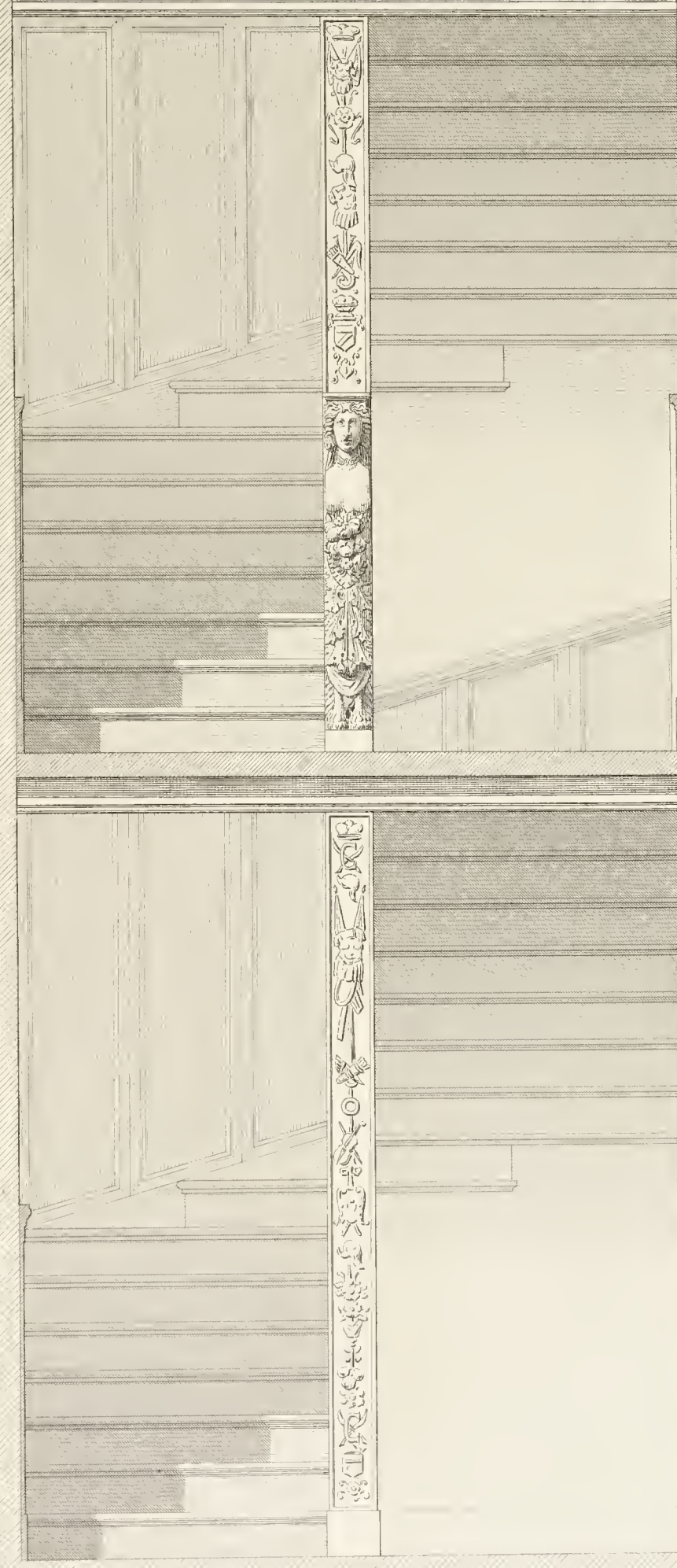

P. Chabat arch. dirt.

A. Chappuis sc.

ESCALIER

Hôtel Lambert a Paris

Ve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

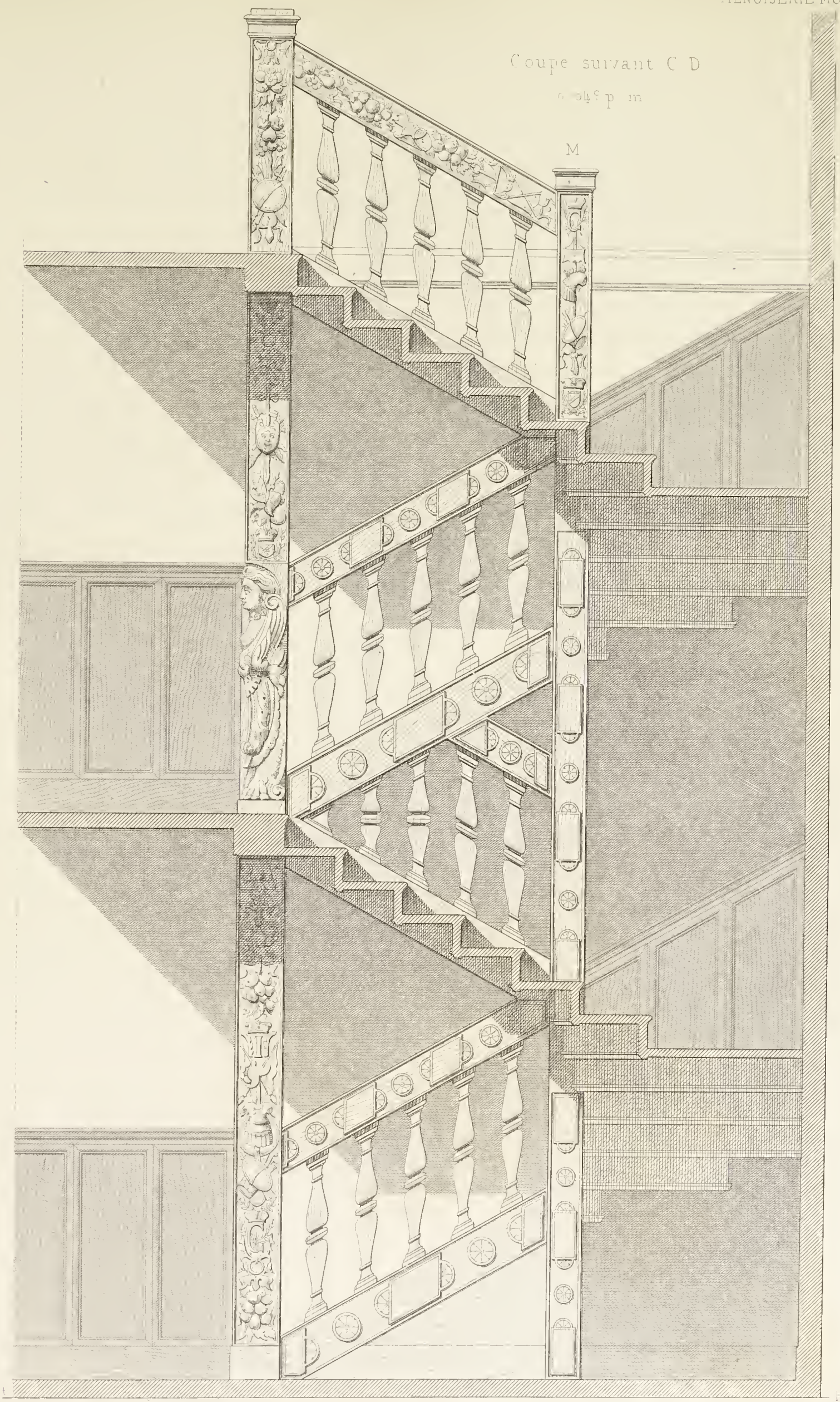

ESCALIER

Hôtel Lambert à Paris

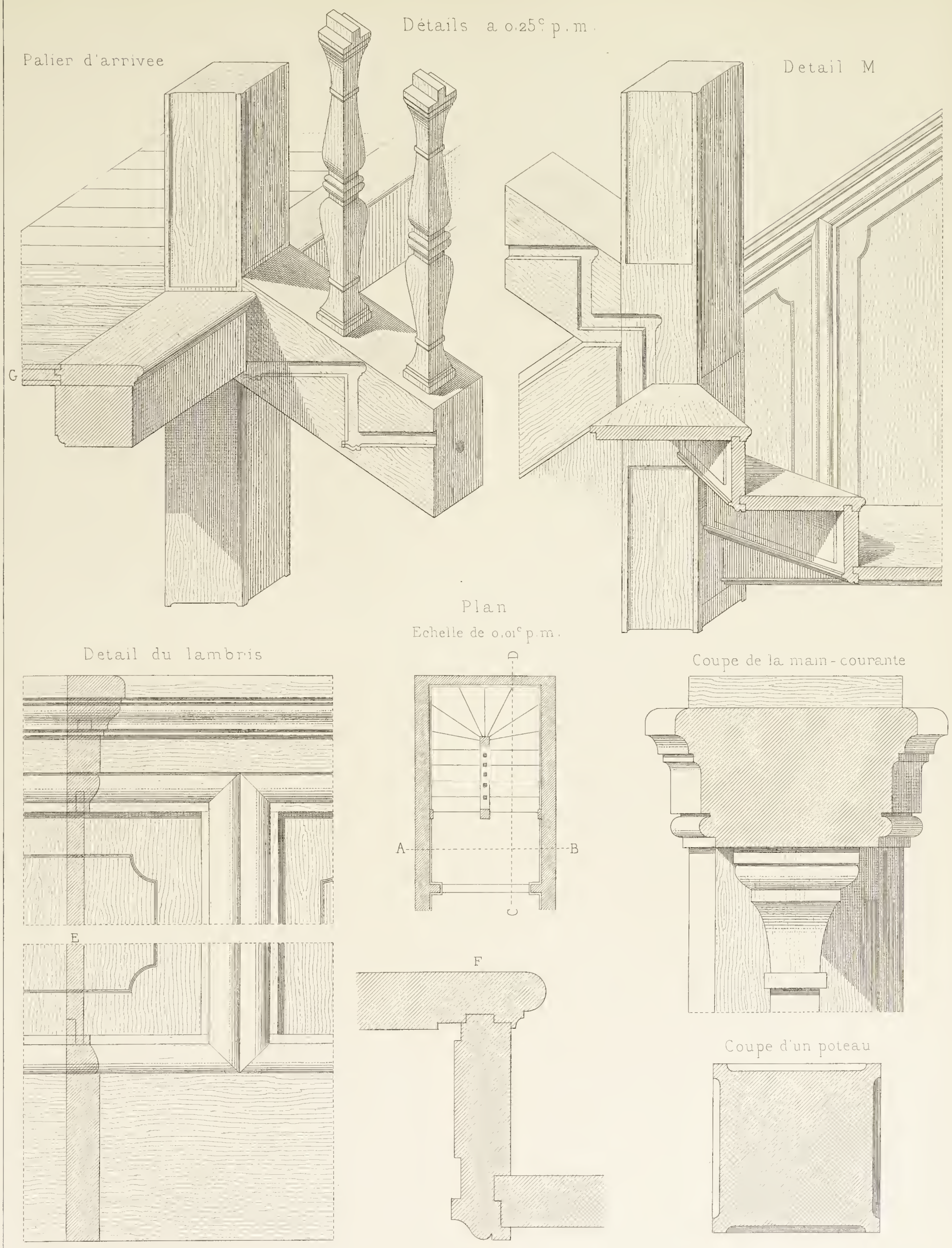

P. Chabat arch. dir.t — Cl. Sauvageot sc.

ESCALIER

Hôtel Lambert a Paris.

MOREL et Cie Editeurs — Imp. Lemercier et Cie Paris

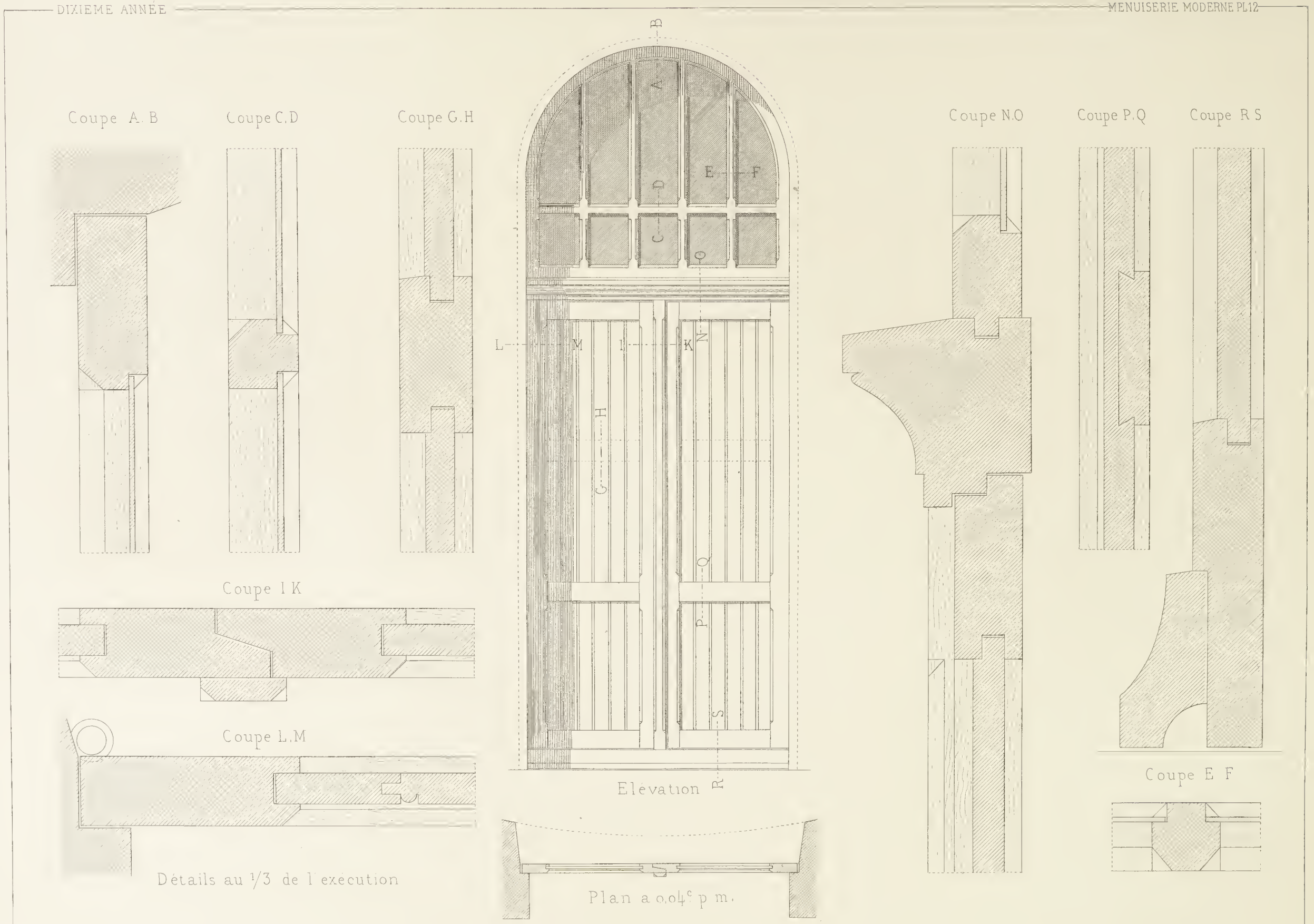
Coupe A. B
Coupe C.D
Coupe G.H
Coupe N.O
Coupe P.Q
Coupe R S
Coupe I K
Coupe L.M
Détails au 1/3 de l'exécution
Elevation
Plan a 0,04c p m.
Coupe E F

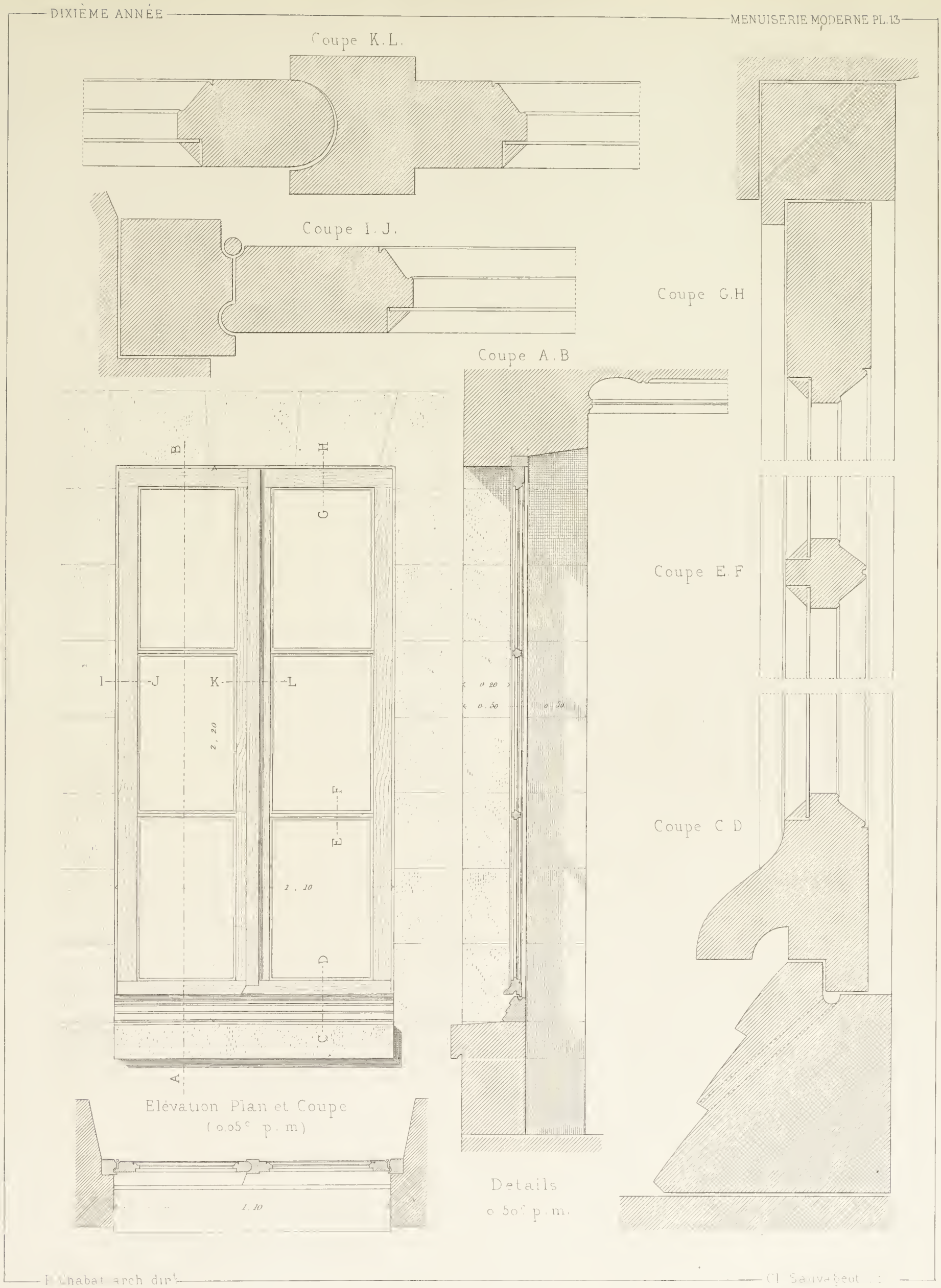

Elévation Plan et Coupe
(0.05c p. m)

Details
0 50c p. m.

F. Chabat arch dirt — Cl. Sauvageot

FENETRE

V. A. MOREL et Cie Editeurs — Imp. Lemercier et Cie Paris

CONFESSIONNAL

Eglise St Pierre de Montrouge

E Vaudremer, archte

Ve A MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

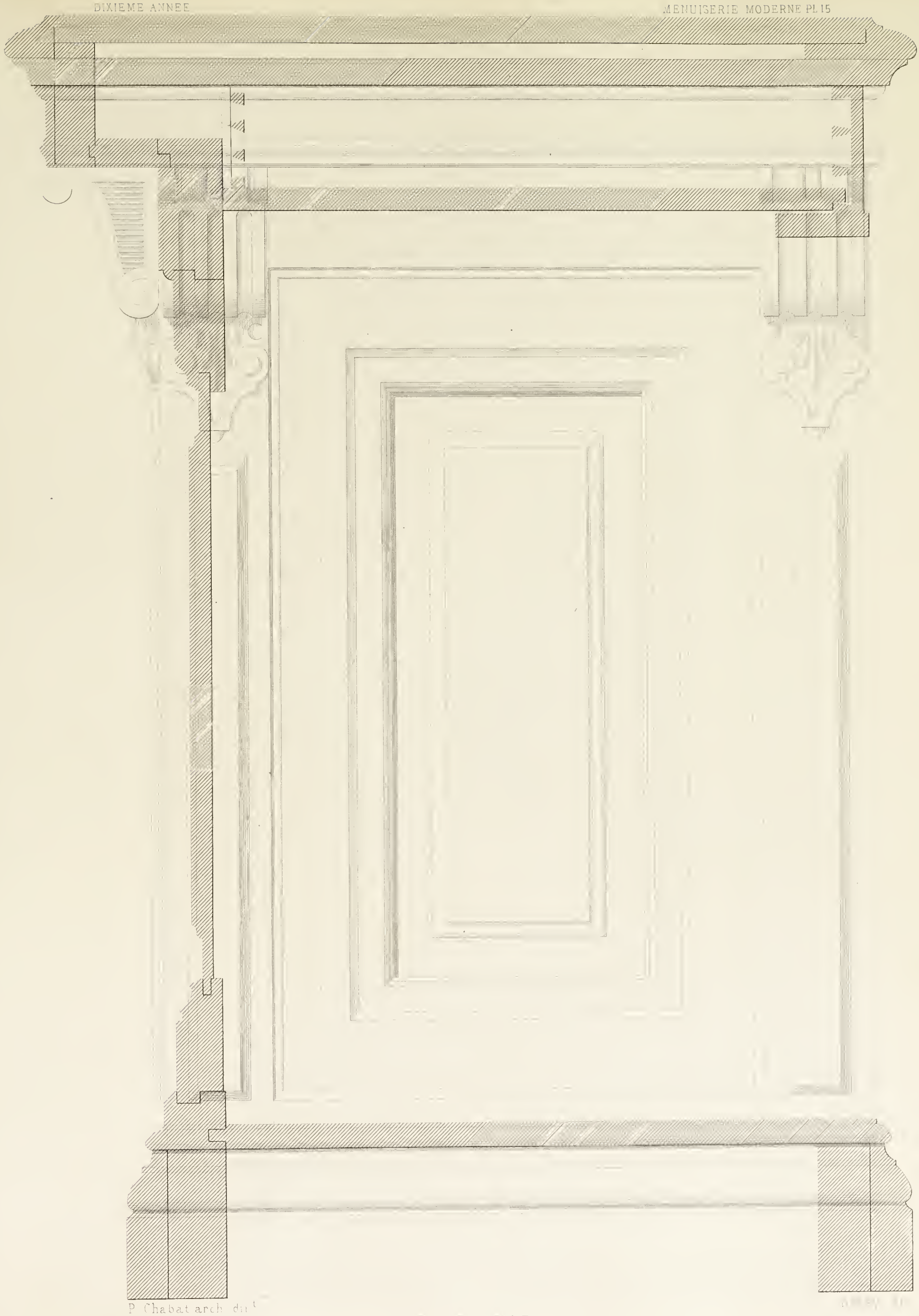

P. Chabat arch. dir.t

COMPTOIR

au 1/3 de l'exécution

Vve MORE et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

Elévation
à l'Echelle
de
0 02c p. m.

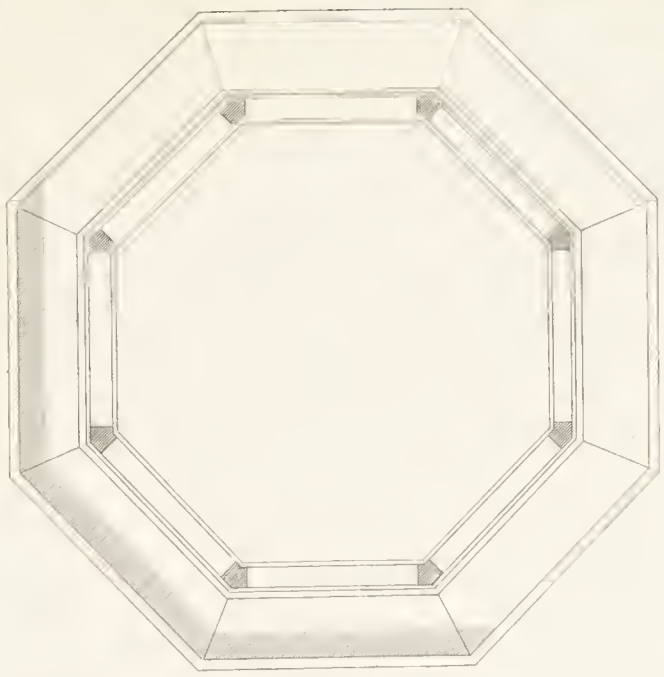

Plan
à l'échelle
de
0 01c p. m.

P. Chabat, arch. dir.t — Ch. Huguet aîné sc.

KIOSQUE

MM. Waser et Bouğleux, entrepreneurs

V.e A. MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

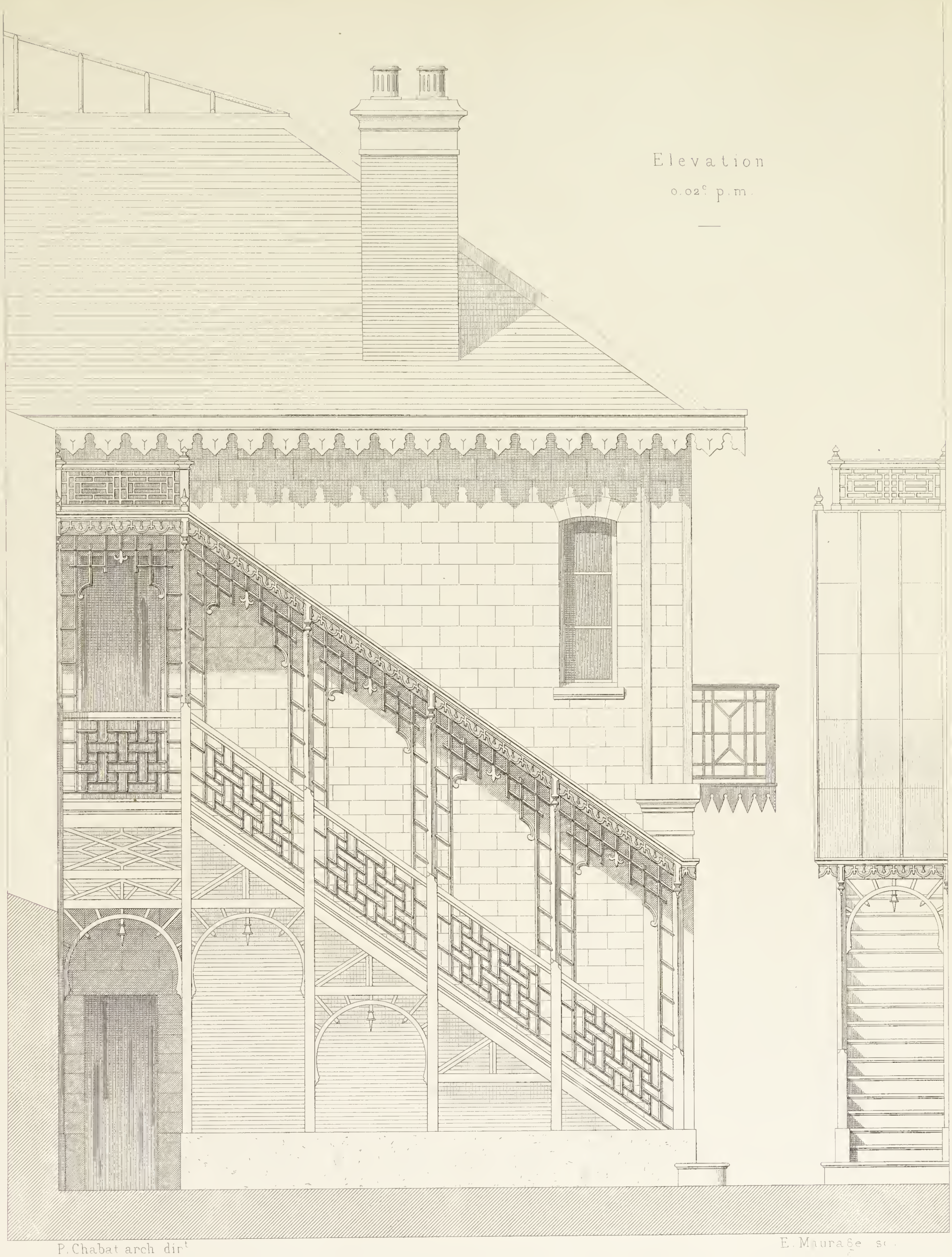

P. Chabat arch dirt

E. Maurage sc.

ESCALIER

MM. Vaaser et Bougleux, entrepreneurs

V. A. MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

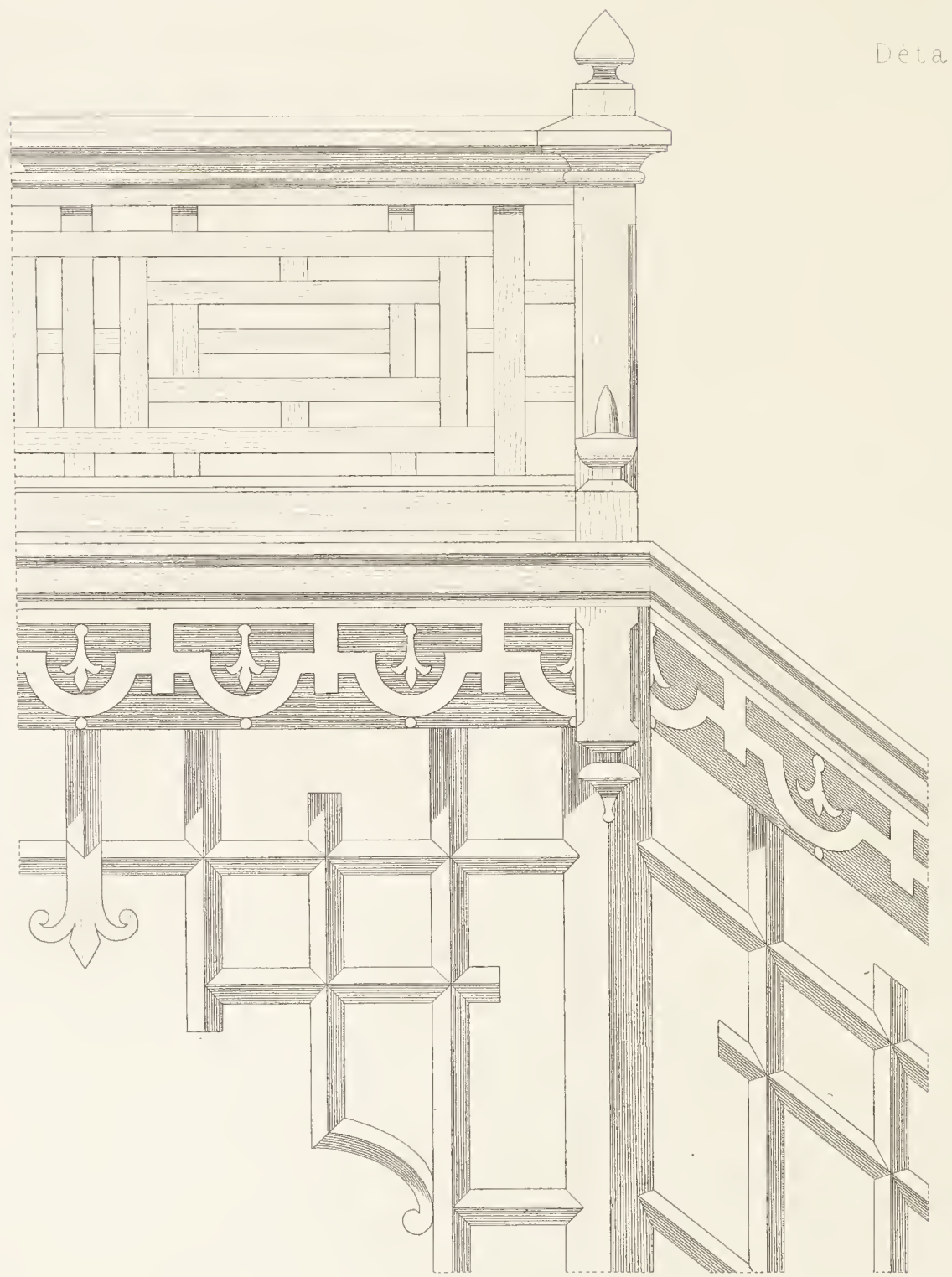

Détails (à 0,10' p. m.)

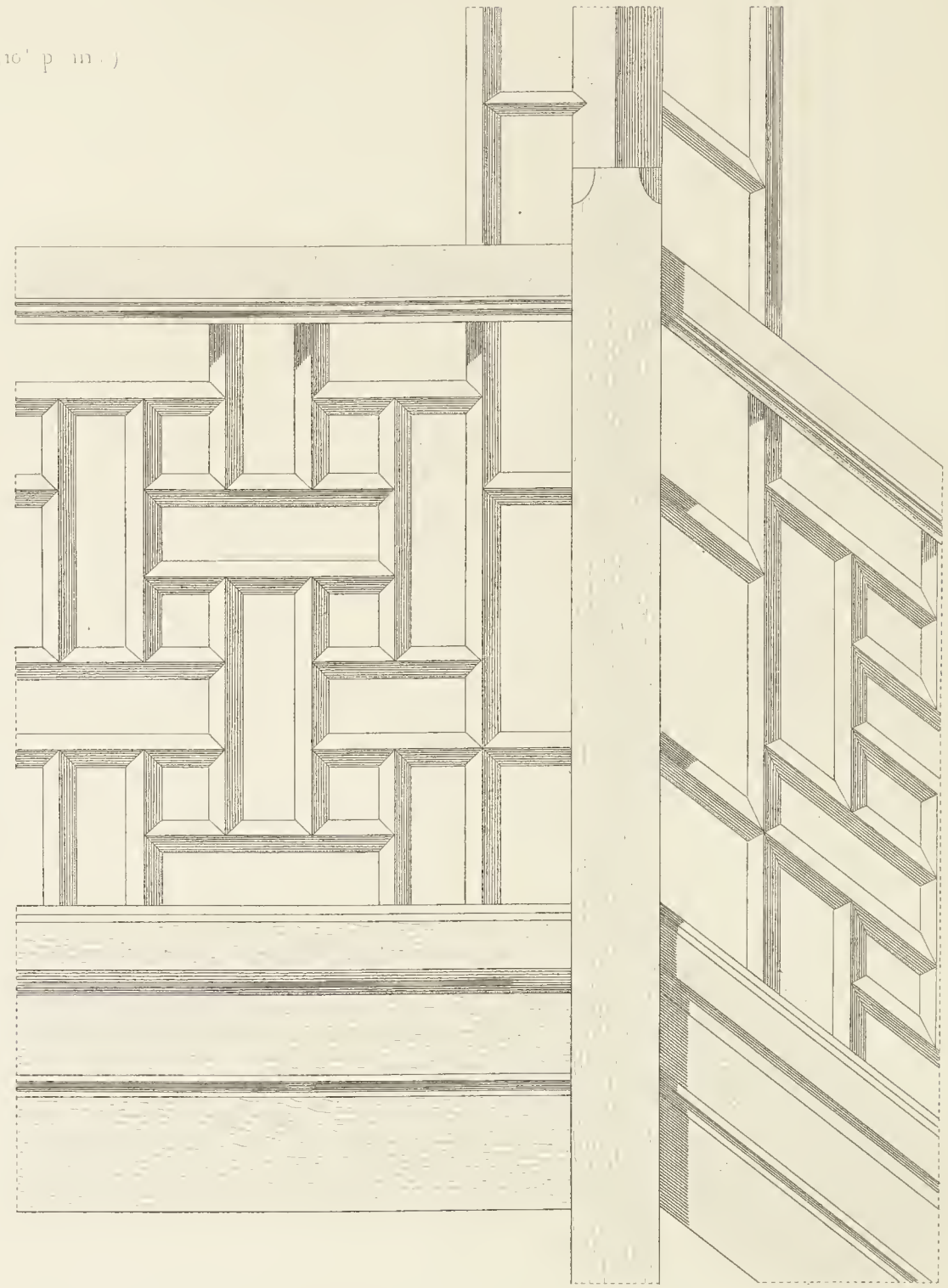

P. Chabat arch dir.t — Cl Sauvageot sc.

ESCALIER

Ve A MOREL et Cie Editeurs — Imp. Lemercier et Cie Paris

Elevation (0,04c p m)

P. Chabat arch. dir.t — R. Digeon sc

PORTE COCHERE

Mr. Ronsin, Entrepreneur.

A. MOREL et Cie Editeurs — Imp. Lemercier et Cie

J. Chabat arch. dir.

Ch. Bury sc.

PORTE COCHERE

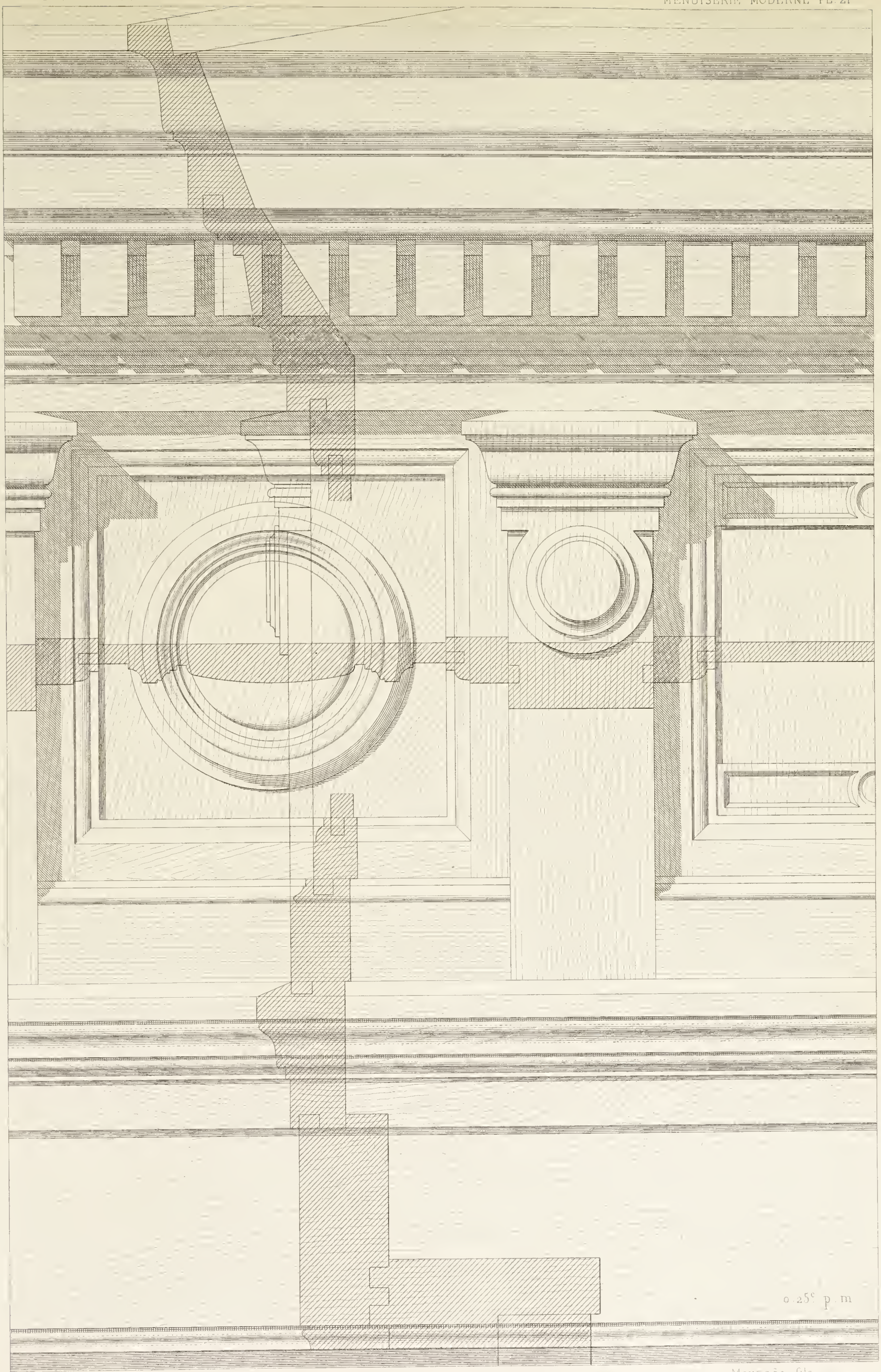

P. Chabat ar. h. dir.t

PORTE COCHERE

Maurage fils

Imp. Lemercier et

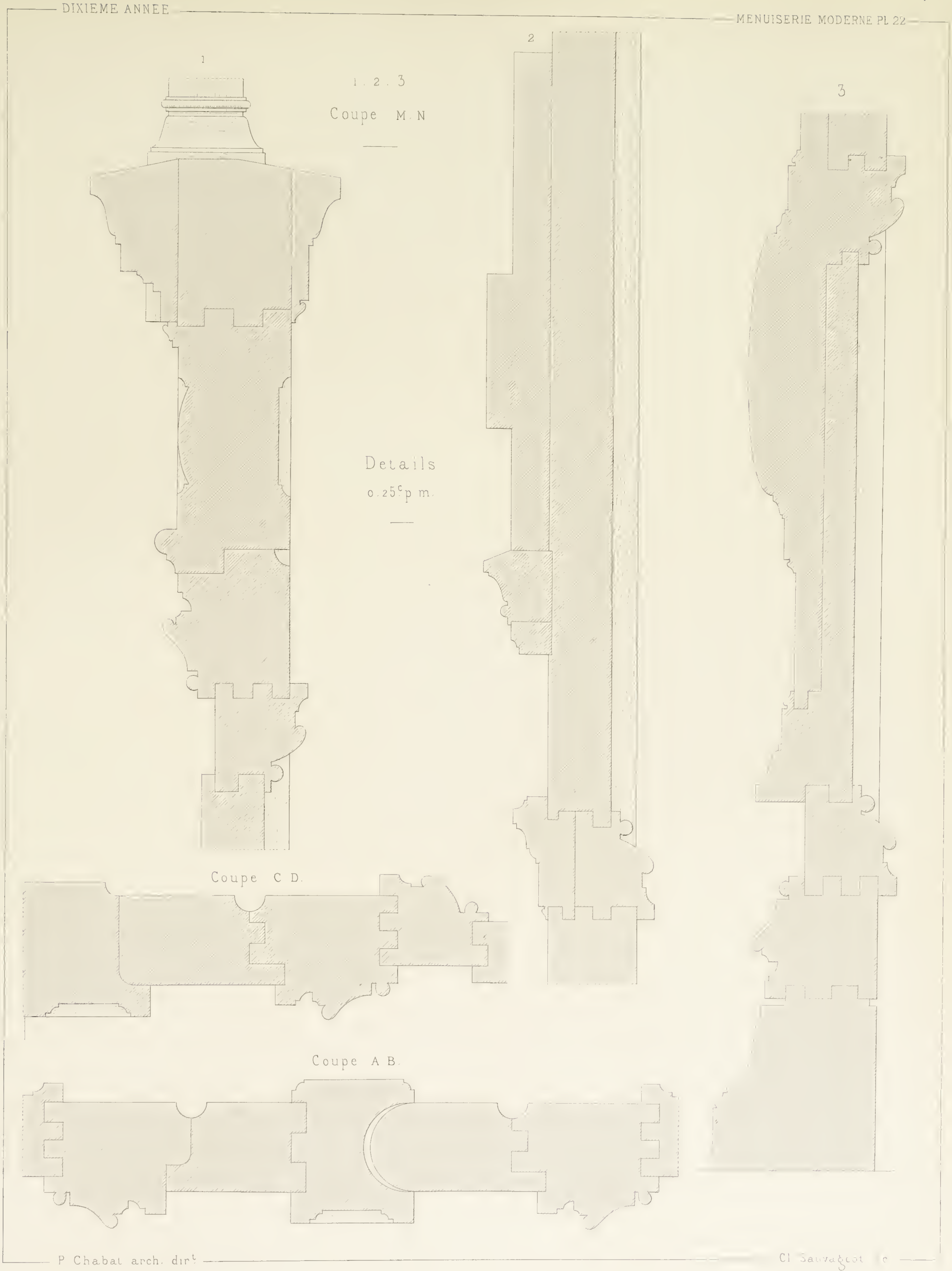

PORTE COCHERE

A. MOREL & Cie Editeurs

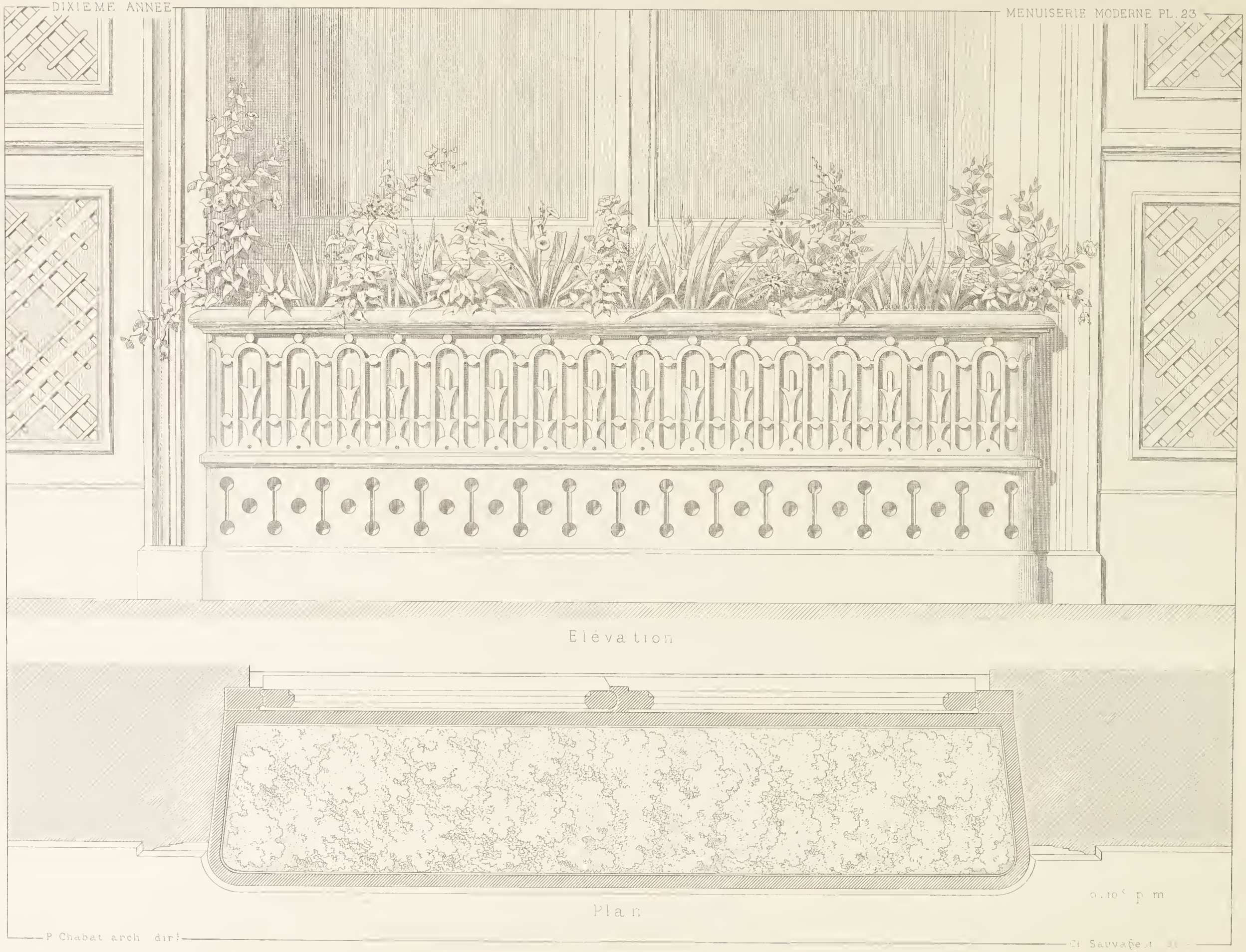

JARDINIERE

Vve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp Lemercier et Cie Paris

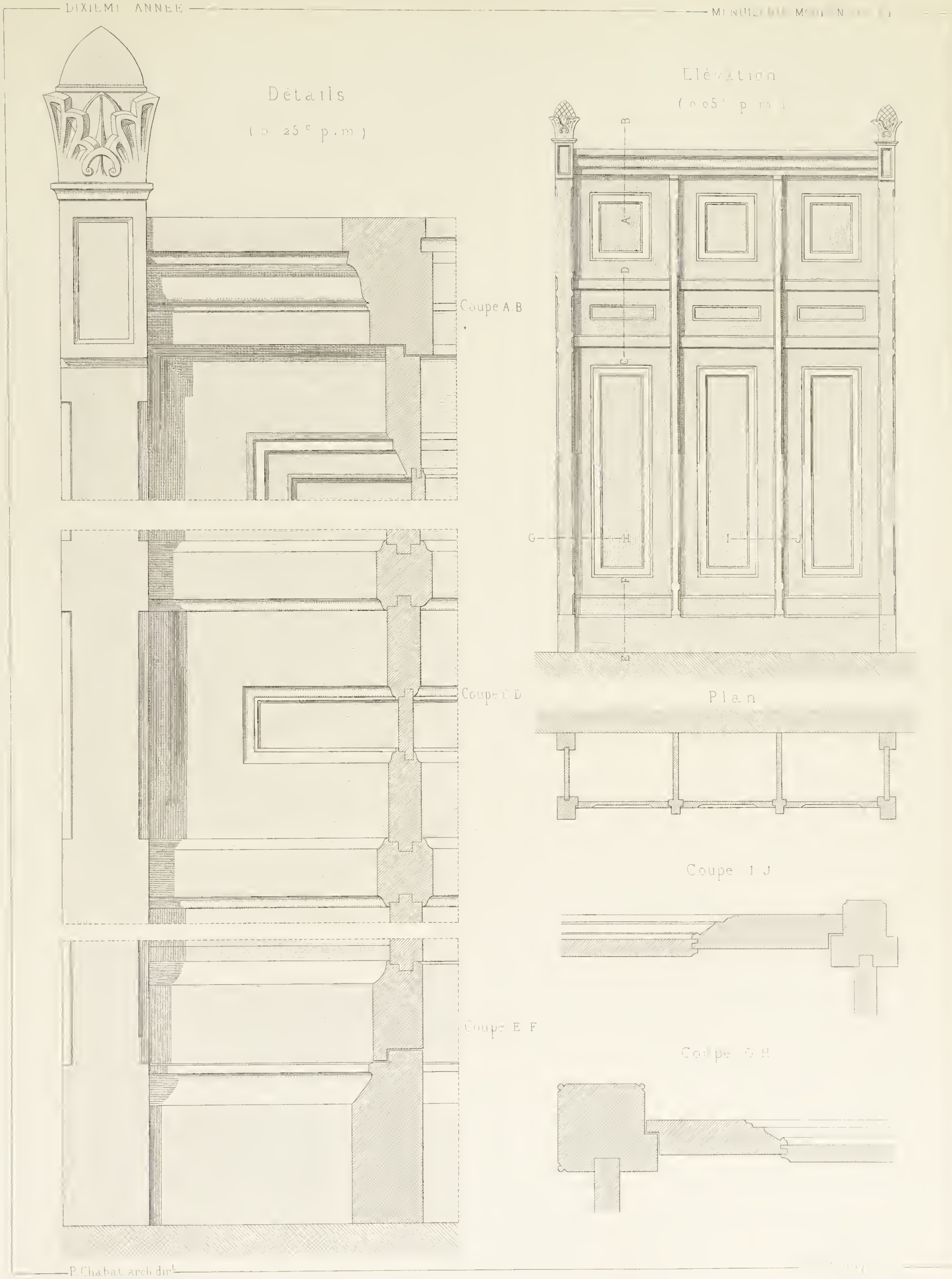

ARMOIRE

Sacristie de l'église St Pierre de Montmartre

Mr E. Vaudremer arch.t

Ve A. Morel et Cie Editeurs

Elévation

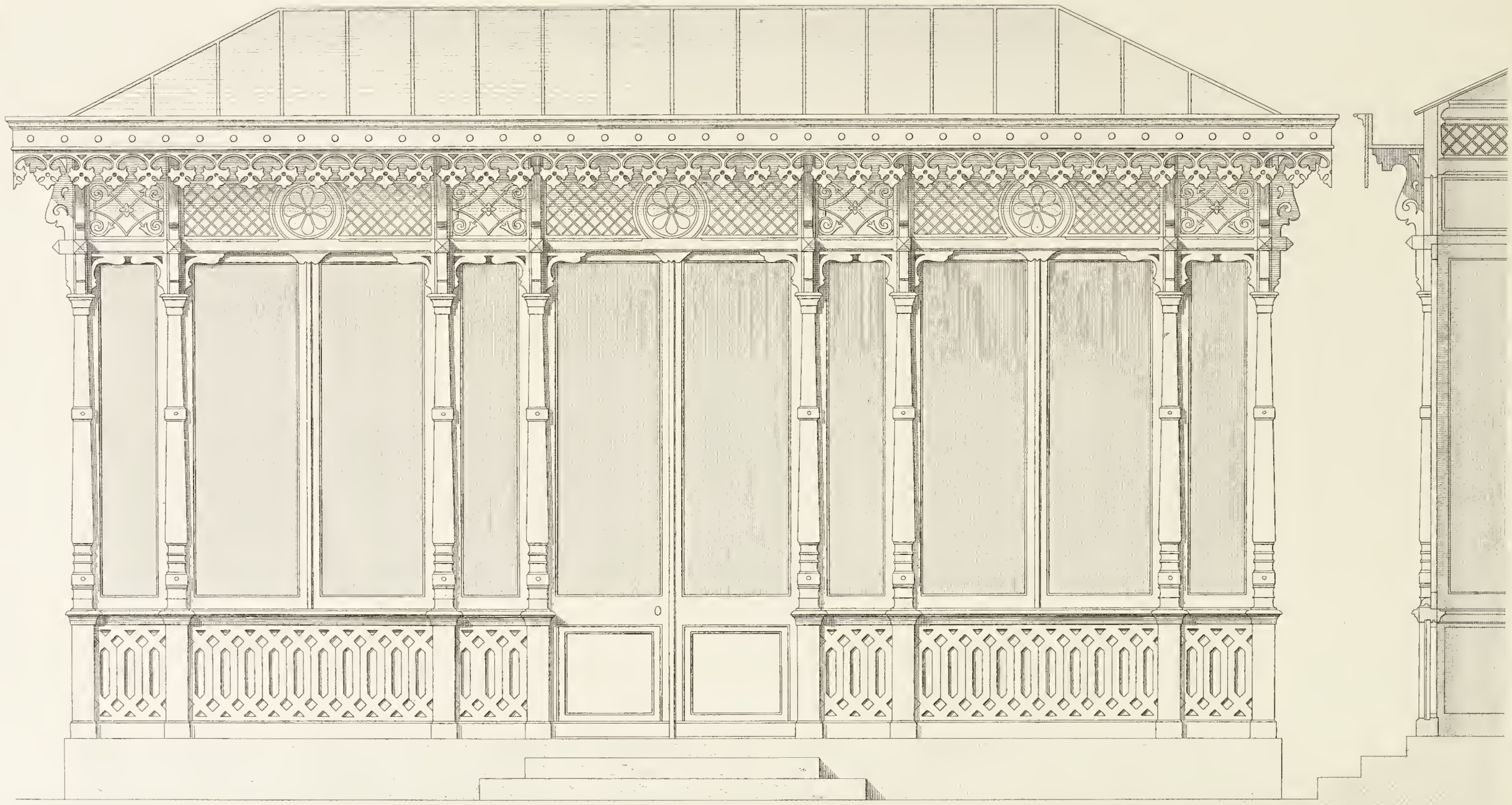

Echelle de 0 025 p. m.

P. Chabat, arch. dir.t — Bessy sc.

VERANDA

M.M. Waaser et Bougleux constructeurs

Vve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

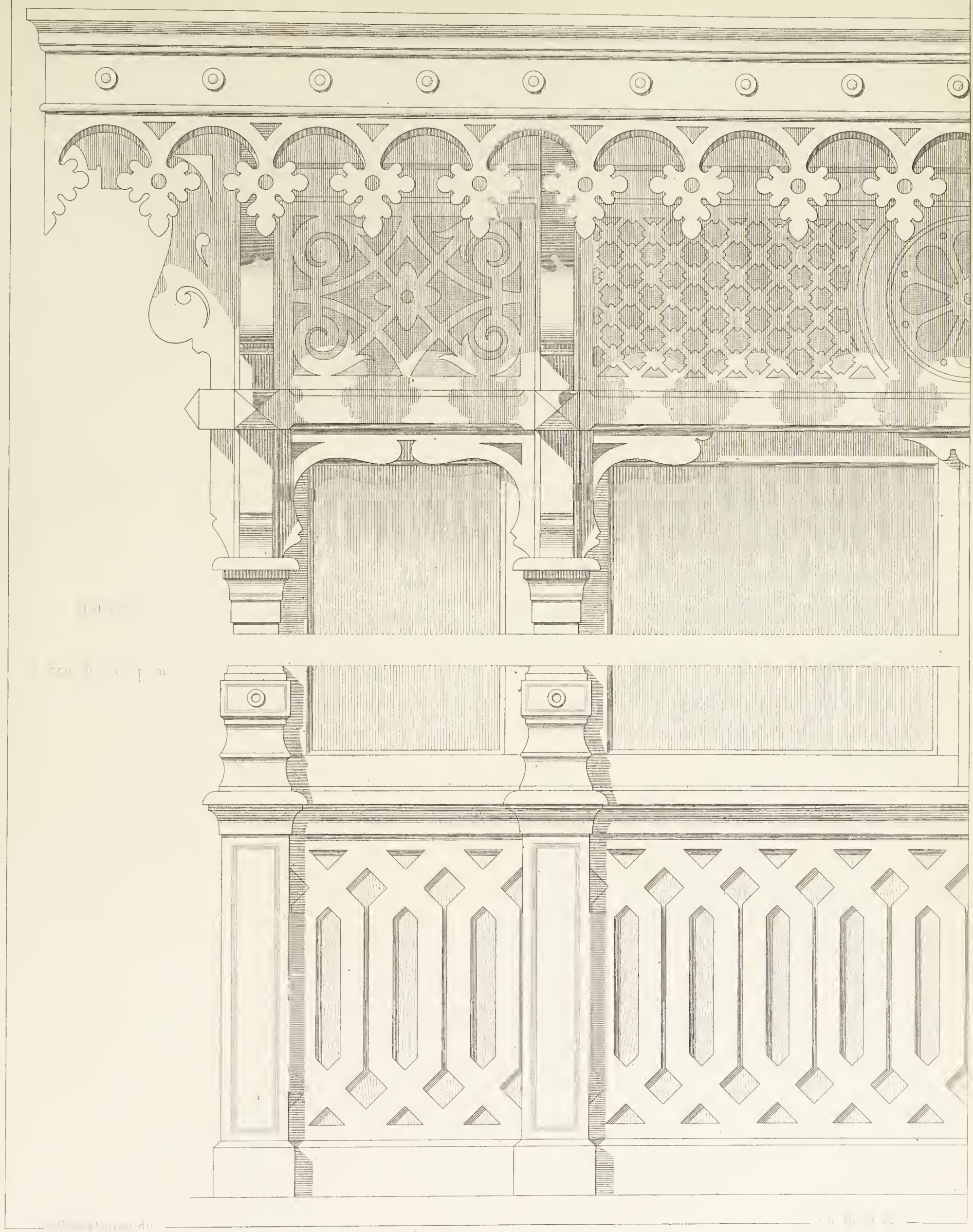

VERANDA

MM. Wasser et Bougleux, constructeurs

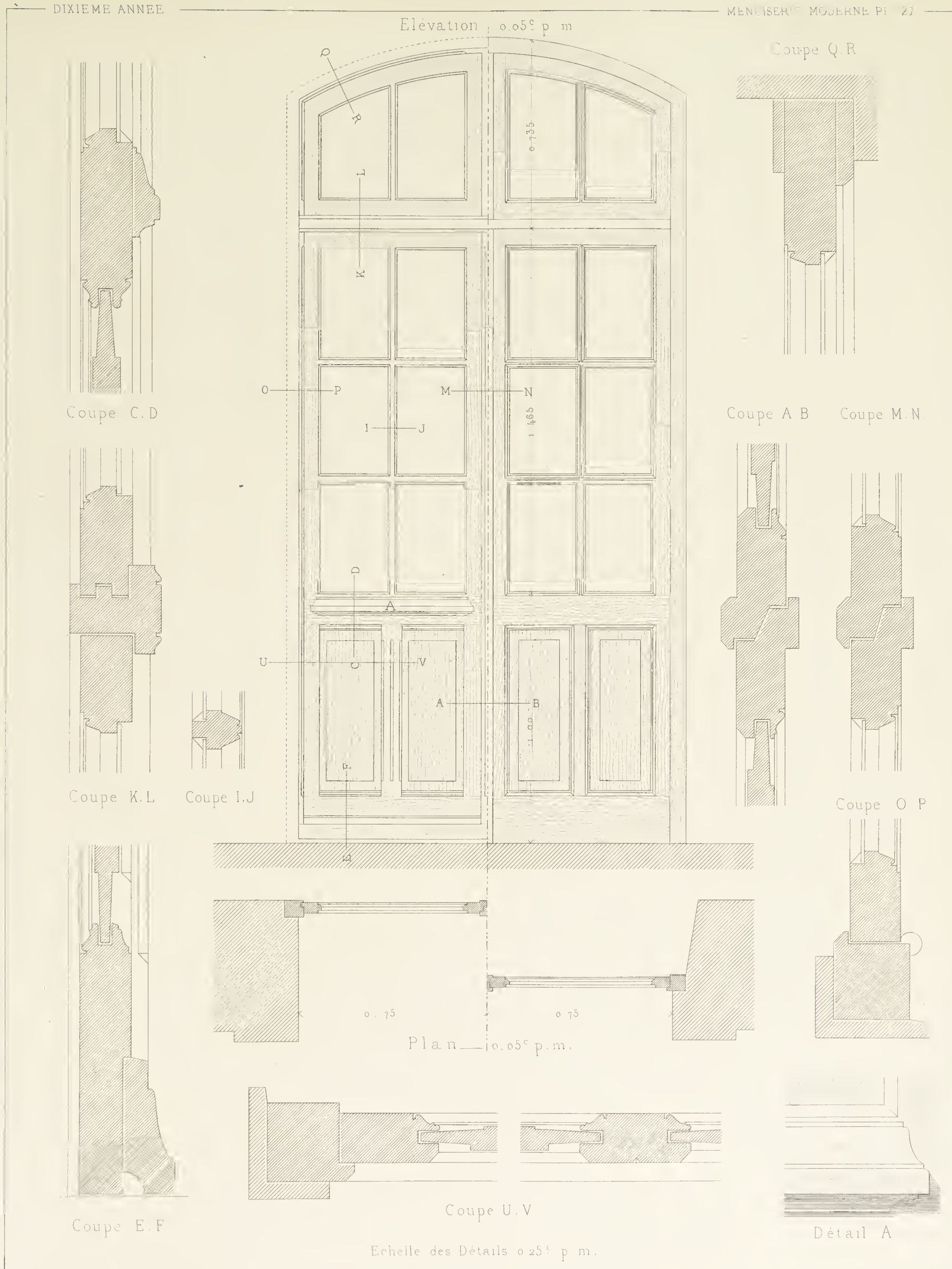

PORTE DE SALLE D'ATTENTE

Chemin de fer d'Orléans (Reseau central)

Mr Rougemont arch.

A. MOREL et Cie Editeurs — Imp. Lemercier

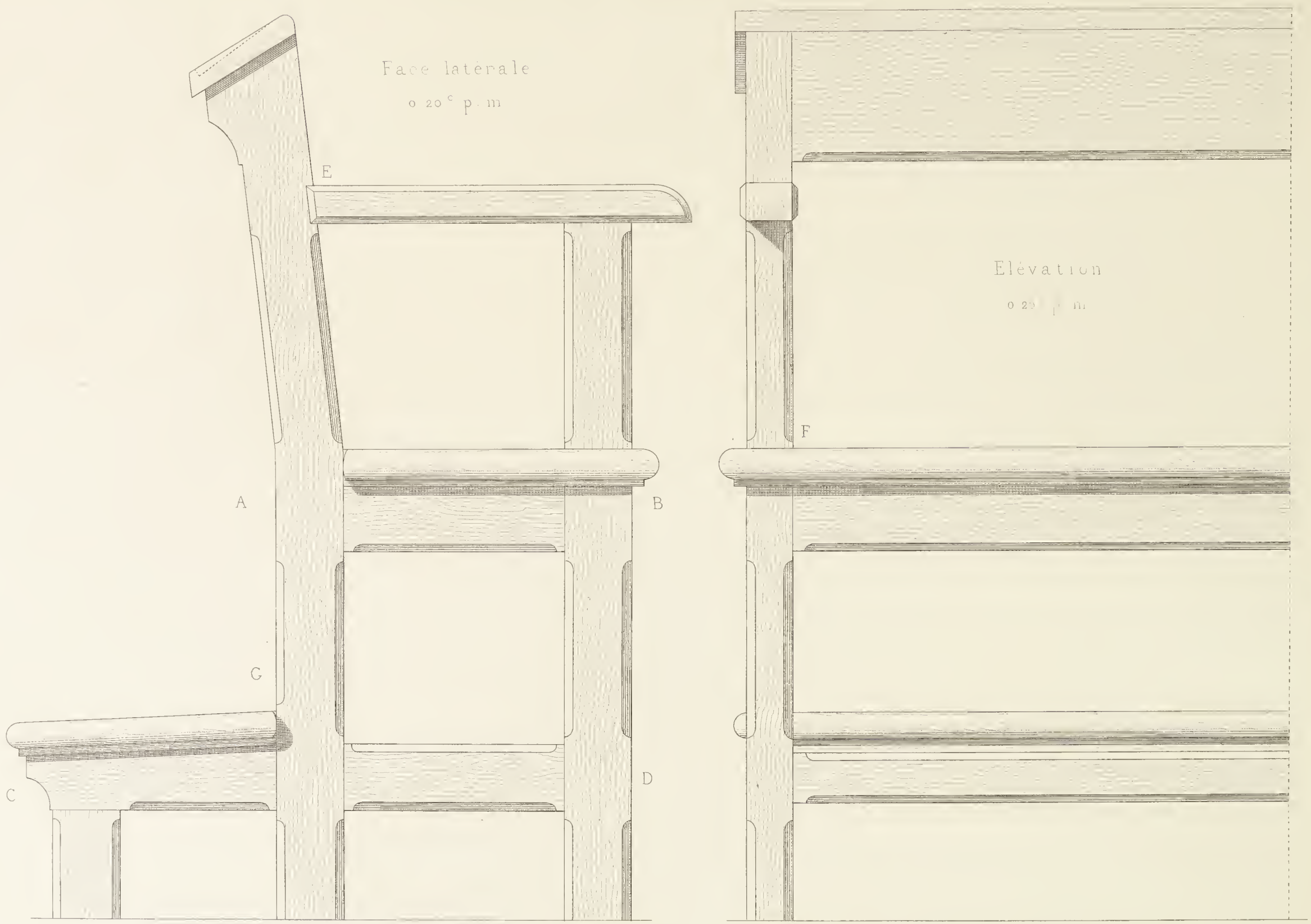

P. Chabat arch. dir.t — Cl. Sauvageot sc.

BANC

Crypte de St Pierre de Montrouge

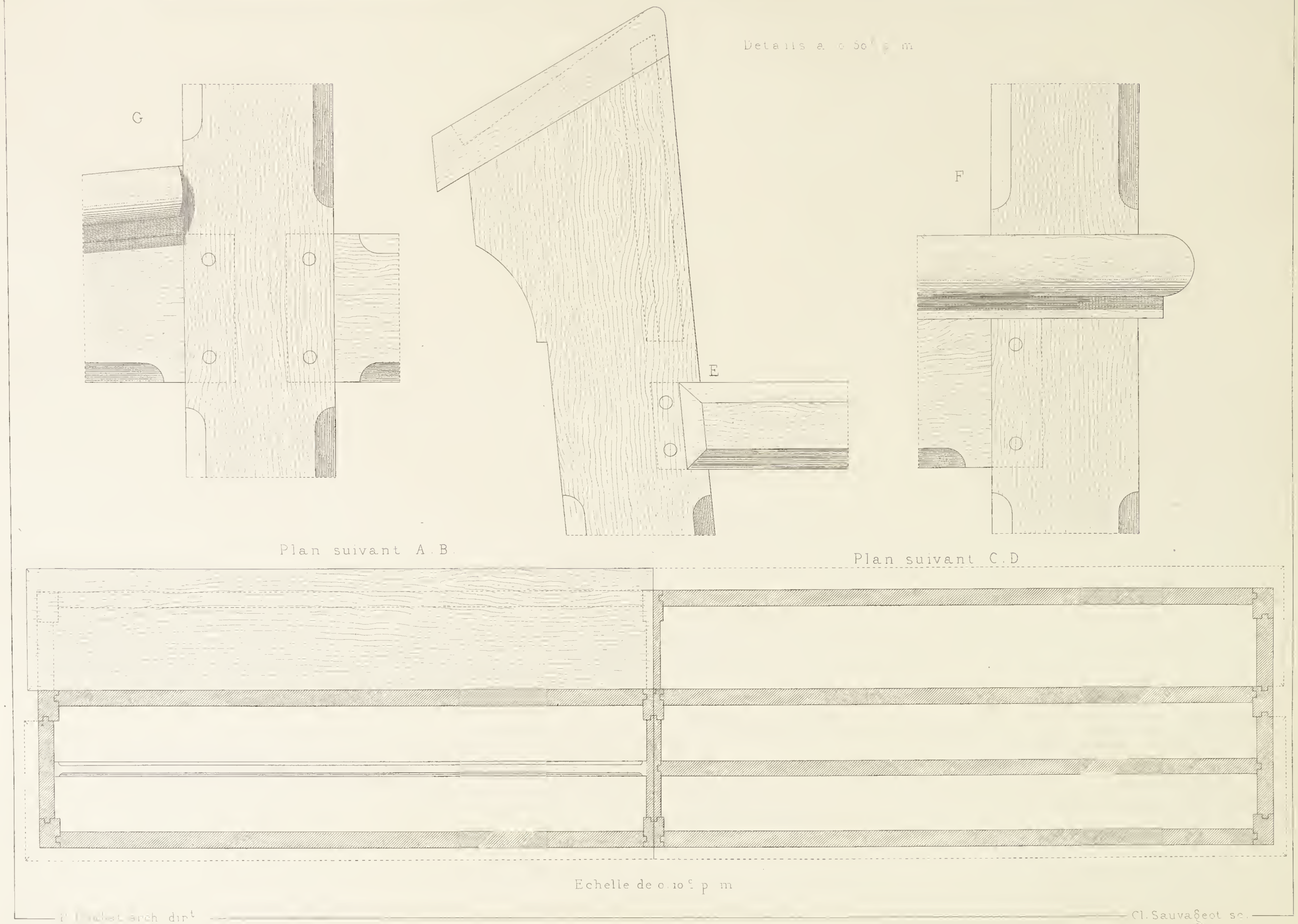

BANC

Crypte de St. Pierre de Montrouge.

Imp. Lemercier et Cie Paris

Perspective cavalière

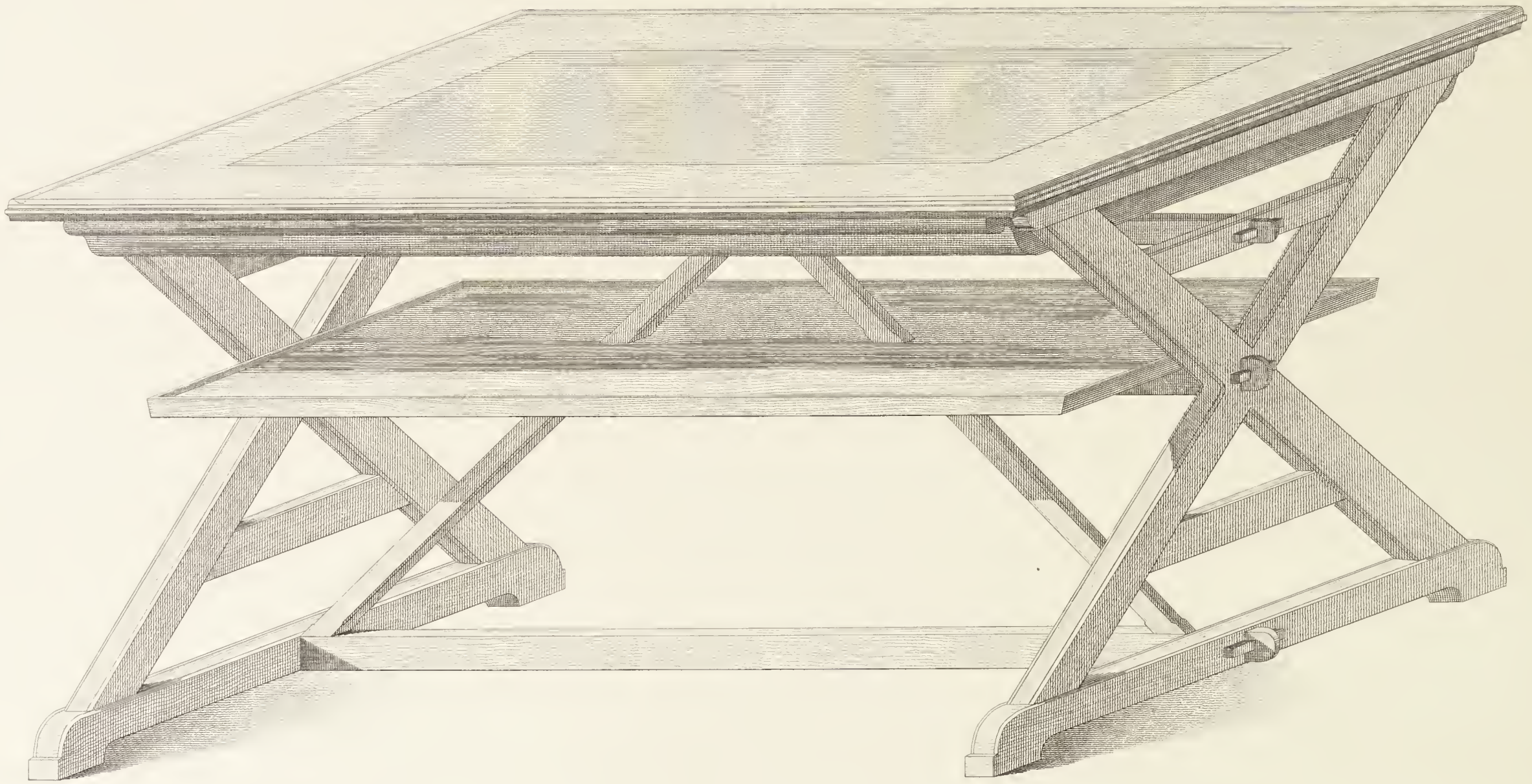

TABLE EN CHENE

Mr E Trelat arch. — Mr Godin constructeur

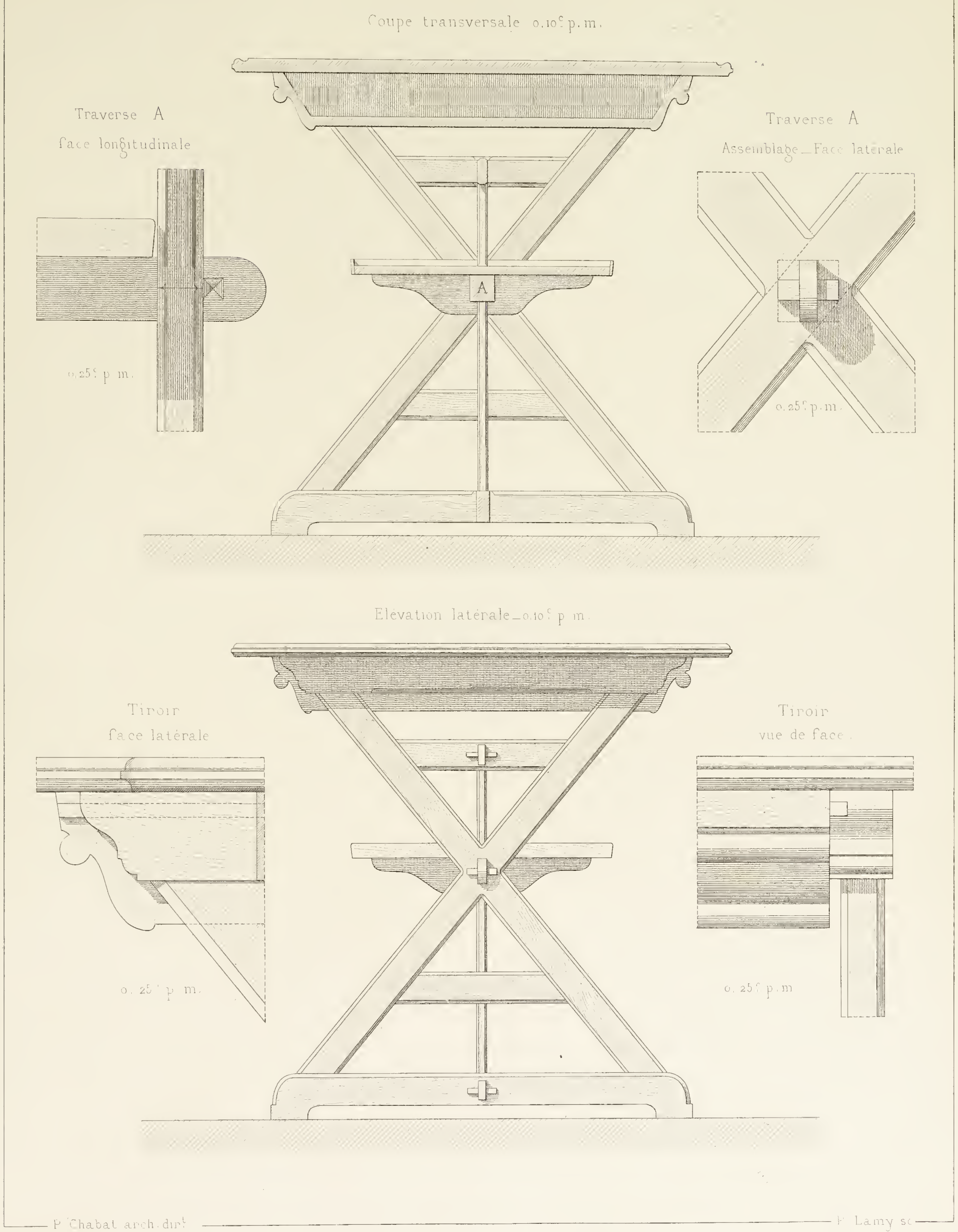

TABLE EN CHENE

M.r E. Trelat arch. — M.r Godin constructeur.

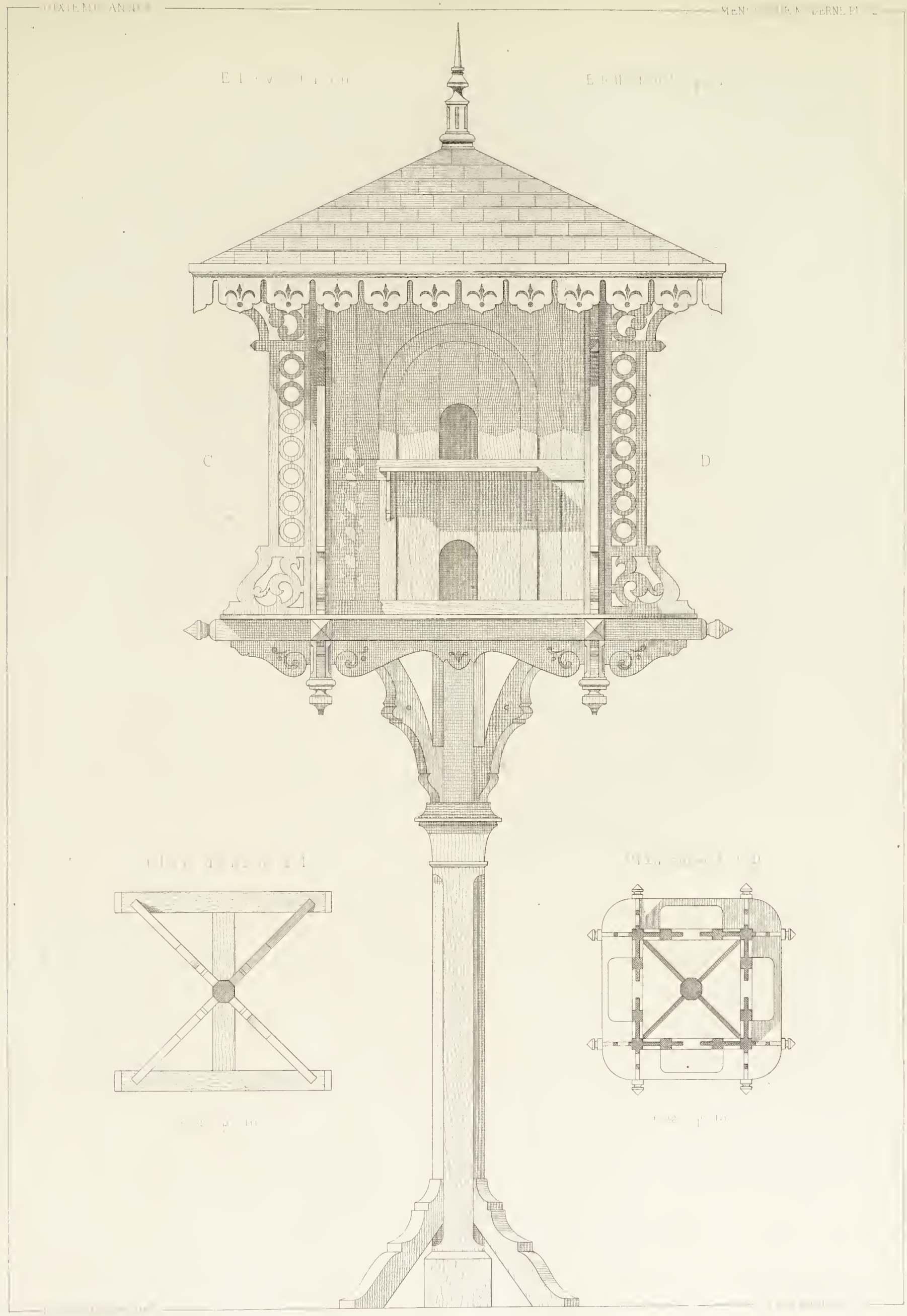

PIÉDONNIER EN BOIS DÉCOUPÉ

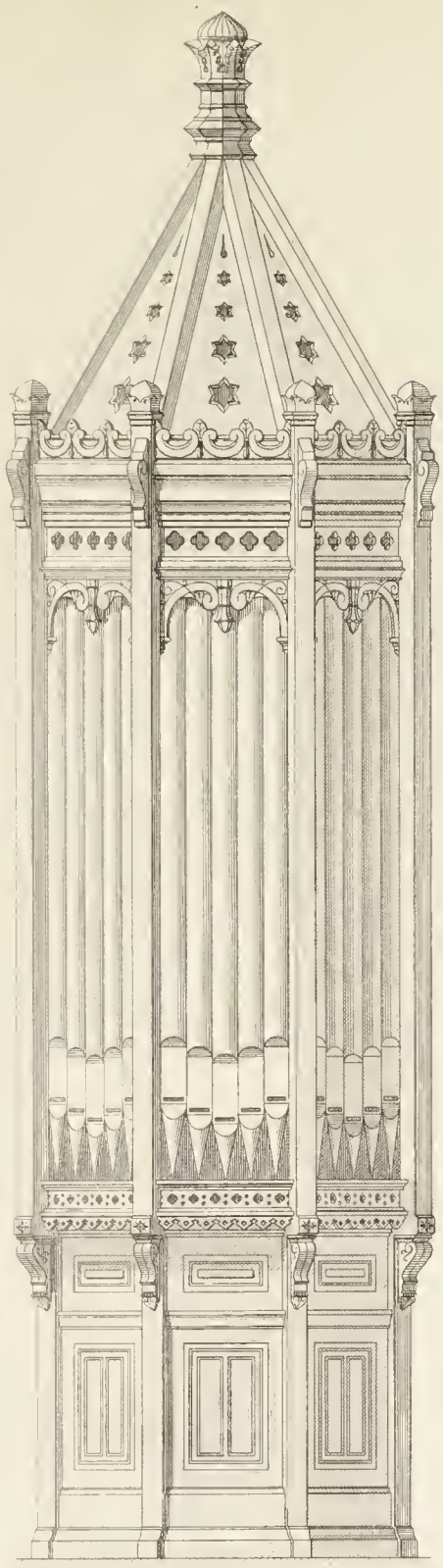

Elévation sur l'angle
0 025 p m

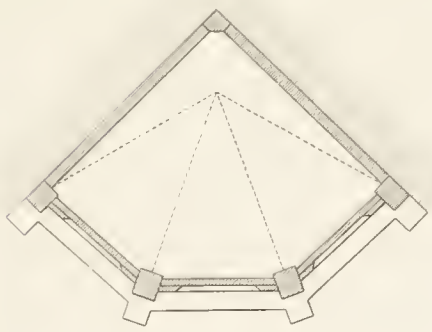

Plan à 0 025 p m

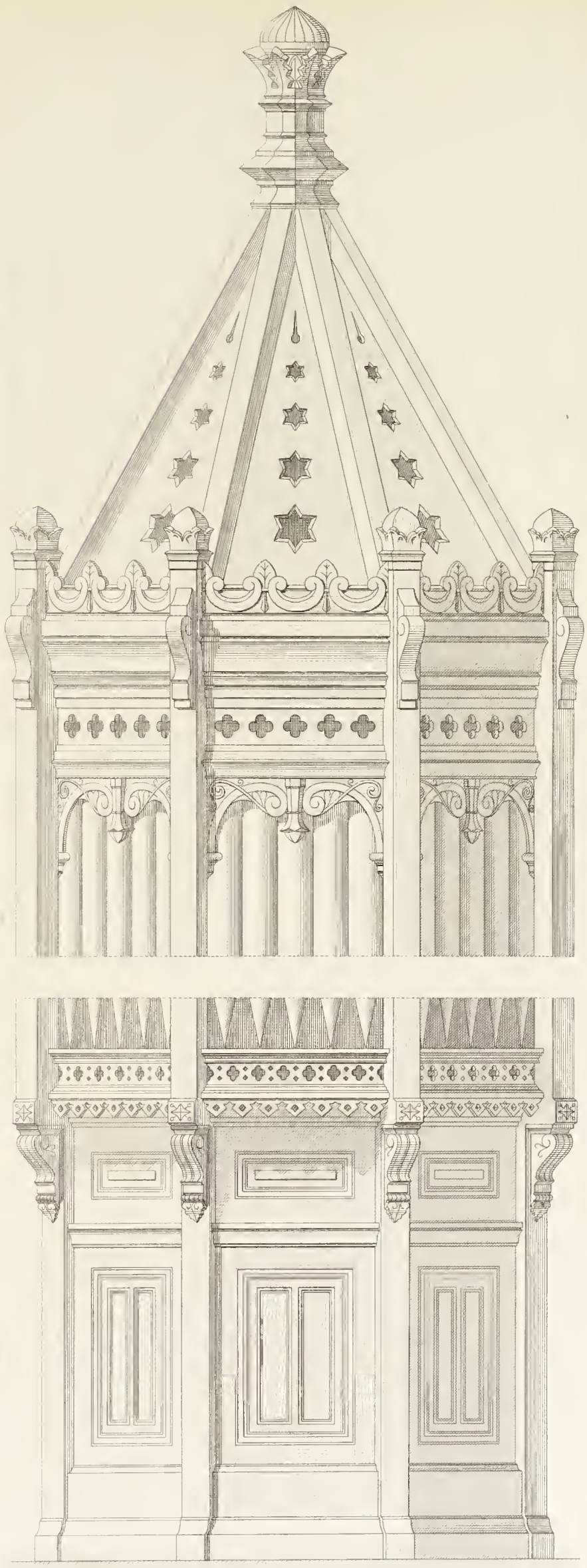

0 05 p m

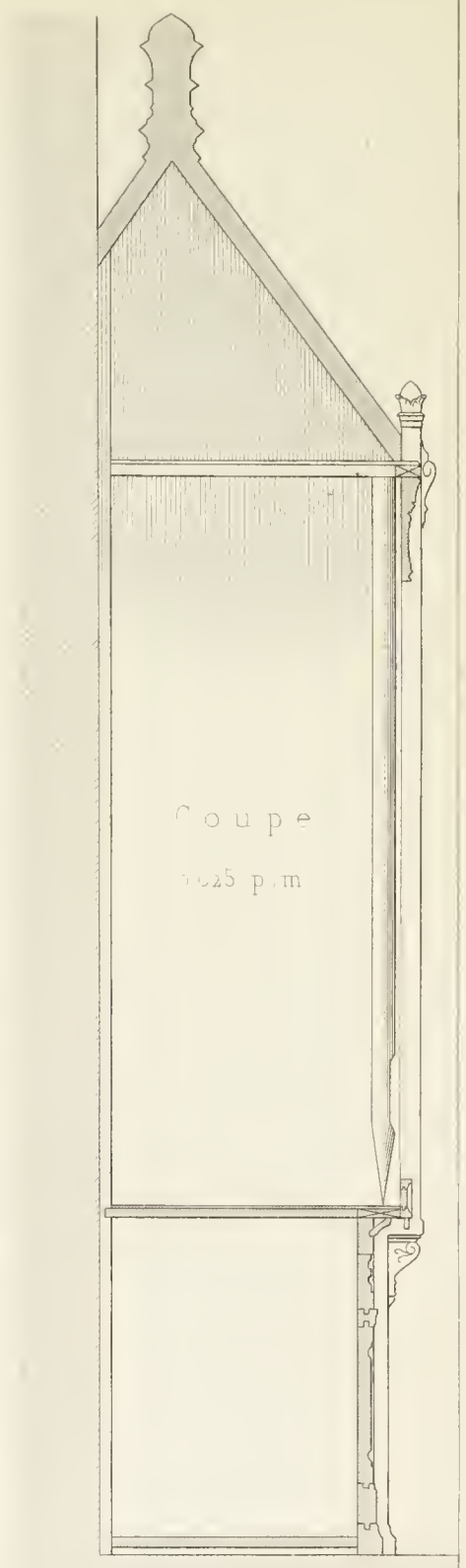

Coupe
0 025 p m

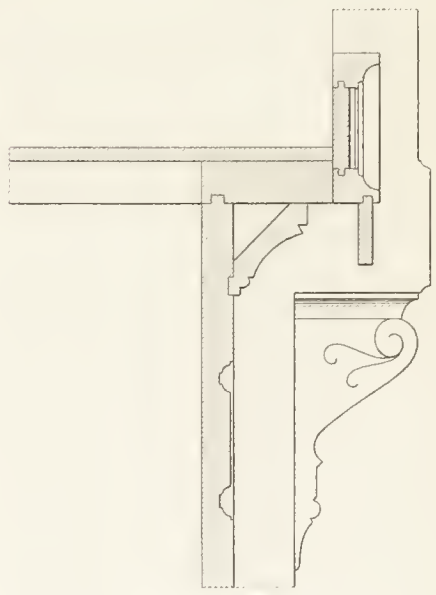

Détail à 0 10 p m

Chabat arch dir — Maurage sc

PETIT ORGUE DU CHŒUR

Eglise St Pierre de Montrouge

Mr E Vaudremer arch

Ve A MOREL et Cie Editeurs. — Imp. [illegible]

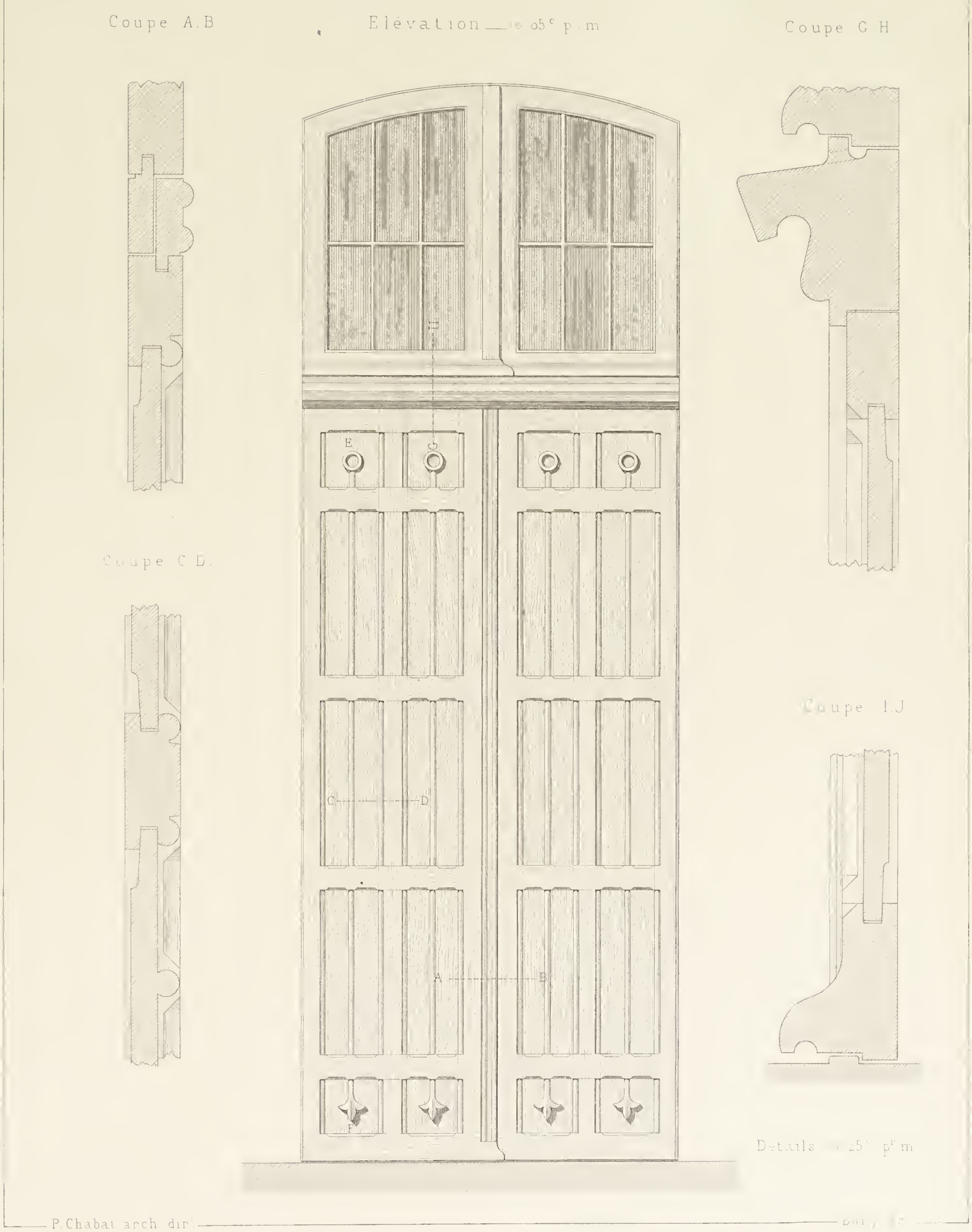

PORTE

Maison a Maurecourt (Seine inférieure)

M. Simonet arch

Vve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

P Chabat arch dir^t — L Boisset sc.

SELLERIE

Ve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp Lemercier et Cie Paris

Elevation 0 10e p' metre

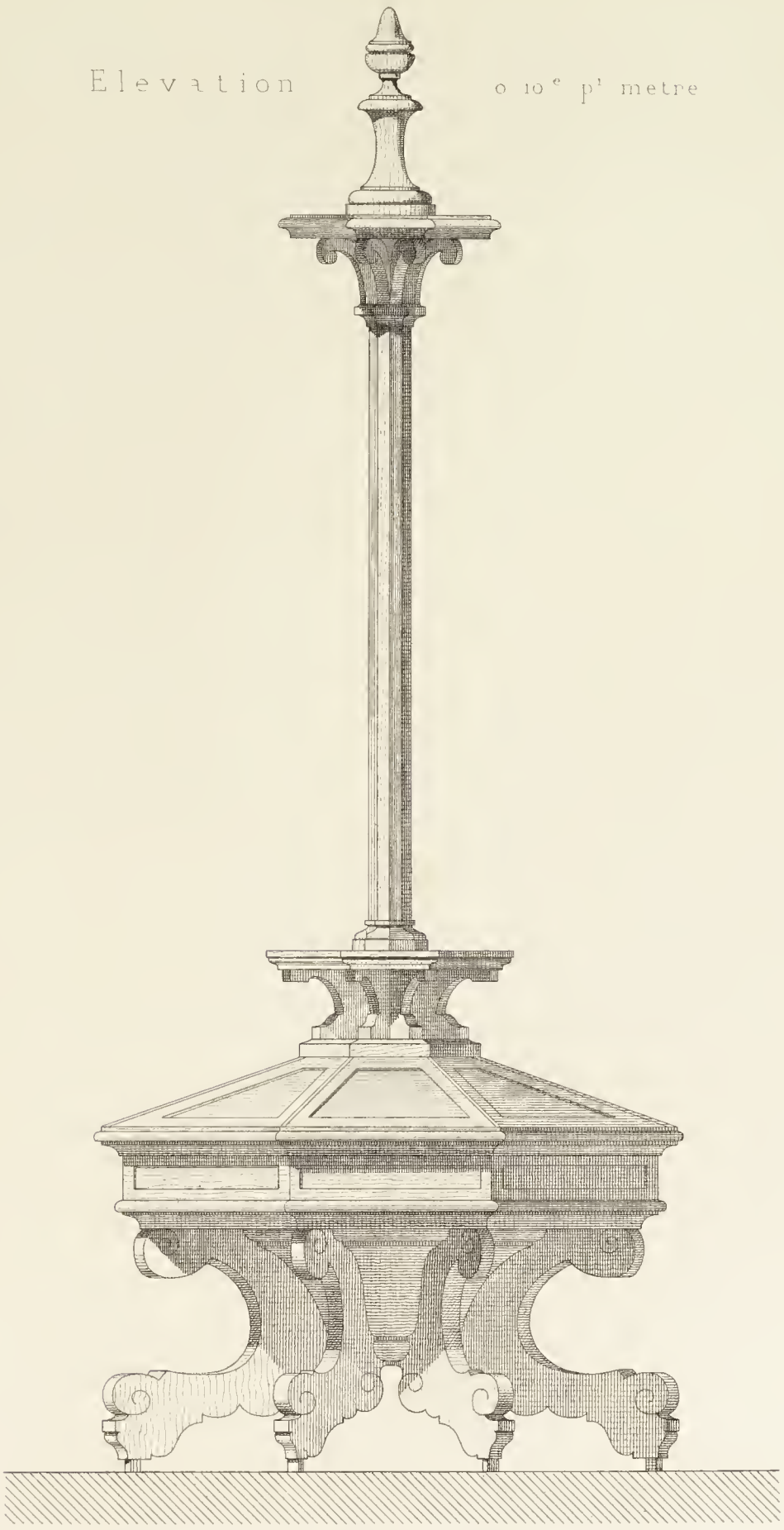

Plan

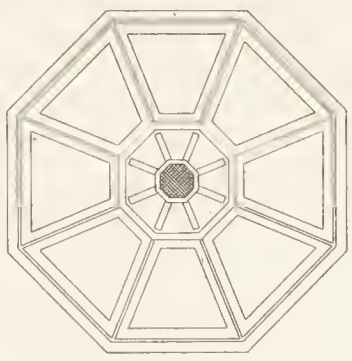

P. Chabat arch. dir.t — F. Penel

PORTE FOUETS

Mr Tetard charpentier

V.A MOREL et Cie Editeurs — Imp. Lemercier

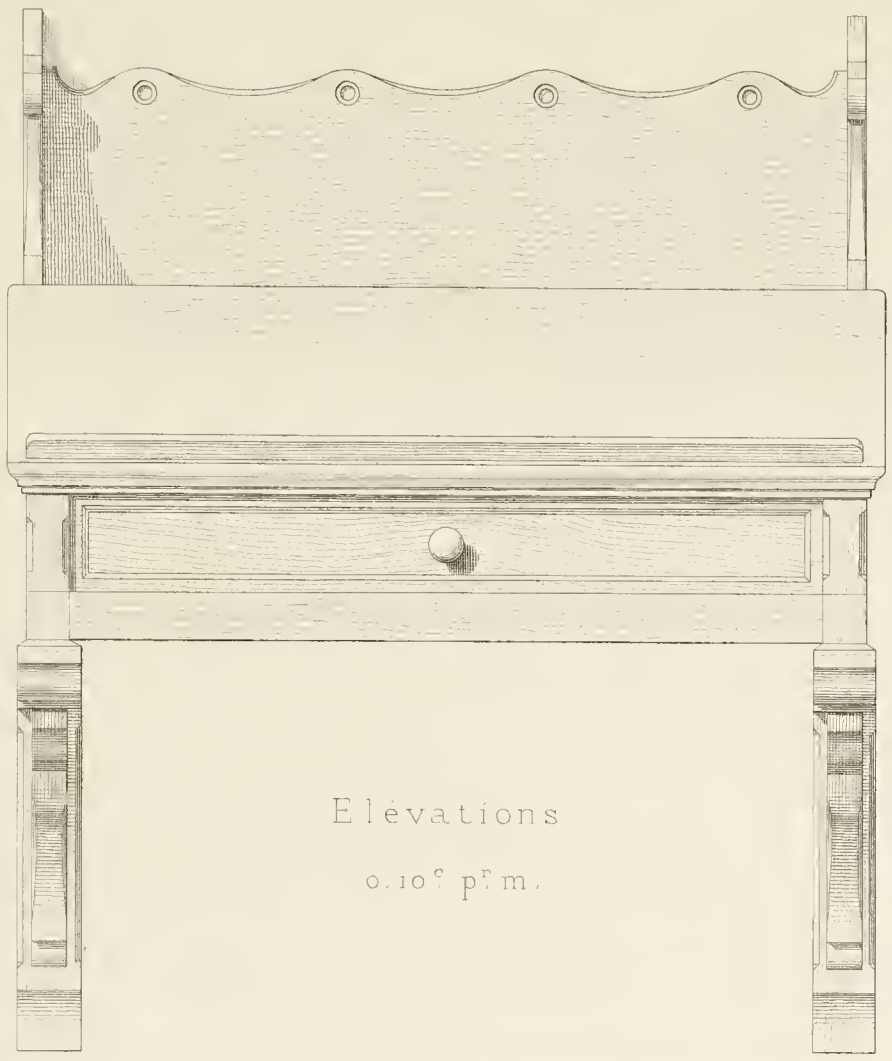

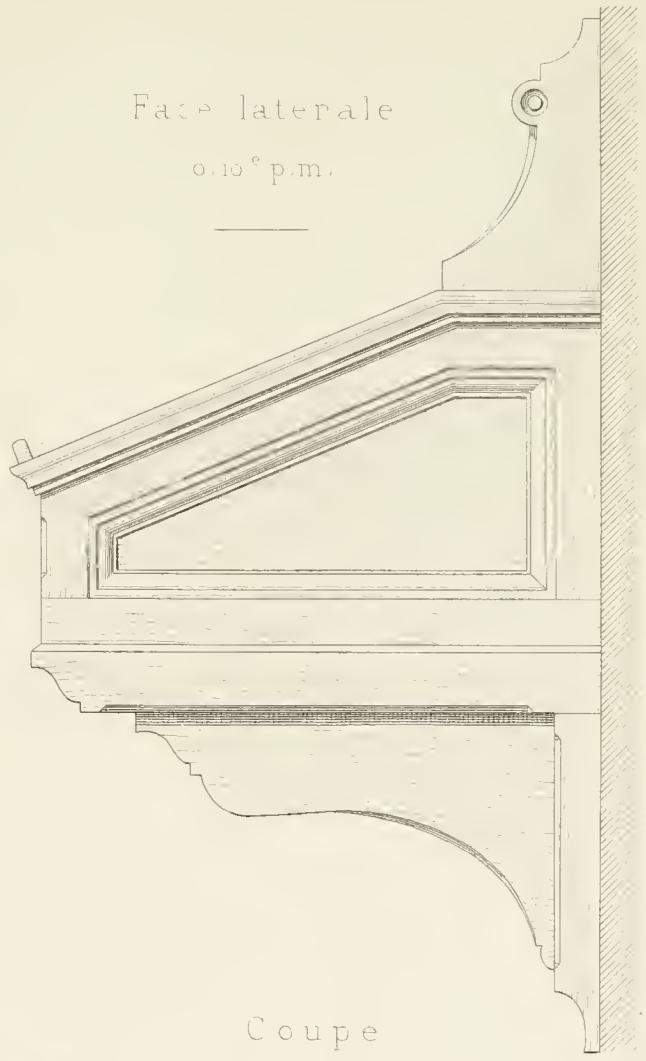

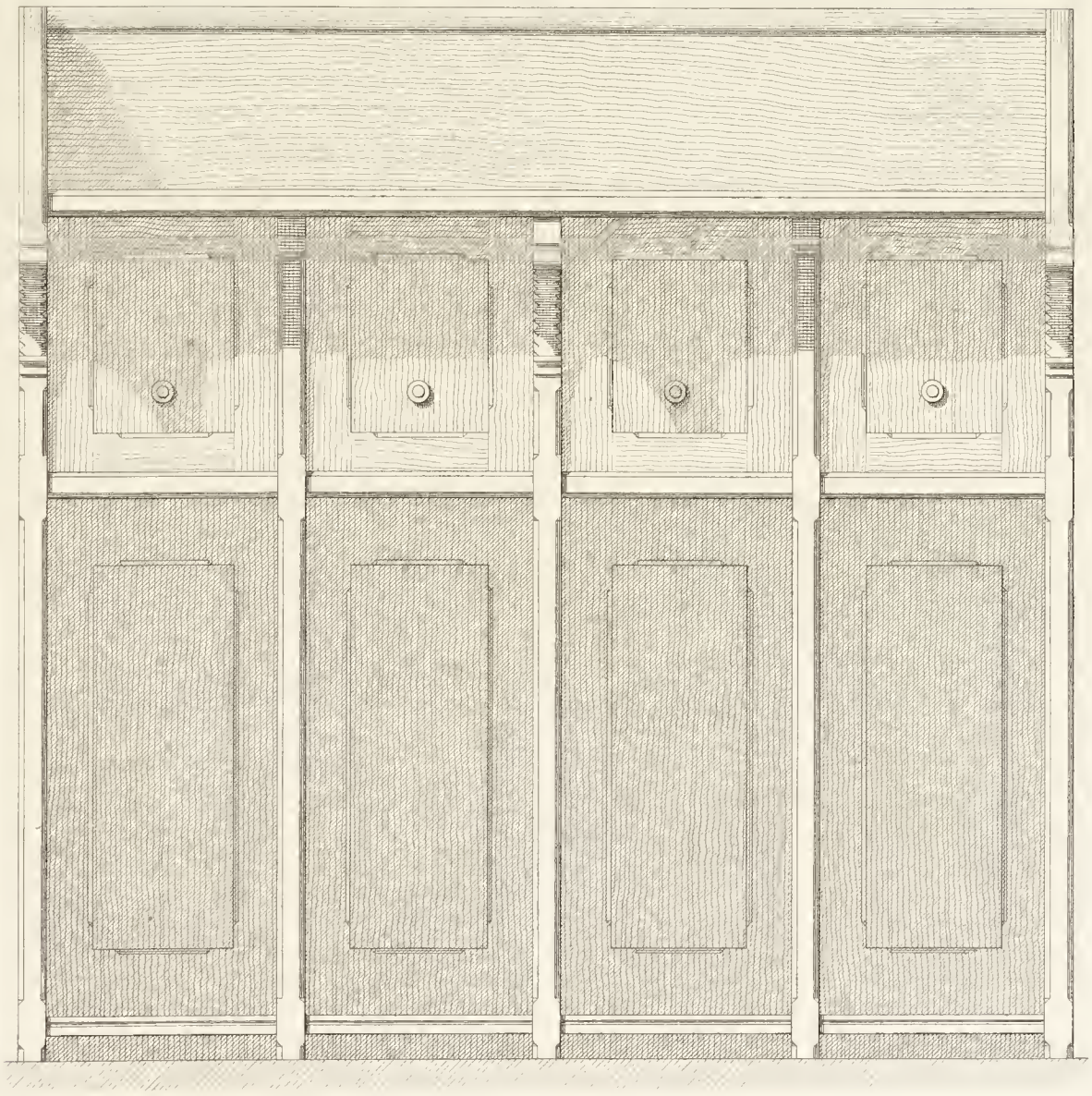

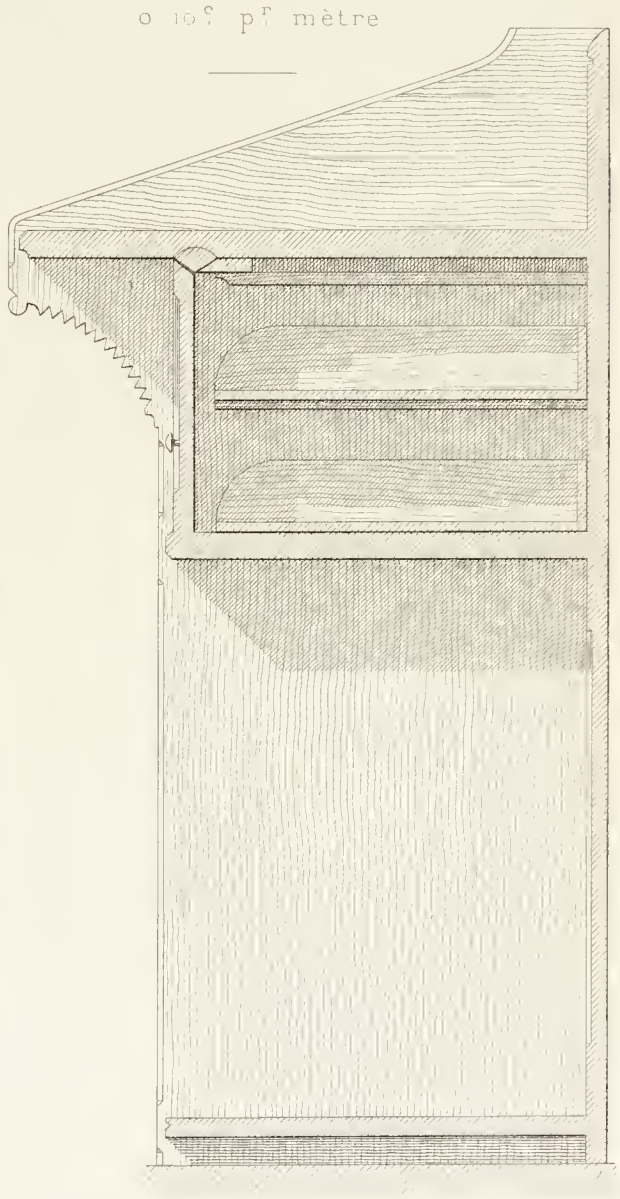

P. Chabat arch. dirt — Bury sc

PUPITRE ET BUREAU

Ve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

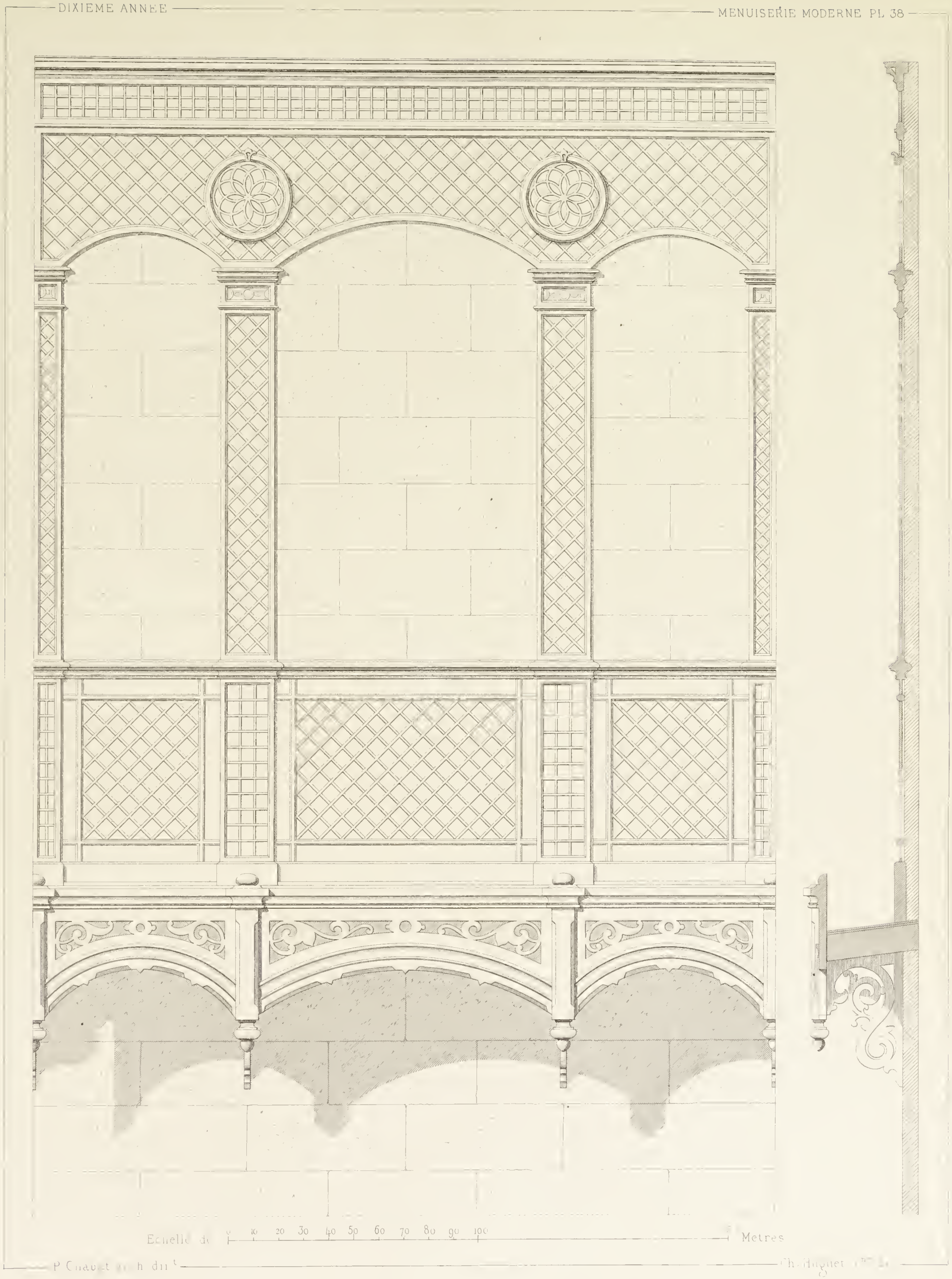

P. Chabot sculp. dir.t — Ch. Huguet [illegible]

TREILLAGE

MM Waaser et Bougleux, constructeurs.

Ve A. MOREL et Cie Editeurs. — Imp. [illegible]

Façade principale et laterale — à 0,15 c p m.

P Chabat arch dir^t — Ch Huguet j^ne sc

CRÉDENCE

V^e A MOREL et Cie Editeurs

Imp Lemercier et Cie Paris

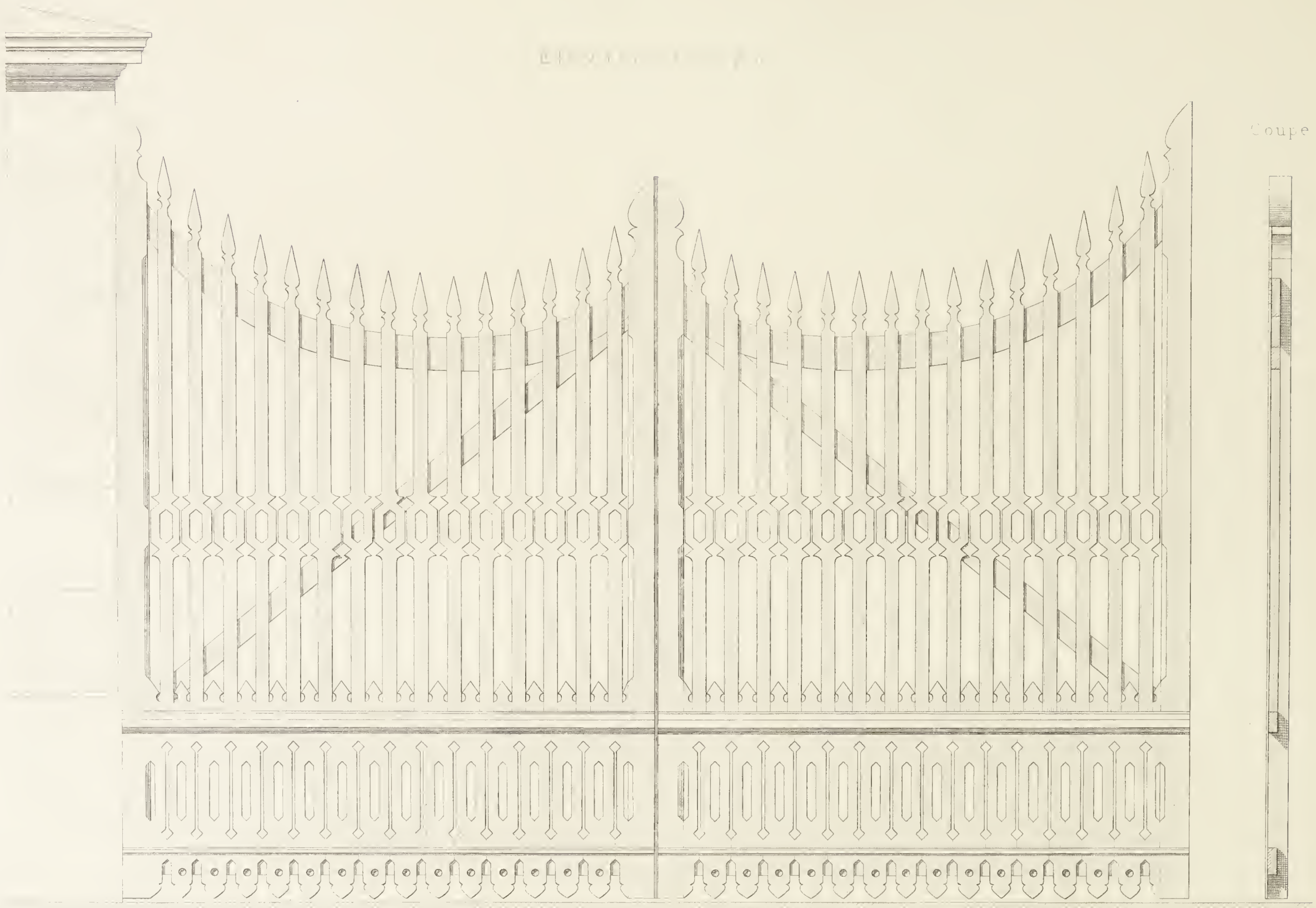

PORTE CHARRETIÈRE

MM Wasser et Bougleux constructeurs

Vve A. MOREL et Cie Éditeurs

Imp. Lemercier et Cie — Paris

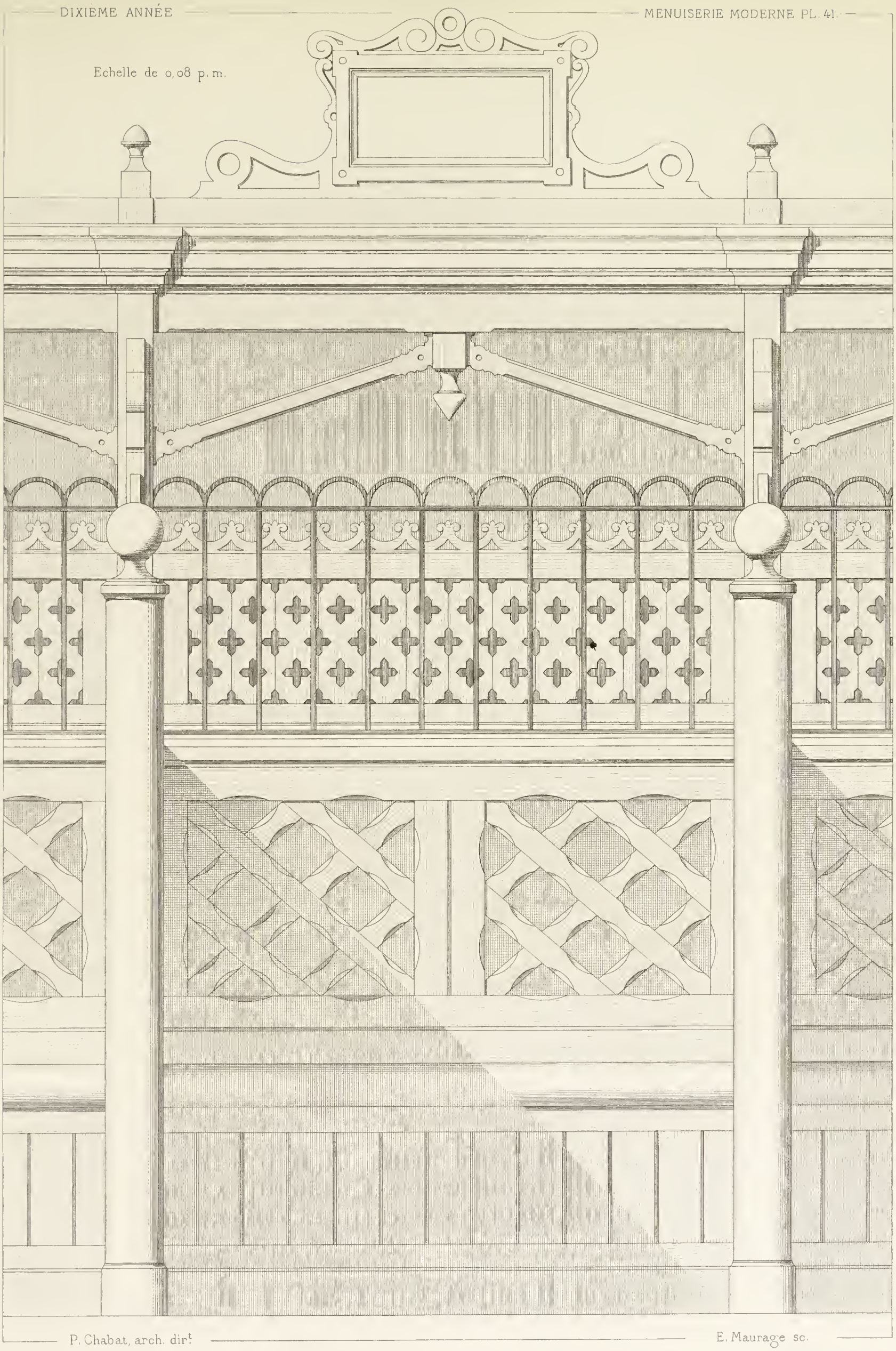

P. Chabat, arch. dir.t — E. Maurage sc.

VACHERIE

CHATEAU DE VILLENNES.

M. Tétard, Charpentier.

Vve A. MOREL et Cie Editeurs. — Imp. Lemercier et Cie Paris.

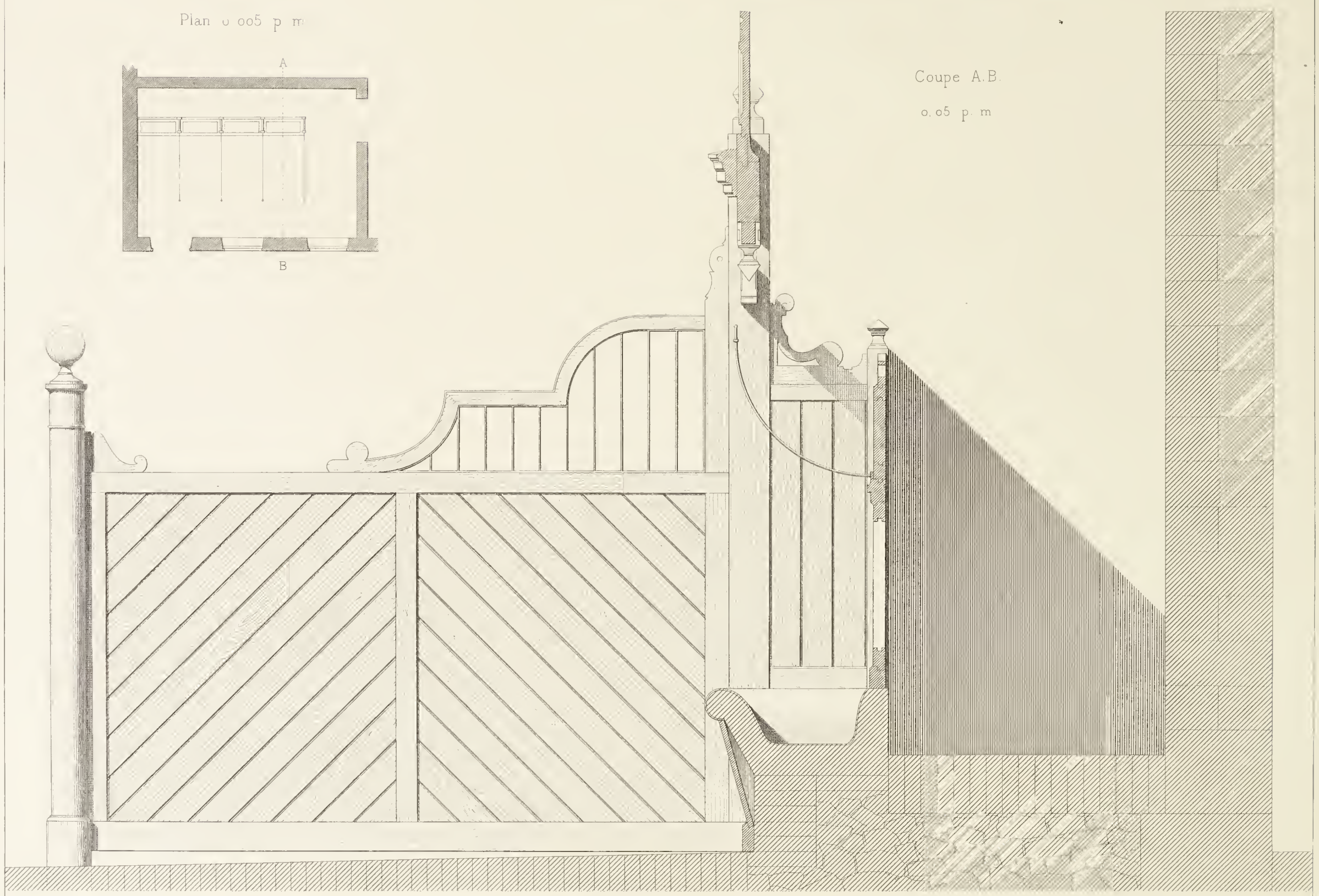

P. Chabat arch. dir.t

F. Penel sc.

VACHERIE

CHÂTEAU DE VILLENNES

M. Tétard, Charpentier

Vve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp. Lemercier et Cie Paris

Elévation.

Face latérale.

Echelle de 1 Mètre.

P. Chabat, arch. dir.t — Ch. Huguet jne sc.

MEUBLE EN CHÊNE

M. P. Chabat, Arch. — M. Ronsin, Entrepreneur.

Vve A. MOREL et Cie Editeurs. — Imp. Lemercier et Cie Paris

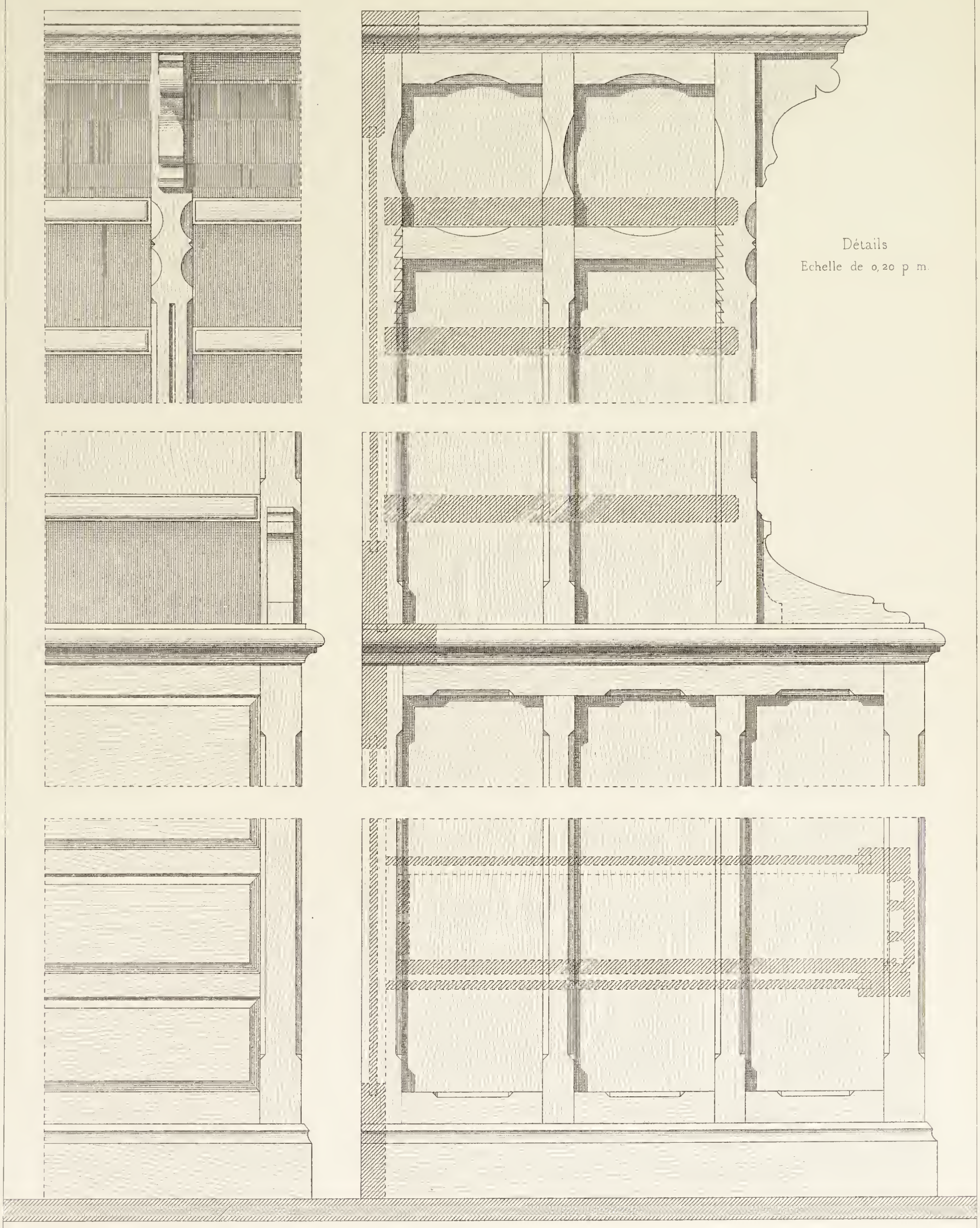

P. Chabat, arch. dir^t — L. Boisset sc.

MEUBLE EN CHÊNE

M. P. Chabat, Arch. — M. Ronsin, Entrepreneur.

Vve A. MOREL et Cie Editeurs. — Imp. Lemercier et Cie Paris.

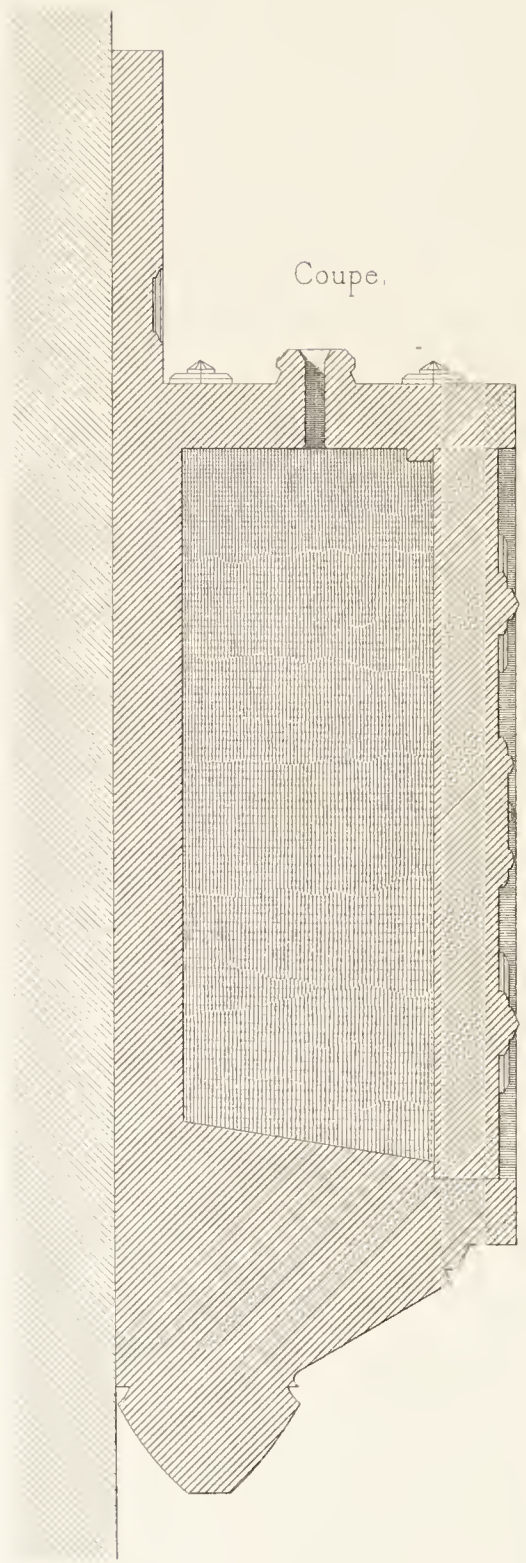

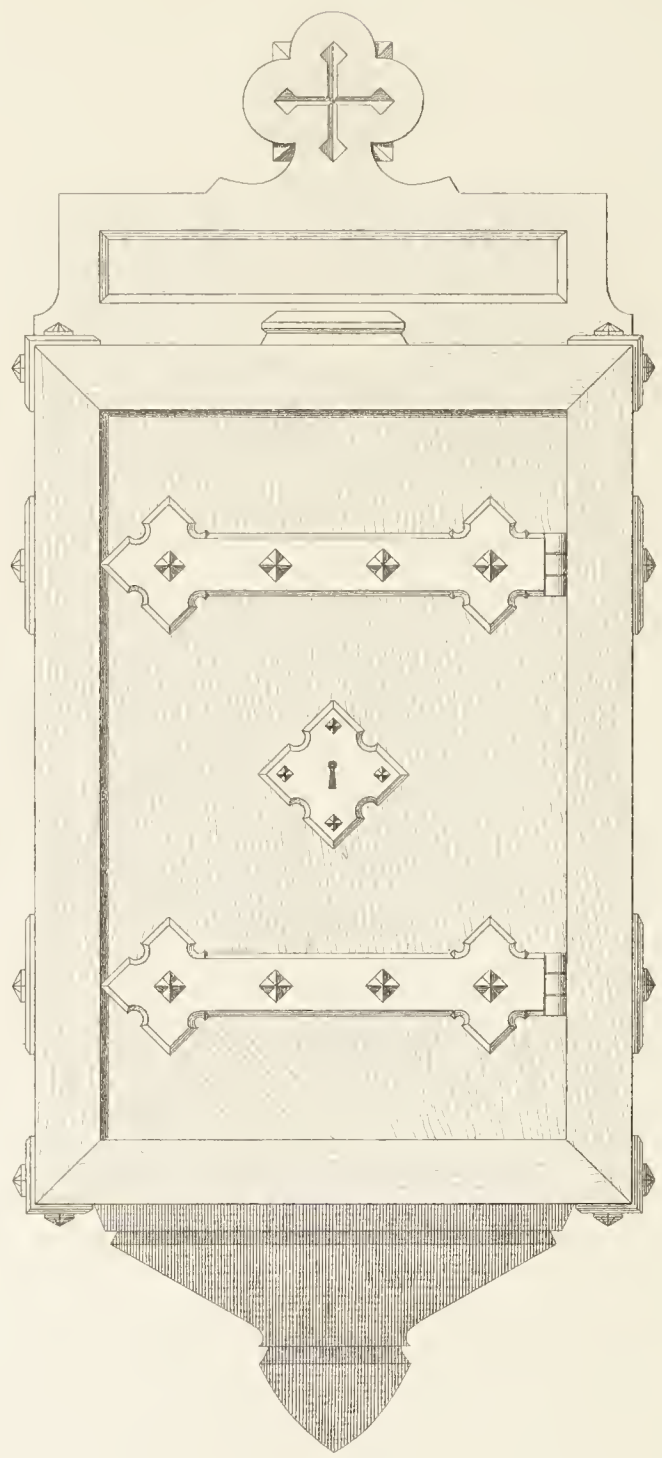

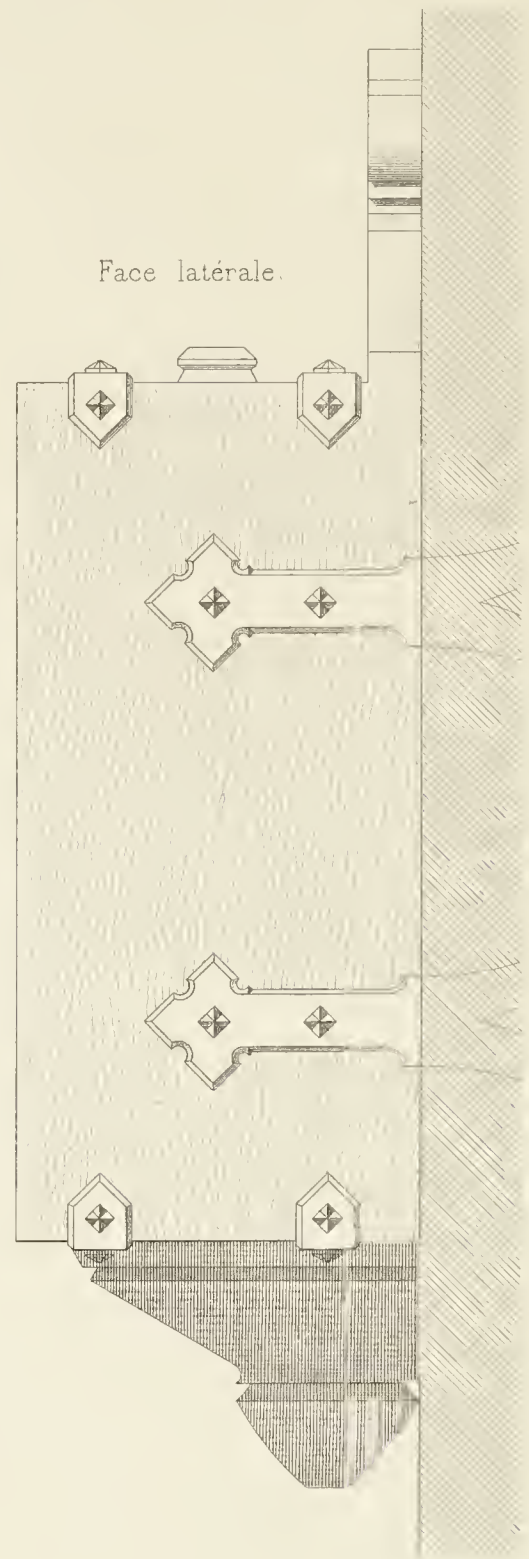

Echelle de 0,20 p. m.

P. Chabat, arch. dir.t — Ch. Bury sc.

TRONC (EGLISE St PIERRE DE MONTROUGE)

M. E. Vaudremer, Architecte.

Vve A. MOREL et Cie Editeurs. — Imp. Lemercier et Cie Paris.

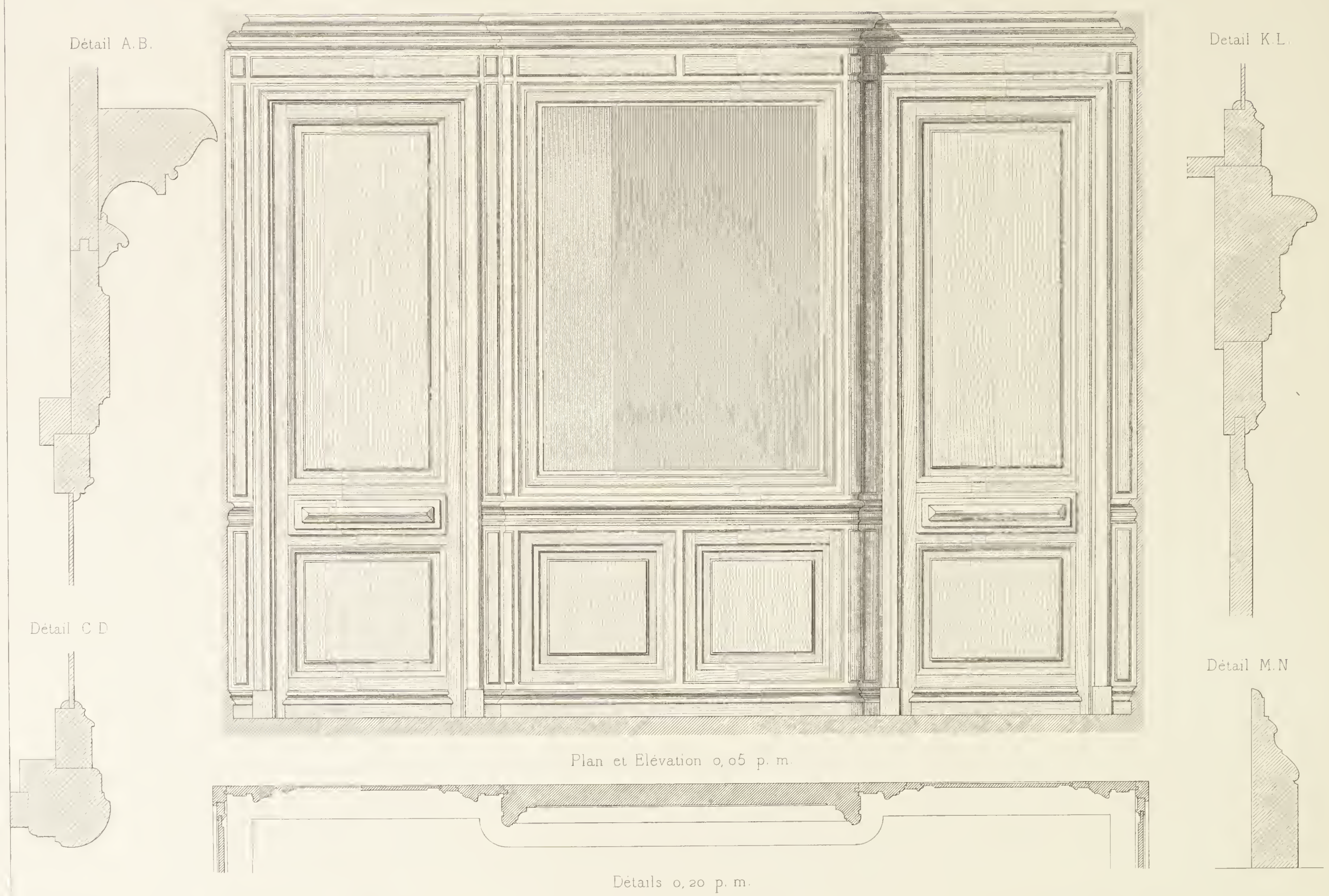

P. Chahat, arch dir.

R Boisset sc.

INTÉRIEUR DE MAGASIN

M Ronsin Entrepreneur de Ménuiserie

Vve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp Lemercier et Cie Paris

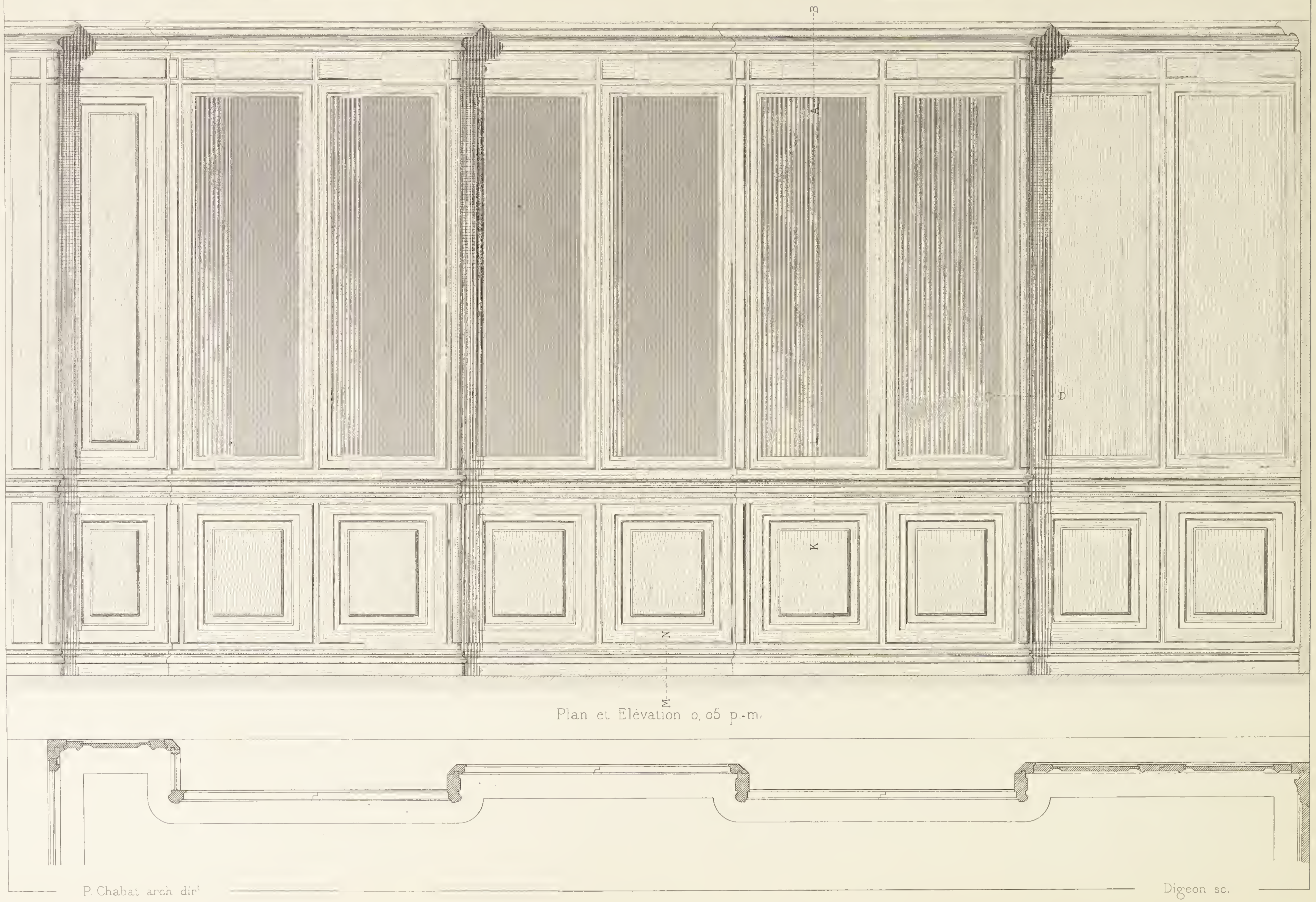

Plan et Elévation 0,05 p.m.

P. Chabat arch dir^t

Digeon sc.

INTÉRIEUR DE MAGASIN

M. Ronsin Entrepreneur de Menuiserie

Vve A. MOREL et Cie Editeurs

Imp. L. Mercier et Cie Paris

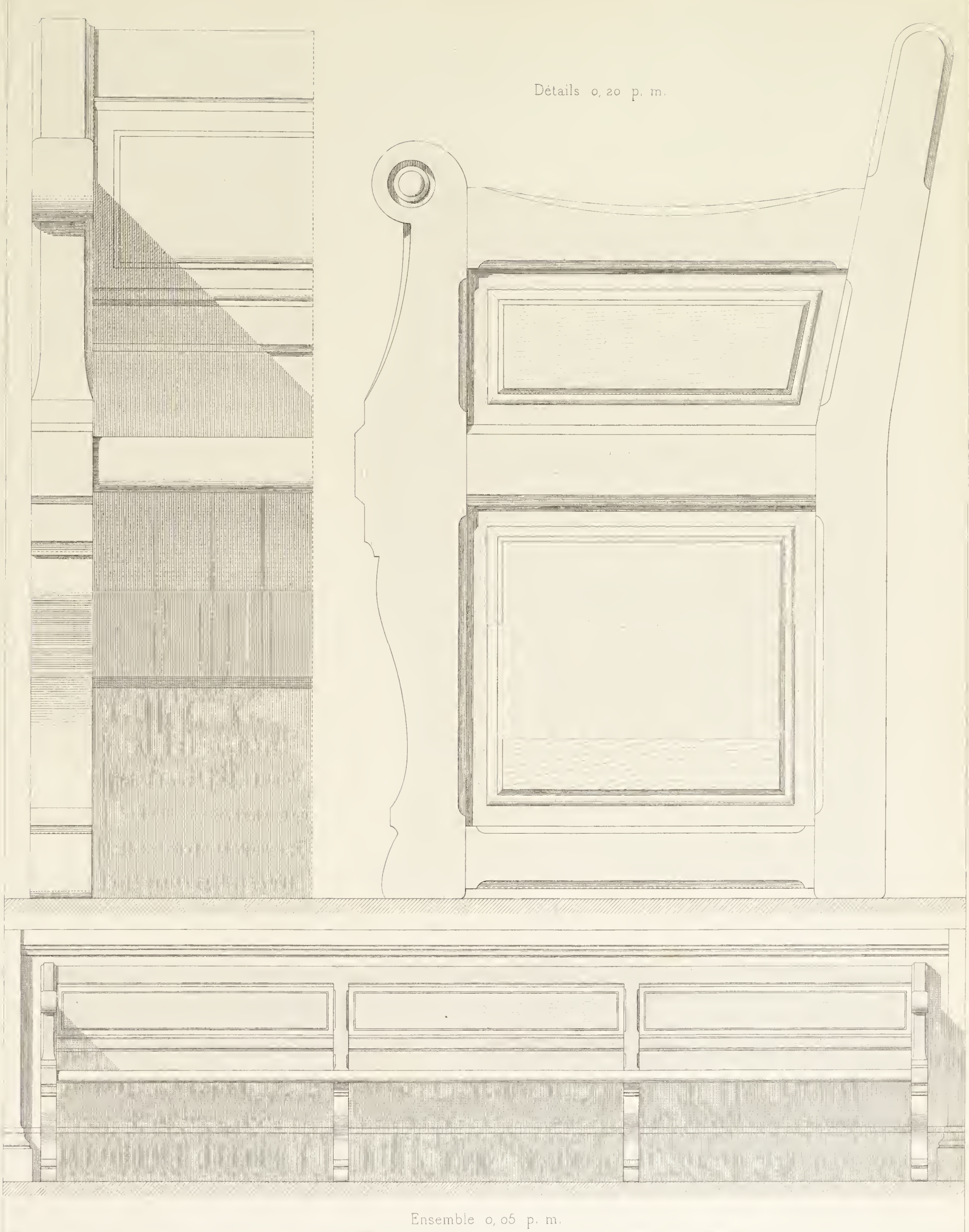

P. Chabat, arch. dir^t — E. Maurage sc.

BANC

M. Demimuid, Architecte.

Vve A. MOREL et Cie Editeurs. — Imp. Lemercier et Cie Paris

LIBRARY
MAR 26 1980
J. PAUL GETTY MUSEUM

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00613 6580